



Institut Supérieur d'Agriculture
48 boulevard Vauban
59046 LILLE CEDEX



Association PEFC PACA
Pavillon du Roy Renée
13120 Gardanne

Mémoire de Fin d'Etudes présenté en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieur d'Agriculture de LILLE conférant le grade de master.

Projet de Communication sur la certification de gestion durable des forêts PEFC

**Etat des lieux de la communication PEFC en Provence-Alpes-Côte d'Azur, analyse, programme d'actions.
Extrapolation du programme d'actions aux Régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon**

PEFCTM

PEFC/10-21-19

Devynck David
Promotion 40

Septembre 2007

Table des Matières

Résumés.....
Remerciements.....
Table des Matières.....	1
Introduction.....	5
Chapitre 1 – Contexte de l'étude.....	6
I. Gestion durable des forêts.....	6
A. Eco – certification.....	6
1. Historique des certifications forestières	6
2. Certification PEFC	6
B. Association PEFC PACA.....	8
1. Cadre conventionnel.....	8
2. Présentation	9
C. Synthèse.....	11
II. Système PEFC	11
A. Référentiel Régional.....	11
1. Politique de qualité de gestion forestière durable PEFC.....	12
2. Procédure de fonctionnement de l'entité régionale.....	13
B. Communication préexistante	14
1. Les atouts de la certification PEFC	15
2. Communication 2003 – 2004	16
3. Projet de Communication 2005 - 2006	16
C. Synthèse.....	18
III. Problématique	19
A. Etat des lieux de la certification PEFC en PACA	19
1. Le bois PEFC, un bois demandé en PACA	19
2. Le bois PEFC, une ressource rare en PACA	19
B. Problématique de stage.....	20
1. Problématique initiale	20
2. Problématique élargie.....	21
Chapitre 2 – Méthodologie globale	22
I. Principe du diagnostic de territoire	22
II. Adaptation à la problématique en PACA.....	22
III. Adaptation à la problématique en Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon.....	24

Chapitre 3 – Résultats en PACA.....25

I. Matériels et Méthodes.....	25
A. Diagnostic : enquête de terrain	25
1. Sélection de l'échantillon	25
2. Conception des questionnaires	27
3. Discussion	28
B. Détermination des enjeux : Méthode SWOT.....	28
1. Définition de la méthode SWOT.....	28
2. Discussion	29
C. Programme d'actions	30

II. Diagnostic..... 30

Diagnostic patrimonial

A. Identification des attentes des adhérents	30
1. Communication vers le grand public et les professionnels non certifiés	31
2. Communication vers les adhérents PEFC	32
3. Modification de la politique de qualité PEFC	33
4. Aide technique.....	33
5. Qualité des pratiques d'exploitation.....	33
B. Synthèse et discussion du diagnostic patrimonial	34
1. Synthèse	34
2. Discussion	34

Diagnostic de l'existant

A. Focus sur l'intégration de la certification PEFC dans la filière forêt - bois	36
1. Débouché.....	36
2. Approvisionnement	36
B. La certification PEFC vécue par ses adhérents.....	36
1. Connaissance de PEFC par ses adhérents	37
2. Perception de PEFC par ses adhérents	38
3. Adhésion des adhérents	39
C. Argumentaire.....	39
1. Adaptation de l'argumentaire.....	39
2. Influence des options d'inscription	41
D. Support / Outils de communication.....	43
1. Communication préexistante.....	43
2. Proposition d'outils de communication à développer	46
E. Synthèse.....	47

III. Détermination des enjeux..... 50

A. La méthode SWOT : application au cas du diagnostic.....	50
B. Les résultats	51
1. Résultats intermédiaires	51
2. Matrice SWOT	55
3. Détermination des enjeux et de la stratégie.....	56

IV. Stratégie et programme d’actions	57
A. Renforcement du système PEFC actuel	57
1. Proposition : amélioration de l’encadrement PEFC des travaux forestiers.....	58
2. Analyse financière	60
3. Synthèse et Discussion	61
B. Evolution des missions de PEFC	61
1. Proposition 1 : développer les démarches partenariales entre la certification PEFC et le bois énergie.....	61
2. Proposition 2 : des nouveaux services d’aide PEFC	64
3. Analyse Financière	65
4. Synthèse et discussion	65
C. Développement de la communication interne.....	66
1. Proposition	67
2. Analyse financière	68
3. Discussion	69
D. Réorganisation de la communication vers l’extérieur	69
1. Proposition 1 : remodeler la communication préexistante vers la filière forêt – bois de PACA.....	70
2. Proposition 2 : développer la communication vers la population locale et régionale	72
3. Analyse Financière	74
4. Synthèse et Discussion	74
E. Faisabilité Financière	75
1. Synthèse des propositions	75
2. Faisabilité financière	75
Chapitre 4 – Résultats en Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon	82
I. Matériels et Méthodes : enquête de terrain.....	82
A. Sélection de l’échantillon	82
B. Conception du questionnaire.....	82
II. Résultats	83
A. Extrapolation des propositions aux régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon	83
B. Discussion	83
Conclusion	86
Références Bibliographiques	88
Annexes	90
Table des annexes	91

Introduction

Nous gardons tous à l'esprit les images des forêts tropicales pillées de leur bois entraînant ainsi la disparition programmée des populations indigènes. La médiatisation de cette catastrophe écologique et humaine toujours d'actualité, a déclenché un véritable séisme au sein de l'opinion publique. Depuis, les consommateurs semblent attentifs aux produits issus de l'exploitation raisonnée des ressources naturelles comme le bois. Afin de préserver nos forêts et répondre aux exigences environnementales de la société, les certifications de gestion durable des forêts ont vu le jour dès les années 90. Parmi elles, la certification PEFC s'est imposée comme la référence au sein des forêts européennes. Cependant, en France, elle est loin de faire l'unanimité auprès des propriétaires forestiers car elle est pour ces derniers, synonyme de contraintes supplémentaires. Cette image réductrice de la certification est d'autant plus flagrante en milieu méditerranéen dans la mesure où beaucoup de forêts sont peu valorisées et donc peu rentable à l'exploitation. Aussi, le développement d'une communication PEFC soutenue et adaptée aux spécificités de la forêt méditerranéenne pourrait débloquer la situation et profiter à l'ensemble du territoire Provence Alpes Côtes d'Azur, Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon.

C'est l'association régionale PEFC PACA en charge de la certification PEFC en PACA, qui se lance en premier sur ce sujet. Après quelques débuts timides en terme de communication, l'association initie un vaste projet de communication durant les années 2005-2006. Celui-ci consiste à renforcer les actions de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers pour augmenter les adhésions et à élargir la communication vers le grand public pour sortir PEFC de l'anonymat. Mais surtout il prévoit un recueil d'expériences auprès de ses adhérents sur le système PEFC et ses actions promotionnelles antérieures. Le but recherché est d'identifier les besoins des propriétaires forestiers de PACA pour proposer ensuite une certification et une communication adaptées à leurs attentes. A la demande de l'entité nationale PEFC France, il conviendra de vérifier si les résultats obtenus sont extrapolables aux régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon, dans le but d'uniformiser la communication à l'ensemble de la zone méditerranéenne. On le voit, l'approche adoptée pour cette étude se rattache à une démarche pionnière de rétrospective qui va au delà des frontières de PACA, dont les choix méthodologiques, les résultats et les conclusions font l'objet du présent rapport.

Celui-ci s'articulera d'ailleurs en quatre chapitres, selon le déroulement chronologique de la démarche. Nous préciserons dans un premier temps le contexte de stage : historique de la certification, structure d'accueil, puis celui de l'étude : organisation de la certification et problématique de communication. Dans le second chapitre, nous développerons la méthodologie globale adoptée pour réaliser l'étude et qui s'inspire des diagnostics territoriaux utilisés dans les projets de charte forestière. Sur la forme, les deux dernières parties suivront un schéma identique de type scientifique : C'est-à-dire une présentation de la méthodologie détaillée, puis des résultats et enfin l'analyse et la discussion des résultats. En revanche, sur le fond, ces chapitres se distingueront. Le troisième concernera le retour d'expériences réalisées en PACA et les propositions de projets qui en découlent. Le dernier concernera l'extrapolation de ces propositions aux autres régions méditerranéennes : Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon. Les conclusions de cette ultime étape pourraient être les premiers indices d'une uniformisation à terme de la communication PEFC à l'ensemble de la Méditerranée.

Chapitre 1 – Contexte de l'étude

I. Gestion durable des forêts

A. Certification

1. Historique des certifications forestières

Le concept de certification forestière est né de l'après Rio¹ (sommet de la Terre en 1992) où fût notamment définie la notion de développement durable² et de la volonté des grandes organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) comme WWF, Amis de la Terre et Greenpeace. En 1993, ces trois organismes ont créé la certification FSC (Forest Stewardship Council) qui a pour objectif premier de lutter contre la déforestation des forêts tropicales et de garantir une gestion forestière raisonnée et légale des pays en voie de développement.

Mais la nécessité d'assurer une gestion forestière durable dans les pays tropicaux notamment, l'est également dans les pays européens. Et devant la mise en place de systèmes de certification sous leurs latitudes, les pays tropicaux ont sollicité la garantie et la preuve d'une gestion durable des forêts européennes. La certification FSC n'étant pas adaptée aux spécificités de ces forêts (morcellement de la forêt), la certification PEFC est née.

2. Certification PEFC

La certification PEFC est donc une initiative européenne et plus particulièrement des propriétaires forestiers privés. Elle repose sur la définition et les critères de gestion forestière durable établis par le processus d'Helsinki en 1993 :

« La gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, aujourd'hui et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes ».

Parce que les forêts de Sibérie ou du Brésil n'ont rien de comparable aux forêts de Sologne ou d'Allemagne, le principe de base de PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) est de développer un cadre pour la reconnaissance mutuelle des schémas nationaux de certification forestière (référentiel). Ce projet lancé initialement en Europe en 1999 s'élargit aujourd'hui au monde entier.

Au niveau international, PEFC est organisé en conseil (PEFC Council) et rassemble 22 entités nationales disposant chacun d'un schéma de certification forestière reconnu par PEFC, ce qui représente environ 190 millions d'hectares certifiés, soit près de 6% de la forêt mondiale exploitée. Avec ces statistiques, PEFC se place comme la certification leader de gestion

¹ Extrait de la déclaration de Rio de Janeiro disponible en annexe I.A.

² « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Définition de la commission Brundtland en 1987 (commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU)

durable forestière dans le monde en terme de surface certifiée. La carte des schémas nationaux reconnus par PEFC est disponible en Figure 1.

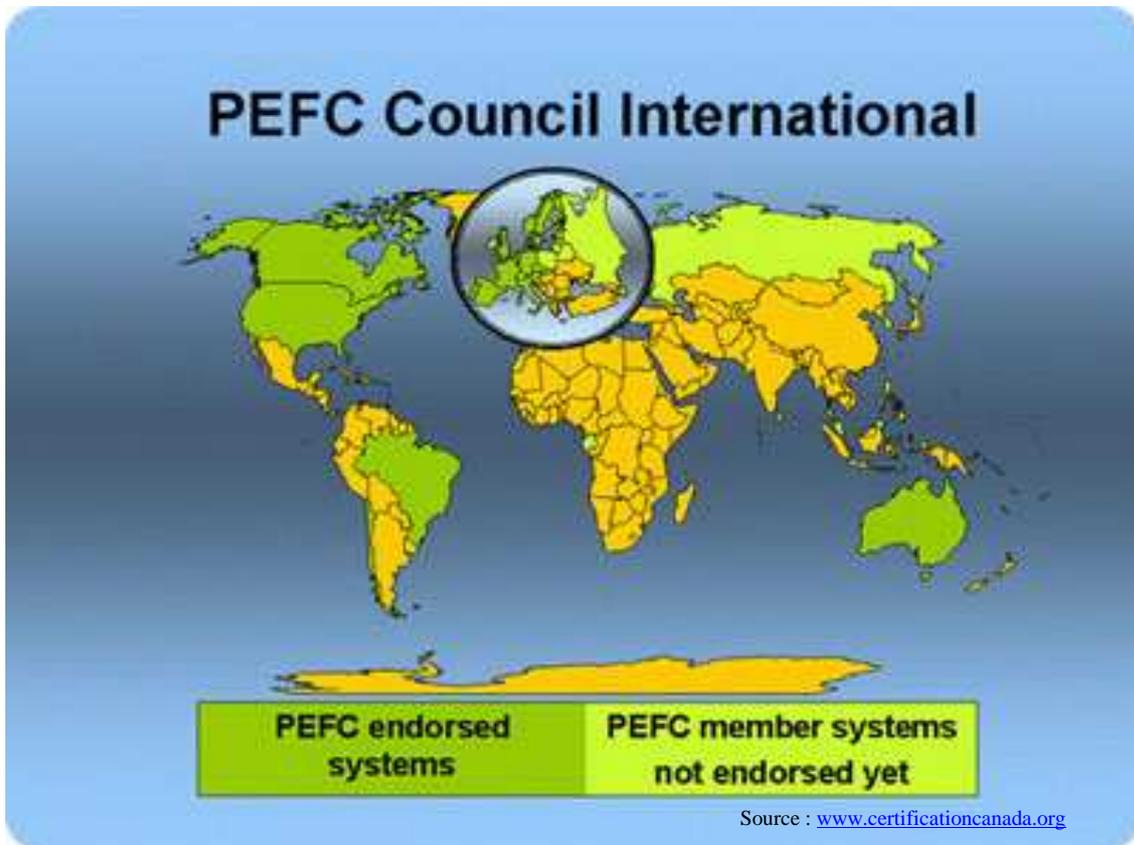


Figure 1 : carte des schémas nationaux reconnus par PEFC

En France, le schéma national de certification forestière est assuré par l'entité « PEFC - France ». Cependant même en France, il existe une grande disparité entre les forêts. La gestion forestière durable s'exprimera différemment selon que l'on soit en Alsace (rôle productif de la forêt dominant) ou en Région méditerranéenne (rôle social de la forêt dominant)...C'est pourquoi la certification PEFC a prévu de décliner sa politique au niveau régional et de créer des référentiels régionaux. En Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), c'est l'entité PEFC – PACA, créée en juillet 2001 qui gère ce référentiel et la certification dans la région.

B. Association PEFC PACA

1. Cadre conventionnel

a) Union Régionale des Associations des Communes Forestières de PACA (URACOFOR PACA)

Créée en 1988, cette structure fédère les associations départementales des Communes Forestières de PACA. Ces associations loi 1901³ regroupent les collectivités qui souhaitent défendre et valoriser leur patrimoine forestier communal tout en oeuvrant pour une gestion durable de qualité. L'Union régionale est un partenaire de l'Etat et du Conseil Régional dans l'élaboration et le suivi de la politique forestière en PACA (défense des forêts contre les incendies, filière bois, multifonctionnalité de la forêt, gestion durable).

b) Observatoire de la Forêt Méditerranéenne

A partir des constats suivants :

- *la forêt méditerranéenne est un milieu dont la nature évolue très lentement mais où les usages changent très vite.*

- *Les difficultés d'accès à une information pertinente en matière forestière sont pénalisantes pour les acteurs forestiers.*

L'URACOFOR PACA propose en juillet 1998 la création d'un observatoire ayant pour mission principale « de collecter, synthétiser et de diffuser les informations pour une meilleure connaissance de la forêt d'aujourd'hui, nécessaire à l'élaboration de la politique forestière de demain ».

Ce projet se concrétise et l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne (OFME) voit alors le jour en juin 2001 sous la forme d'une convention adoptée par 4 co-signataires apportant chacun leur contribution :

- l'Etat : moyens financiers et moyens humains ponctuels
- La Région PACA : moyens financiers, moyens humains ponctuels et logistique (locaux du siège).
- L'Entente Interdépartementale en vue de la protection de la forêt et de l'environnement contre l'incendie⁴ : apport de conseils
- URACOFOR PACA : moyens humains et moyens financiers

L'Union Régionale porte et anime cette structure puisqu'elle met à disposition son équipe technique compétente sur de nombreux domaines : Bois - Energie, politique forestière territoriale, formation des élus mais également certification de gestion forestière durable PEFC. D'ailleurs, cette dernière compétence est également le fruit d'une convention.

c) Convention cadre : URACOFOR PACA – PEFC PACA :

Conformément à cet accord renouvelé annuellement, l'Union Régionale intervenant dans le cadre de l'OFME s'engage à assurer le fonctionnement de l'association PEFC-PACA. Cette

³ Association loi 1901 est une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1^{er} juillet 1901

⁴ Etablissement public dont le but est de mutualiser les moyens, les hommes et les compétences dans le domaine des incendies de forêt.

délégation d'activité consiste concrètement pour l'URACOFOR à fournir des bureaux, du matériel de travail et un chargé de mission à mi-temps (sans compter le temps nécessaire au travail de secrétariat) afin que PEFC PACA puisse assurer ses missions.

2. Présentation

a) Statut de l'association PEFC PACA

Le siège de l'association PEFC PACA ainsi que celui de l'URACOFOR et de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne se situent au Pavillon du Roy Renée à Gardanne dans les Bouches du Rhône à une trentaine de kilomètres au nord de Marseille (plan en figure 2).



Figure 2 : Localisation du siège de l'association PEFC PACA

L'entité régionale PEFC PACA est une association de loi 1901 à but non lucratif. Elle est pilotée par un conseil d'administration et une assemblée générale⁵ composée de membres⁶. Ces membres participent à la vie de l'association et interviennent dans les prises de décisions majeures. Ils sont répartis en trois collèges regroupant l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois :

⁵ Les modalités de fonctionnement de l'assemblée générale et du conseil d'administration sont consultables en annexe I.B.

⁶ Sont membres de «PEFC PACA» les membres fondateurs ainsi que toute personne morale représentant une des parties pertinentes intéressées à la certification de la gestion durable des forêts, agréée par l'assemblée générale de l'association.

- collège des producteurs : *ONF*⁷, *CRPF*⁸, *URACOFOR*, *Coopérative Provence Forêt*⁹, *FORESTOUR*...
- collège des transformateurs - utilisateurs : papeterie *TEMBEC*, *Interprofession forêt bois*, *Chambre syndicale des exploitants scieurs des Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes*...
- collège des consommateurs : *associations environnementales*, *Conseil Régional Cynégétique Provence Côte d'Azur*, *Chambre Régionale d'Agriculture*...

b) Financement

Les ressources de l'association comprennent :

- les subventions de l'Etat, de la Région
- le montant des cotisations des membres : 100 € par membre environ
- les autres ressources autorisées par la loi : cotisations des propriétaires forestiers certifiés PEFC, aides financières de PEFC France...

On est forcé de constater la situation précaire de l'association. En effet, sa dépendance vis-à-vis des aides publiques ne peut pas lui assurer une viabilité financière sur le long terme. Pour donner aux lecteurs un ordre de grandeur, les ressources annuelles actuelles de PEFC tournent aux alentours de 33 000 € sans compter les subventions publiques et les aides financières de PEFC France.

c) Missions

Les missions de l'association sont de deux ordres :

Premièrement, l'entité régionale a la charge de définir son schéma ou référentiel régional, condition sine qua non pour prétendre à la certification PEFC. Suite au contrôle de ce référentiel par un cabinet d'audit indépendant (accrédité par le COFRAC) et l'accréditation de PEFC obtenue, l'association jouit du droit d'usage de la marque. Le référentiel se construit de manière consensuelle avec l'ensemble des membres de l'entité régionale.

La seconde mission de l'association consiste à assurer un rôle de promotion, d'animation et de supervision du système PEFC au niveau de la région PACA. Concrètement, hormis les tâches liées au bon fonctionnement de l'entité, l'association doit prioritairement sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers afin qu'ils adhèrent à la certification PEFC au travers d'un cahier des charges à respecter. Secondairement, l'entité régionale peut être amenée à promouvoir la certification de gestion durable des forêts auprès des consommateurs finaux et des acteurs de la filière forêt bois régionale.

d) Stratégie de communication

Ayant obtenue la certification PEFC en 2003 pour une durée de 5 ans, l'entité régionale est actuellement dans une phase de promotion du système PEFC. Dans cette optique, l'association a défini pour les années 2005-2006 les grands axes de sa stratégie de

⁷ ONF : Office National des Forêts. Organisme d'état chargé de la gestion des forêts domaniales et gestionnaire privilégié des forêts communales.

⁸ CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière. Organisme public qui a pour mission de développer et d'orienter la gestion forestière des forêts privées.

⁹ Coopérative Provence Forêt : Organisme privé qui a pour mission de mobiliser le bois et d'en faciliter la vente ainsi que de soutenir techniquement les propriétaires privés dans la gestion de leur forêt.

communication. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'une demande de subvention de 27 300 € dont les partenaires financiers sont la DRAF, PEFC France et PEFC-PACA (autofinancement).

Ce projet vise notamment à identifier les différents types de public à sensibiliser et les outils de communication appropriés à développer, afin d'augmenter non seulement le nombre d'adhésions mais également de mettre en valeur le système PEFC.

Outre les acteurs de la filière régionale et le grand public (consommateurs), le projet de communication cible notamment les adhérents potentiels à la certification PEFC (propriétaires forestiers et exploitants forestiers). Jusqu'à présent, les actions de promotion vers ces derniers ont plutôt été réalisées au coup par coup en fonction des besoins et des opportunités. C'est pourquoi le projet de communication 2005 - 2006 prévoit entre autre de mener une réflexion sur cette communication préexistante en vue de l'améliorer. C'est d'ailleurs dans ce cadre que s'inscrit mon stage.

C. Synthèse

L'association PEFC PACA, lieu d'accueil de mon stage, est le dernier maillon d'une organisation qui se veut adaptée à chaque région forestière (Politique de PEFC déclinée au niveau national et régional comme en France), consensuelle (regroupe l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois) et solide (basée sur des critères internationaux de gestion durable reconnus). Elle survie grâce au dynamisme d'associations incontournables dans la vie forestière de PACA (OFME, URACOFOR), qui mettent leurs expériences et leurs compétences au service de la gestion durable des forêts. Après une phase de construction du référentiel régional validé par PEFC, l'association se concentre depuis 2003 sur la promotion du système PEFC et cela se traduit notamment par une réflexion sur la communication préexistante.

Cependant, avant d'approfondir ce sujet qui sera au cœur de notre étude, il nous a semblé préférable d'éclairer préalablement le lecteur sur l'organisation du système PEFC ainsi que sur la communication préexistante. Ces informations constitueront des éléments de réflexion nécessaires à la compréhension de notre projet exposé ultérieurement.

II. Système PEFC

A. Référentiel Régional

Le référentiel régional de certification PEFC – PACA s'articule autour de trois pièces essentielles : l'état des lieux portant sur la gestion durable de la forêt de PACA, la politique de qualité de la gestion forestière durable et les procédures de fonctionnement de l'entité régionale. Le système PEFC tenant compte des normes européennes et notamment de la norme ISO 14001¹⁰, ce référentiel régional est soumis au principe d'amélioration continue. Il fait donc l'objet d'une révision au moins tous les 5 ans.

Dans ce paragraphe, nous ne nous attarderons pas sur l'état des lieux qui n'apporte pas d'informations cruciales pour la compréhension de la suite de l'étude.

¹⁰ La norme ISO 14001 est relative au management environnemental et elle repose sur le principe d'amélioration continue des performances environnementales de l'entreprise. Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/ISO_14001

1. Politique de qualité de gestion forestière durable PEFC

La politique de qualité définit dix axes stratégiques d'amélioration de la gestion durable des forêts de PACA¹¹. Elle appréhende l'ensemble des enjeux et des fonctions de la forêt régionale (multifonctionnalité de la forêt : production, écologie, social) conformément au processus d'Helsinki. La réussite de cette démarche passe par la participation de l'ensemble des acteurs de la filière forêt – bois. Elle ne doit pas se limiter au noyau dur que sont les membres de PEFC PACA, mais au contraire s'élargir et s'appliquer aux propriétaires de bois à chacune des étapes de transformation (propriétaires forestiers et exploitants forestiers). C'est pourquoi le système PEFC propose à chaque acteur de la filière de participer différemment à cette politique de qualité (référence : référentiel régional de l'entité PEFC PACA, juillet 2003) :

a) Membres de l'entité régionale

Dans le cadre de la politique de qualité, les membres de l'association fixent 19 objectifs de gestion durable des forêts qu'ils s'engagent à atteindre au bout de 5 ans. Au non du principe d'amélioration continue, ces objectifs sont revus à la hausse tous les 5 ans. A titre d'exemple, voici un type d'engagement de l'un des membres de PEFC, le CRPF :

Axe stratégique : améliorer la gestion des forêts

→ Objectif : Augmenter de 1% / an la part de forêts ayant un PSG¹² par rapport au nombre total de forêts devant avoir un PSG

b) Propriétaires forestiers

Un propriétaire forestier peut s'engager volontairement dans la démarche PEFC pour une période de 5 ans renouvelable.

Pour ce faire, il adhère au cahier des charges de la gestion forestière durable PEFC dont il doit respecter les clauses. Il est alors responsable de sa bonne application et en contre partie il bénéficie de l'usage du logo PEFC et de l'image de marque de la certification.

La cotisation à PEFC pour :

- les forêts privées de plus de 10 Ha est de 0,5 €/Ha sur 5ans (pour les surfaces inférieures à 10 Ha, le coût est de 15 € pour 5 ans)
- les forêts communales de plus de 10 Ha est de 0,5 €/Ha pour les surfaces productives et de 0,25 €/Ha pour les surfaces non productives sur 5 ans

Un bulletin d'adhésion comprenant le cahier des charges du propriétaire forestier est disponible en annexe I.D.

c) Exploitants forestiers

Un exploitant forestier peut également adhérer à la politique de qualité PEFC et jouir des bénéfices de la marque. Pour ce faire, Il doit dans un premier temps signer le cahier des

¹¹ Déclaration de la politique de qualité de gestion durable des forêts PEFC en PACA disponible en annexe I.C.

¹² PSG : Plan Simple de Gestion, document de gestion obligatoire pour les forêts privées de 25 Ha et plus d'un seul tenant.

charges PEFC applicable aux activités forestières¹³. Puis il doit se doter d'une chaîne de contrôle PEFC qui vise à vérifier les flux de bois certifié PEFC circulant au sein de l'entreprise (traçabilité). Des contrôles annuels sont également mis en place pour vérifier la conformité de sa situation d'adhérent vis-à-vis de ses engagements. La cotisation à PEFC pour une entreprise certifiée est donc beaucoup plus conséquente que celle d'un propriétaire forestier :

- il doit payer la mise en place d'une chaîne de contrôle auprès d'un cabinet d'audit
- il doit payer les frais des contrôles annuels réalisés par un cabinet d'audit indépendant et accrédité par le COFRAC
- il doit payer la contribution annuelle ouvrant droit à l'usage de la marque variant en fonction de son chiffre d'affaire. La cotisation s'échelonne entre 100 € à 5000 €¹⁴

On peut également imaginer que des exploitants forestiers souhaitent s'engager dans une démarche qualité telle que PEFC sans y adhérer et par conséquent sans pouvoir user de la marque PEFC. Dans ce cas, il n'est pas concerné par l'installation d'une chaîne de contrôle PEFC, par contre il s'engage vis-à-vis de l'entité PEFC PACA, à respecter le cahier des charges PEFC d'exploitation forestière.

Un dernier cas peut se présenter. Il s'agit de l'intervention d'entreprises non signataires du cahier des charges agissant sur une propriété certifiée PEFC. Dans cette situation, c'est au propriétaire forestier certifié de faire signer et respecter le cahier des charges applicable aux travaux forestiers et il est seul responsable si celui-ci n'est pas signé et appliqué.

d) Entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation

Les entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois peuvent également participer à la démarche PEFC à la condition que leurs fournisseurs soient également adhérents à la certification. Ces entreprises ne sont plus encadrées par un cahier des charges cependant si elles souhaitent proposer des produits certifiés PEFC à leur clientèle, elles sont dans l'obligation d'instaurer une chaîne de contrôle PEFC. La mise en place de cette chaîne de contrôle et sa vérification n'est pas du ressort de l'entité régionale mais d'un organisme de certification indépendant.

A travers la politique de qualité, le système PEFC a l'ambition de motiver l'ensemble de la filière pour la gestion durable des forêts. Pour que ce projet soit un succès, encore faut-il s'assurer du respect des règles du jeu par les différents acteurs engagés dans la démarche. C'est pourquoi PEFC a défini des procédures de fonctionnement claires et précises afin de garantir la crédibilité de la certification aux yeux des consommateurs et du monde extérieur.

2. Procédure de fonctionnement de l'entité régionale

a) Audit interne

L'audit interne mené par l'entité régionale a pour objet de s'assurer de la réalisation des engagements pris par les différents acteurs et de déceler les éventuelles non-conformités¹⁵ afin d'y répondre. Les acteurs concernés par le contrôle sont les suivants :

¹³ Le cahier des charges PEFC d'exploitation forestière est disponible en annexe I.E.

¹⁴ Le détail des cotisations est consultable en annexe III.C.2.a. Paragraphe Exploitants forestiers.

- Les membres de PEFC PACA qui se sont engagés dans leurs actions à concourir à la politique de qualité
- Les propriétaires forestiers certifiés PEFC
- Les entreprises adhérentes et signataires du cahier des charges PEFC

Cas des membres de l'entité régionale :

La cellule technique¹⁶ suit les engagements des membres de l'entité régionale (objectif d'amélioration continue) pris dans le cadre de la politique de gestion durable des forêts PEFC.

Cas des propriétaires forestiers certifiés :

L'entité régionale doit contrôler annuellement un nombre de propriétaire égal à la racine carré du nombre total de propriétaires adhérents. Ces derniers sont choisis par tirage au sort et pondéré par catégorie de propriété.

Cas des entreprises adhérentes et signataires du cahier des charges PEFC :

L'entité régionale doit contrôler annuellement un nombre minimum d'entreprises égal à 10% du nombre total d'entreprises signataires depuis plus d'un an. Le contrôle se fait également par tirage au sort.

b) Réclamation

Comme nous avons pu l'évoquer précédemment, les non-conformités sont identifiées lors de l'audit interne mais elles peuvent également l'être par l'information d'une tierce personne. Dans ce cas, cette réclamation doit faire l'objet d'un constat écrit. Le bureau de l'entité régionale prendra alors connaissance du dossier et engagera les mesures nécessaires pour traiter cette anomalie¹⁷. La sanction décidée par le bureau peut aller jusqu'à la radiation du système PEFC de l'intéressé.

c) Audit externe

L'entité régionale PEFC PACA est elle-même contrôlée par un organisme de certification indépendant et accrédité par le COFRAC¹⁸. Cet organisme réalise des audits périodiques pour vérifier que l'entité régionale répond aux exigences de la certification PEFC.

B. Communication préexistante

Une fois le référentiel régional et les procédures de fonctionnement définis et reconnus par PEFC, l'association a immédiatement engagé les premières actions de promotion du système PEFC dès les années 2003. L'objectif principal était de faire adhérer les propriétaires forestiers au système PEFC ainsi que les entreprises afin de déclencher les premières entrées d'argent grâce aux cotisations. Ces actions se sont renforcées et diversifiées les années suivantes (projet de communication 2005-2006) vers d'autres cibles comme le grand public.

¹⁵ C'est le non-respect d'un engagement pris par un propriétaire ou par une entreprise lors de la signature de leur cahier des charges respectif, ou par un membre contributeur de la politique de qualité de gestion forestière durable.

¹⁶ Elle est en charge de l'animation et de la gestion courante de l'entité régionale. Elle se constitue d'un chargé de mission à mi-temps.

¹⁷ Pour plus d'information à ce sujet, nous invitons le lecteur à consulter les procédures de fonctionnement 06 et 07 de l'entité PEFC PACA disponible en annexe I.F.

¹⁸ COFRAC : Comité Français d'accréditation

Nous proposons un arrêt sur image sur cette promotion déjà réalisée et à venir, ce qui nous permettra par la suite de posséder toutes les cartes en main pour mener à bien notre réflexion sur l'amélioration de la communication PEFC en PACA. Dans un premier temps, nous verrons les avantages que propose la certification PEFC pour un propriétaire forestier. Puis, nous présenterons brièvement les premières actions de communication menées en 2003. Enfin, nous détaillerons les principales actions du projet de communication 2005-2006 déjà réalisées et celles en prévision.

1. Les atouts de la certification PEFC¹⁹

a) PEFC, l'application d'une gestion durable reconnue

La certification PEFC témoigne de l'engagement du propriétaire forestier certifié dans la démarche de gestion durable des forêts. Elle évite aux propriétaires certifiés de pâtir de l'amalgame fait par le grand public entre exploitation abusive de certaines forêts tropicales et exploitation raisonnée des forêts européennes.

b) PEFC, un outil d'affichage

En adhérant à la certification PEFC, le propriétaire affiche et assume sa responsabilité dans la gestion de sa forêt aux yeux du grand public qui est loin d'en être conscient. A travers son image de marque, PEFC permet de valoriser l'image de la propriété privée mais également l'image de la commune certifiée (attraction touristique).

c) PEFC facilite la vente des bois

Aujourd'hui, les consommateurs demandent des produits issus de ressources naturelles gérées durablement. La certification PEFC permet d'être en phase avec cette exigence environnementale et facilite par conséquent la commercialisation des bois. Par ce biais, elle participe également à l'économie du canton, du département, de la région du propriétaire forestier certifié.

d) PEFC, une affaire de filière transparente

Avec PEFC, chaque acteur (propriétaire, entreprise...) s'engage à son niveau et accepte de faire vérifier ses engagements par un organisme indépendant. Ainsi, la certification PEFC permet au propriétaire d'exiger des entreprises, des interventions (travaux, exploitation...) de qualité dans sa forêt grâce au cahier des charges PEFC des exploitants forestiers.

¹⁹ Référence : plaquette d'information à destination des propriétaires forestiers, PEFC PACA, diffusion avril 2004

2. Communication 2003 – 2004²⁰

a) *Formation des organismes forestiers*

Les premières actions de communication de l'entité régionale étaient à destination des deux principaux organismes de gestion forestière : l'ONF et le CRPF. Elles consistaient à donner au personnel de ces organismes les moyens de répondre aux questions des élus ou des propriétaires forestiers privés qui les solliciteraient sur la certification PEFC. L'ONF et le CRPF étant les interlocuteurs privilégiés des propriétaires forestiers, cette démarche avait pour objectif de sensibiliser indirectement un maximum de propriétaires forestiers.

b) *Communication vers le grand public*

Une exposition itinérante sur la thématique « gestion durable des forêts » abordant également la certification PEFC a été développée et accueillie par l'Ecomusée de la forêt méditerranéenne à Gardanne. Cette exposition vise à sensibiliser les consommateurs et le grand public aux problématiques de la gestion durable des forêts.

c) *Communication vers les potentiels adhérents*

Des réunions de sensibilisation et d'information sur PEFC ont été organisées à destination notamment des Communes Forestières²¹ et des exploitants forestiers avec l'aide de différents partenaires²². L'entité régionale et le Syndicat des Exploitants Scieurs des Hautes Alpes et des Alpes de Hautes Provence sont allés beaucoup plus loin.

Ils ont instauré un service d'assistance à la mise en place de la chaîne de contrôle PEFC pour les entreprises fraîchement certifiées. Après une vague de certification, cette initiative qui visait à soulager les exploitants dans leur démarche d'adhésion a été stoppée, faute de temps.

d) *Communication vers les adhérents*

Un bulletin d'information national « PEFC INFO » était diffusé directement aux adhérents. Cependant la distribution de ce support s'est rapidement stoppée. Il contenait des informations sur les actualités de PEFC, sur les procédures de fonctionnement du système et sur l'évolution du nombre d'adhérents²³ ...

3. Projet de Communication 2005 - 2006

Le projet de communication 2005- 2006 marque un réel tournant dans la promotion du système PEFC par l'entité PEFC PACA. Les actions ponctuelles, jusqu'à lors concentrées sur les propriétaires et les exploitants, ont laissé place à des projets multiples et élargis vers les consommateurs et la filière forêt - bois régionale. Cependant ces actions n'ont pas la même importance, c'est pourquoi le projet de communication se compose en deux phases :

²⁰ Référence : <http://www.ofme.org/documents/devdurable/BA2003.pdf>

²¹ Les Communes forestières sont les communes adhérentes à l'Association des Communes Forestières

²² Les partenaires sont l'ONF, le Syndicat des exploitants scieurs des Hautes Alpes (05) et Alpes de Haute Provence (04) et l'URACOFOR.

²³ Un exemplaire du « PEFC INFO » est disponible en annexe I.G

La première concerne les outils de communication prioritaires et réservés exclusivement aux propriétaires forestiers. Ils ont d'ailleurs été en partie réalisés à la fin de l'année 2005.

La seconde se constitue d'actions ayant vocation à interpeller et à sensibiliser le maximum de personnes à la certification PEFC. Compte tenu du temps nécessaire à leur élaboration, très peu d'entre elles ont déjà vu le jour, les autres n'étant qu'encore au stade de projet.

a) Outils de première phase

Les outils de première phase se sont traduits entre autre par la diffusion d'un encart sur la certification PEFC et ses avantages à l'intérieur du journal du CRPF PACA. Ce journal étant distribué à 11 000 propriétaires, ce fût l'occasion de toucher un maximum de propriétaires forestiers et par ce biais d'essayer de dynamiser le nombre d'adhésions à PEFC.

Une seconde initiative fût la réalisation d'environ 4000 plaquettes. Elles avaient vocation à être distribuées aux entreprises forestières de la région pour qu'elles puissent elles aussi sensibiliser leur clientèle et aux propriétaires forestiers à la certification PEFC.

Deux modèles ont été produits : l'un contenant des informations adaptées aux communes, l'autre aux propriétaires privés²⁴. Ces plaquettes sont également diffusées par le biais des dossiers d'adhésion que distribue l'association lors de ses diverses interventions auprès des propriétaires forestiers.

Enfin, l'une des dernières actions comprises dans la première phase du projet fût la construction d'affiches et de plaquettes d'information à destination du grand public. Ces supports prônant la certification PEFC ont vocation à se trouver dans les mairies ou offices de tourisme.

Pour terminer, nous interpellons le lecteur sur le fait que la réflexion sur l'amélioration de la communication préexistante, objet du stage, fait partie de la première phase du projet 2005 - 2006. Cependant l'étude n'a débuté qu'en Août 2006.

b) Outils de seconde phase

L'un des outils majeurs qui caractérise la deuxième phase du projet est le panneau d'affichage PEFC à apposer aux entrées de communes certifiées PEFC²⁵. Le but de ce support de communication est triple : Il permet de valoriser la commune, de sensibiliser la population locale plus les touristes et de susciter de nouvelles adhésions des communes avoisinantes. La distribution de ces panneaux n'a pas encore eu lieu.

Un deuxième type de panneau est également prévu dans le cadre du projet de communication. Il s'agit de panneau à apposer directement en forêt afin d'interpeller les randonneurs et les passants sur l'engagement du propriétaire pour la gestion durable des forêts²⁶. Ce type d'outil pourrait encourager le grand public à s'informer davantage sur la certification PEFC mais également de lui faire prendre conscience qu'une forêt a un propriétaire et qu'il faut par conséquent la respecter. La distribution des panneaux aux adhérents PEFC a débuté lors du premier semestre 2007.

²⁴ Un modèle à destination des propriétaires privés est visible en annexe I.H

²⁵ Un modèle est visible en annexe I.I.1.

²⁶ Un modèle est visible en annexe I.I.2.

Un dernier projet de panneaux vient s'ajouter aux deux précédents. Celui-ci consiste en la réalisation de deux types de panneaux à apposer en bordure d'exploitation forestière effectuée par des entreprises certifiées. Un panneau sera apposé lors de la coupe, et un autre, plus pérenne, sera installé une fois celle – ci terminée. Ces supports auront pour but d'expliquer l'intérêt de l'exploitation forestière raisonnée et de valoriser la qualité du travail réalisé. Il est prévu de n'en produire qu'un nombre restreint en vue d'une action pilote. D'ailleurs cette production n'est toujours pas à l'ordre du jour.

L'une des dernières actions qui constituent le projet de communication 2005 – 2006 est la création d'un site Internet à destination des acteurs de la filière forêt-bois régionale. A l'heure actuelle, la communication autour de PEFC PACA passe par le site de la forêt méditerranéenne (www.ofme.org) avec quelques informations peu accessibles sans les chercher spécifiquement. Le projet est donc de développer des pages propres à PEFC PACA tout en conservant une diffusion sur le site national PEFC France (www.pefc-france.org). Le site Internet prévu s'inspirera de celui réalisé pour les chartes forestières de territoire du réseau alpin (<http://www.ofme.org/chartes/vie-reseau>). Ce dernier est un site lié à celui de l'observatoire mais avec une administration, des documents et actualités spécifiques. Pour y accéder, un lien direct sur la page d'accueil du site de l'observatoire est réalisé.

L'adoption de cette configuration pour le site Internet PEFC PACA permettra de bénéficier de la très bonne fréquentation de celui de l'observatoire. A l'heure actuelle, aucun projet n'a encore émergé.

C. Synthèse

En plus d'être une certification crédible, adaptée à chaque région forestière et consensuelle, PEFC est avant tout une affaire de filière. En effet, sa politique de qualité est construite de telle manière, qu'elle offre à chaque acteur l'opportunité de participer concrètement à la gestion durable de ses forêts. Elle peut passer soit par la définition d'objectif d'amélioration continue pour les membres de PEFC, soit par l'adhésion à un cahier des charges pour le producteur et l'exploitant.

De surcroît, la certification PEFC comme toutes certifications dignes de ce nom, se doit d'être transparente aux yeux de la société. C'est d'ailleurs ce qu'elle est en instaurant un dispositif complet d'audit et de contrôle : audit interne, audit externe, procédure de réclamation. Ainsi, le consommateur final est assuré que les produits PEFC qu'il achète proviennent d'une gestion durable et raisonnée des forêts.

Les qualités intrinsèques au système PEFC ne sont pas les seuls atouts de la certification. Elle est également l'occasion de dynamiser (facilite la commercialisation du bois), d'afficher (responsabilité du propriétaire) mais aussi de valoriser (prise en compte des exigences environnementales) le matériau « bois » ainsi que les métiers de la forêt et du bois auprès du grand public.

Pour répandre au mieux ce message et rassembler un maximum d'adhérents autour de la certification PEFC, l'entité régionale s'investit depuis 2003 dans la promotion de la certification auprès de différents publics. Après quelques débuts timides, l'association a accentué ses efforts notamment au travers du projet de communication 2005 - 2006.

Il se compose d'actions de grandes envergures vers un large public (panneaux d'affichage, site Internet) mais également d'actions plus ciblées vers les adhérents potentiels (encart dans le journal, plaquettes d'information). Parmi celles-ci, il est question d'une rétrospective sur la communication antérieure de l'entité régionale...

III. Problématique

A. Etat des lieux de la certification PEFC en PACA

1. Le bois PEFC, un bois demandé en PACA

La papeterie TEMBEC²⁷ à Tarascon est quasiment l'unique débouché de la région pour les bois résineux qui couvrent majoritairement le territoire²⁸. La présence de cette entreprise d'envergure internationale permet d'assurer l'activité d'un bon nombre d'exploitants forestiers et pèse donc lourdement sur l'économie de la filière régionale. Face à la concurrence internationale rude et aux exigences environnementales des consommateurs du monde entier, l'entreprise TEMBEC a récemment affirmé sa volonté de s'approvisionner exclusivement en bois certifié PEFC dès l'automne 2005. Aussi, la filière forêt-bois de PACA se retrouve devant l'obligation de fournir suffisamment de bois certifié à cette entreprise. En effet, on imagine aisément l'impact sur la forêt régionale qu'aurait la fermeture de l'usine ou son approvisionnement dans d'autres forêts. Sachant qu'aujourd'hui, le nombre d'exploitants certifiés est suffisant, les efforts doivent se concentrer principalement sur la quantité de forêts certifiées. Adhérer à PEFC devient alors pour un propriétaire un moyen de soutenir la filière régionale.

2. Le bois PEFC, une ressource rare en PACA

En août 2006, début du stage, il y avait 175 propriétaires forestiers certifiés PEFC en PACA, ce qui représentait une surface de 205 004 Ha soit 17, 1% de la surface forestière totale en PACA.

Ils étaient répartis de la façon suivante :

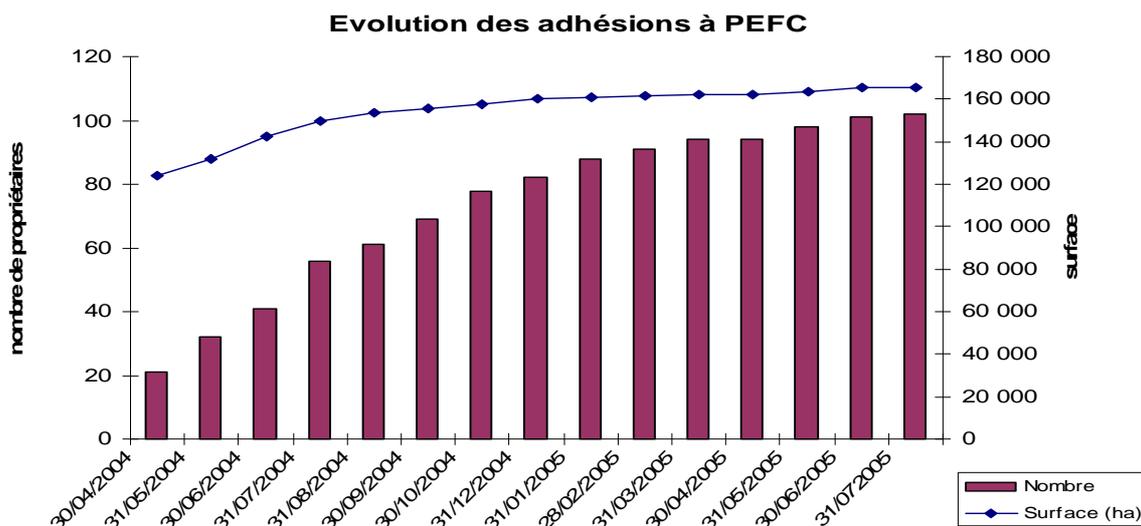
Type de propriété	Nombre	Surface (Ha)	Part de la surface certifiée / surface régionale boisée
collectivité	79	76 776	31,3%
Domanial	1	111 435	100,0%
Privé	95	16 793	2,0%
Total région	175	205 004	17,1%

Source : PEFC PACA

Compte tenu de la déclaration de la papeterie TEMBEC, l'association comptait sur une montée en puissance des adhésions des propriétaires au cours de l'année 2005. Or, contre toutes attentes, les chiffres depuis cette année évoluent très lentement et sont en quasi stagnation. La figure 3 illustre cette situation.

²⁷ Entreprise Canadienne de produits forestiers (pâtes, papiers, cartons, produits chimiques)

²⁸ Source IFN : Inventaire Forestier National



Source : PEFC PACA

Figure 3 : évolution des adhésions PEFC en PACA entre 2004 et 2005

Ces statistiques traduisent la réticence des propriétaires à certifier leur forêt. Cette difficulté est d'autant plus présente en milieu méditerranéen dans la mesure où beaucoup de forêts sont dépourvues de bois valorisable (forêt de pin d'Alep) et de ce fait elles ne sont pas rentables à l'exploitation pour les propriétaires. La deuxième raison que l'on peut invoquer est le manque de communication de la part des organismes forestiers pour la certification PEFC.

Ces éléments de contexte concourent au désintérêt des propriétaires pour leur forêt et n'adhèrent donc pas à PEFC.

Si cette situation s'éternise, la papeterie influente TEMBEC devra augmenter ses approvisionnements au-delà des frontières de PACA, voir au-delà des frontières françaises. On peut même imaginer que ces problèmes d'approvisionnement soit un des facteurs supplémentaires concourant à la cessation d'activité de l'entreprise. Dans les deux cas, la certification PEFC ainsi que l'ensemble de la filière régionale forêt - bois seront mises en péril.

B. Problématique de stage

1. Problématique initiale

a) Mission en PACA

Cette réaction ne se fera pas attendre et elle se traduira par la mise en place d'une réelle stratégie de communication pour les années 2005-2006 (détaillée précédemment). Cette stratégie n'est pas la première de ce type mais celles précédemment développées étaient moins ambitieuses faute de moyens financiers. Dans le cadre de ce projet, il semblait intéressant pour l'entité régionale de prendre du recul par rapport à ses actions promotionnelles préexistantes, réalisées au coup par coup et d'identifier les outils de communication les plus efficaces, d'où cette interrogation:

Comment adapter l'argumentaire de PEFC et les outils de communication aux attentes et aux besoins spécifiques des propriétaires forestiers de PACA afin d'améliorer le nombre d'adhésions ?

Vous l'aurez compris, la finalité de cette étude est donc d'aboutir à une communication affinée et percutante, afin de convaincre de nouveaux propriétaires à rejoindre la famille PEFC. Cet enjeu est d'autant plus capital que la viabilité de l'entité régionale en dépend. En effet, l'une des rares et donc précieuses sources d'auto financement de l'association sont les cotisations des propriétaires forestiers. Une stagnation des adhésions signifieraient alors d'avoir continuellement recours aux subventions et annoncerait à terme l'arrêt de mort de PEFC PACA.

b) Mission en Midi Pyrénées (MP) et Languedoc Roussillon (LR)

Malheureusement, la précarité de l'association n'est pas spécifique à l'entité régionale PEFC PACA. D'autres régions de la zone méditerranéenne (Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon) subissent la même réticence des propriétaires à adhérer à PEFC et de ce fait disposent de maigres moyens financiers.

Compte tenu de la similitude du contexte financier et forestier (morcellement, faible rentabilité économique, rôle social dominant de la forêt méditerranéenne), PEFC France propose de vérifier dans quelle mesure les résultats de l'étude en PACA sont extrapolables à la zone méditerranéenne.

Cette réflexion marque la volonté de l'entité PEFC France de tendre vers une uniformisation de la communication PEFC à l'ensemble du bassin méditerranéen. Le coût de la communication sera alors partagé entre les trois entités régionales et permettra ainsi de soulager financièrement ces dernières.

2. Problématique élargie

L'association PEFC PACA a spontanément invoqué les défaillances de communication auprès des propriétaires pour expliquer la stagnation des adhésions depuis 2005. C'est à partir de ce principe que l'entité régionale a d'ailleurs engagé une réflexion visant à améliorer la communication et à l'adapter aux besoins des propriétaires forestiers de PACA.

Or, lors de l'étude, nous nous sommes rapidement rendu compte que la réticence des propriétaires à adhérer à la certification ne provenait pas uniquement du déphasage de la communication mais également du système PEFC en lui-même. Il est apparu que celui-ci ne répondait pas totalement aux attentes de ces adhérents et a fortiori aux besoins des propriétaires forestiers de PACA.

Face à cet état de fait, deux prises de position sont possibles :

- soit on se concentre sur l'adaptation de la communication et on clarifie l'intérêt même de la certification pour éviter toutes représentations faussées et attentes inappropriées de la part des propriétaires au sujet de PEFC.
- soit on élargit la réflexion à la modernisation du système PEFC en fonction des attentes des propriétaires forestiers de PACA.

Dans le cadre de cette étude, nous optons pour la deuxième position car elle correspond au souhait prioritaire et spontané des propriétaires certifiés PEFC.

Nous pouvons donc résumer la nouvelle problématique de la manière suivante :

Comment adapter le système PEFC et sa communication aux attentes spécifiques des propriétaires forestiers de PACA afin d'améliorer le nombre d'adhésions ?

Chapitre 2 – Méthodologie globale

Le projet de rétrospective sur la communication et sur le système PEFC qu'entend mener l'association PEFC PACA n'est pas monnaie courante au sein des autres entités régionales. Il a donc été difficile de s'appuyer sur des références ou des travaux antérieurs pour construire une méthodologie solide. Cependant, la conduite de notre projet s'apparente sensiblement au diagnostic de territoire utilisé dans l'élaboration des chartes forestières²⁹. Nous nous inspirerons donc de la méthodologie adoptée dans les diagnostics de territoire et nous l'adapterons en fonction de notre problématique en PACA mais aussi en Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon.

I. Principe du diagnostic de territoire

Le diagnostic de territoire se décompose en trois étapes intermédiaires :

- L'état des lieux du territoire qui résume aussi bien les données objectives que les représentations du territoire par les différents acteurs sollicités (données subjectives) est à la base du diagnostic de territoire d'où son appellation « diagnostic »
- La détermination des enjeux qui consiste à mettre en lumière les principaux besoins au sein du territoire. La détermination des enjeux se base bien souvent sur la construction de trois scénarii : scénario pessimiste, scénario optimiste et scénario tendanciel (le plus probable), qui anticipent l'évolution des problèmes et ainsi dégagent les points clefs du contexte. On parle de prospective et il en résulte la définition d'une stratégie.
- Le programme d'action qui est l'application directe de la stratégie définie. Il se compose de différentes actions visant à relever les enjeux du territoire donné.

L'un des points forts de cette méthodologie est l'association des acteurs à chaque étape de la démarche (état des lieux, détermination des enjeux, stratégie et programme d'action).

La figure 4 ci-après schématise le détail et l'enchaînement de la démarche.

II. Adaptation à la problématique en PACA

Nous allons maintenant adapter la méthode générale du diagnostic de territoire au contexte de l'étude en PACA. Dans notre cas, le diagnostic ne concerne plus un territoire en tant que tel mais bien le système et plus particulièrement la communication PEFC en PACA.

La première étape qui consiste à réaliser l'état des lieux de la certification PEFC en PACA s'appuie uniquement sur une enquête de terrain réalisée auprès d'un seul type d'acteurs : les propriétaires et quelques exploitants forestiers certifiés. Cette enquête regroupe au sein d'un seul et même questionnaire l'analyse qualitative et l'analyse quantitative du diagnostic. Cette réorientation méthodologique se justifie de la manière suivante :

²⁹ « La charte forestière de territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel » source : circulaire de la direction de l'espace rurale de la forêt (DERF)/ sous direction de la forêt (SDF)/sous direction de l'industrie du bois (SDIB)/C2001-3004.

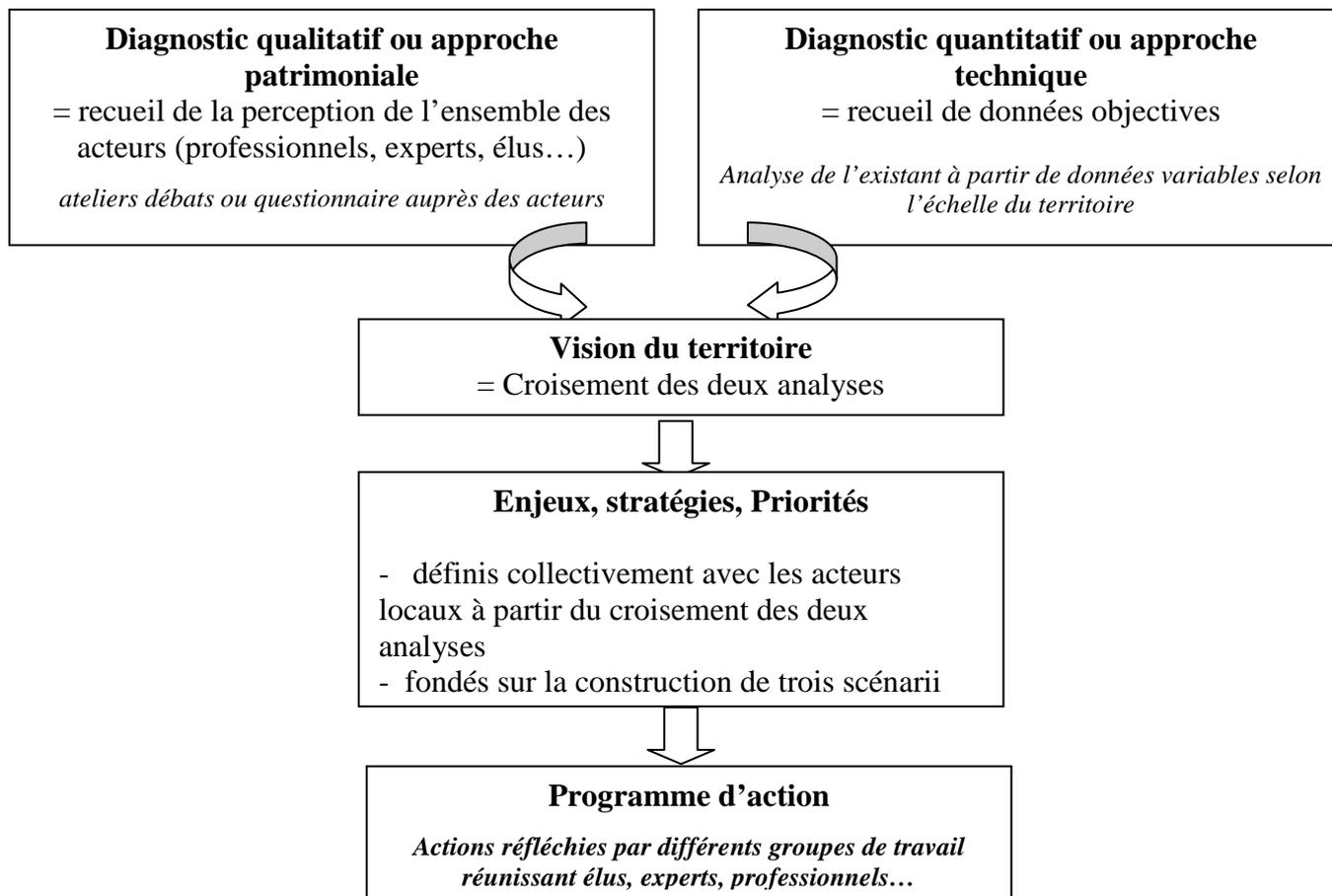


Figure 4 : démarche générale du diagnostic territorial

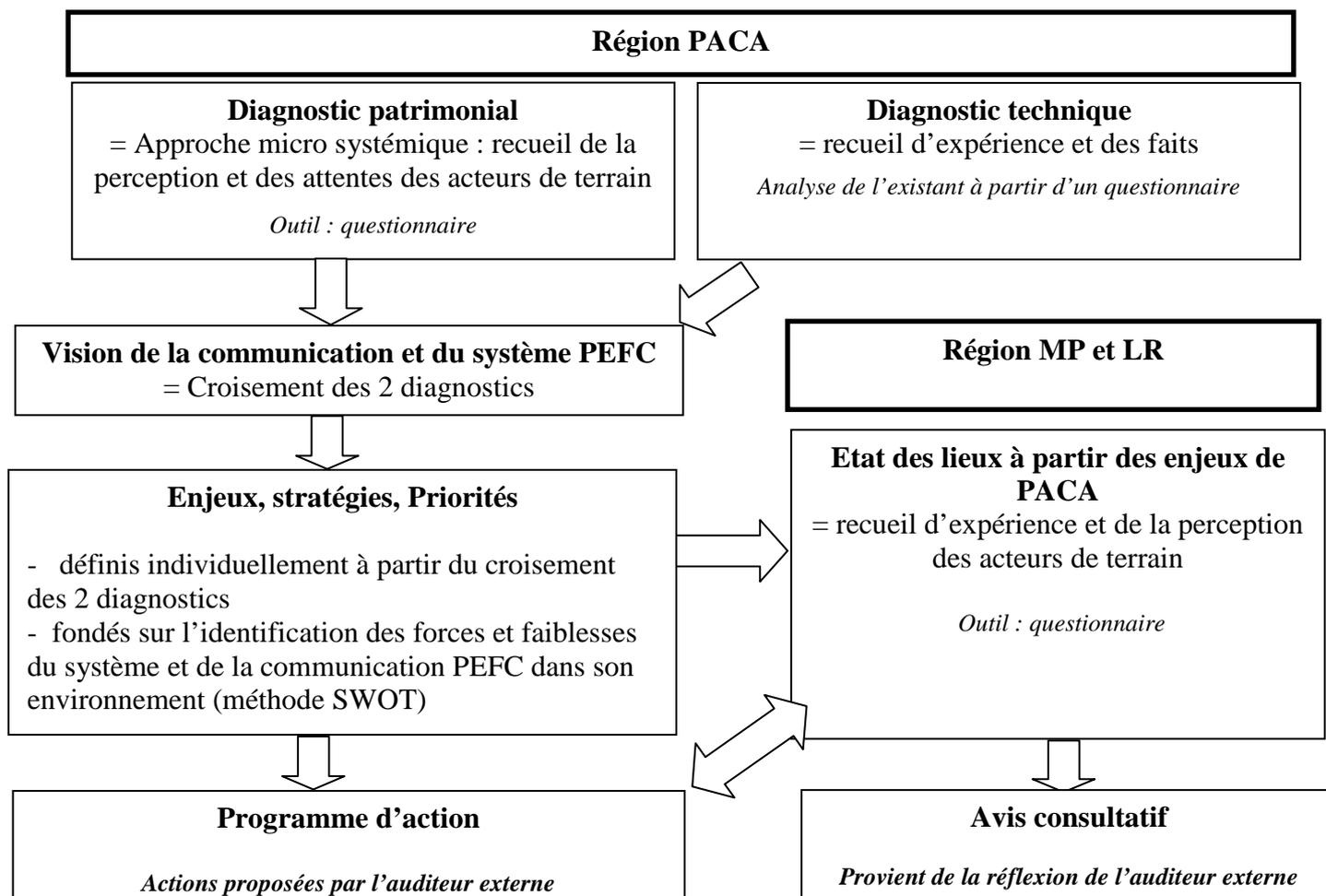


Figure 5 : démarche de diagnostic territorial adaptée au contexte de PACA et MP, LR

- Le Diagnostic patrimonial qui prendra la forme d'un questionnaire et non d'un « atelier débats », ne cible que les acteurs agissant au niveau du terrain (approche micro systémique) à cause du manque du temps limité imparti à cette mission.
- Au regard de la nature du projet, le diagnostic technique ne pourra pas se baser sur des données chiffrées et totalement objectives mais sur l'expérience et les faits relatés par les propriétaires certifiés. L'analyse de l'existant s'appuiera donc également sur le questionnaire.

La phase de détermination des enjeux et des stratégies fait également l'objet d'une modification méthodologique. En effet, elle ne se base pas sur la concertation et la réflexion de l'ensemble des acteurs locaux mais uniquement sur la vision de l'auditeur externe (stagiaire). Ce choix s'explique par le fait que la majorité des acteurs interrogés dans le cadre de l'enquête n'est pas assez concernée par la certification PEFC et par le projet. L'intégration des propriétaires certifiés à la réflexion finale aurait donc conduit à l'obtention de résultats inappropriés et incohérents. De plus, la définition des enjeux ne se fera pas par la méthode dite de prospective mais en identifiant les forces et faiblesses du système PEFC dans son environnement. On parle de la méthode SWOT. Enfin, pour ce qui est de la définition du programme d'actions, elle proviendra également de la réflexion de l'auditeur externe.

On le constate, le contexte ne permet pas d'intégrer les acteurs locaux à l'ensemble du processus mais uniquement à la phase de diagnostic (état des lieux). Cette situation amplifie logiquement le poids de l'auditeur externe (le stagiaire) dans la conduite de projet et dans les prises de positions stratégiques. Certains y verront l'occasion d'apporter un regard extérieur neuf et ainsi, éviter des a priori restrictifs, d'autres, le risque d'obtenir un projet éloigné des besoins spécifiques des acteurs.

III. Adaptation à la problématique en Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon

Changement de lieu, notre but maintenant est de confronter le programme d'action proposé en PACA au contexte de MP et LR. Pour ce faire, nous allons garder comme base la méthode de diagnostic territorial mais avec quelques modifications :

- Nous partons tout d'abord de l'hypothèse que les enjeux de la communication et du système PEFC en MP et LR sont semblables à ceux de PACA.
- Par conséquent, l'état des lieux se concentrera uniquement sur les points critiques relevés en PACA (enjeux). Il s'appuiera sur le recueil d'expériences (questionnaire) du même type d'acteurs qu'en PACA, c'est-à-dire les propriétaires forestiers certifiés.
- Compte tenu de l'hypothèse, la phase de détermination des enjeux et des stratégies disparaît logiquement.
- Aux vues des contextes régionaux de MP et LR, la dernière étape consiste à donner un avis consultatif sur l'extrapolation des projets envisagés en PACA aux régions MP et LR. Cette étape provient uniquement de la réflexion de l'auditeur externe.

Une fois n'est pas coutume, la méthodologie adoptée pour résoudre la problématique en MP et LR repose également sur les compétences et le ressenti de l'auditeur externe.

Un schéma résumant la méthode de diagnostic territorial adaptée aux contextes de PACA et MP, LR est présenté en vis-à-vis, figure 5.

Chapitre 3 – Résultats en PACA

I. Matériels et Méthodes

A. Diagnostic : enquête de terrain

1. Sélection de l'échantillon

Afin de résoudre la problématique sur la communication PEFC en PACA, nous nous sommes appuyés sur une enquête de terrain auprès des propriétaires forestiers certifiés (communes et privés) plus quelques exploitants forestiers PEFC. L'échantillon a été construit de telle manière à être représentatif des propriétaires forestiers certifiés de PACA.

a) Grille de constitution de l'échantillon des communes PEFC

La construction de l'échantillon des communes se base sur une grille de critères permettant de différencier les individus. Ces critères sont évalués par les indicateurs ci-dessous :

Critères	Indicateurs	Définition des indicateurs
Situation géographique	Zonage PEFC source: PEFC PACA	zonage en fonction des caractéristiques géologiques, climatiques et sylvicoles de la région PACA.
Surface de peuplement	Hectare source: PEFC PACA	
Adhésions récentes / anciennes	Date d'adhésion des propriétaires Source : PEFC PACA	Date entre le 06/01/2003 et le 20/04/2006. la date de séparation est fixée au 15/09/2004.
Situation financière	potentiel fiscal source: www.minefi.gouv.fr	Le potentiel fiscal mesure la richesse potentielle de la collectivité.
Superficie commune	Km ² Source : OFME	
Commune touristique	Nombre de résidence secondaire source: SUD INSEE l'essentiel n°90, mars 2006	Les résidences secondaires comprennent les logements utilisés pour des week-ends, des vacances ou des loisirs ou les logements loués (ou à louer) pour les loisirs ou les vacances. Sont inclus dans cette catégorie de logements les cas de multipropriété.
Commune forestière	Taux de boisement Source: ofme.dynmap.com/ifn	surface boisée/surface communale * 100
Commune rurale / urbaine	Unité urbaine /commune rurale Source: INSEE	Une unité urbaine est un ensemble d'une ou plusieurs communes dont le territoire est partiellement ou totalement couvert par une zone bâtie d'au moins 2 000 Habitants. Une commune rurale est celle qui n'appartient pas à une unité urbaine.
Adhérent aux Communes forestières	Adhésion Source: Association des Communes Forestières	

b) Grille de constitution de l'échantillon des privés PEFC

Nous avons adopté le même principe que la grille de constitution de l'échantillon des communes adhérentes.

Critères	Indicateurs	Définition des indicateurs
Situation géographique	Zonage PEFC source: PEFC PACA	zonage en fonction des caractéristiques géologiques, climatiques et sylvicoles de la région PACA.
Plan simple de gestion	Nombre de PSG Source : PEFC PACA	Document Simple de Gestion (PSG) est un document de réflexion et de prévision des coupes et travaux
Gestionnaire extérieur	Oui / non Source : PEFC PACA	Les gestionnaires extérieurs appuient le propriétaire dans la conduite de son peuplement : CRPF, Coop. Provence Forêt
Adhésions récentes / anciennes	Date d'adhésion des propriétaires Source : PEFC PACA	Date entre le 06/01/2003 et le 20/04/2006. la date de séparation est fixée au 15/09/2004.

c) Echantillon final représentatif

La sélection des adhérents qui composent l'échantillon final représentatif des propriétaires forestiers certifiés de PACA s'est faite de la manière suivante :

- définition de catégories : les catégories sont définies grâce aux indicateurs. Elles correspondent à un critère exprimé de façon plus ou moins importante (basé sur l'indicateur). Dans certains cas, les catégories peuvent s'assimiler directement à l'indicateur.
- sélection de deux individus au moins par catégorie dans l'échantillon final.

Voici une illustration :

The screenshot shows an Excel spreadsheet with columns for commune name, code postal, Zonage PEFC, forêt communale (Ha), Surface commune (Ha), tx de boisement (%), and fin... millier. The data is sorted by Zonage PEFC. A legend at the bottom states: "Légende : Une partie des individus sélectionnés sont en surbrillance jaune". Annotations with arrows point to "Critère" (Zonage PEFC), "Catégorie" (fin... millier), and "Indicateur" (Surface commune (Ha)).

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	code postal	Zonage PEFC	forêt communale (Ha)	Surface commune (Ha)	tx de boisement (%)	fin...	millier		
1									
2	Commune de Montjustin	4110	moyen pays	90	faible	1020	faible	72	moyen +
3	Commune de GRASSE	6130	littoral calcaire	200	faible	4420	moyen -	33	moyen -
4	Commune de Luceram	6440	littoral calcaire	1570	important	6490	moyen +	82	moyen +
5	Commune de ST ETIENNE DU GRE	13150	littoral calcaire	820	moyen -	2900	moyen -	38	moyen -
6	Commune de Saint Rémy de Proven	13538	littoral calcaire	1180	moyen+	8970	important	27	faible
7	Commune de Le Val	83143	littoral calcaire	170	faible	3920	moyen -	65	moyen +
8	Commune de FLASSANS	83340	littoral calcaire	530	moyen -	4490	moyen -	71	moyen +
9	Commune de Correns	83570	littoral calcaire	280	faible	3710	moyen -	72	moyen +
10	Commune de COTIGNAC	83570	littoral calcaire	1120	moyen+	4430	moyen -	64	moyen +
11	Commune de SAINT ZACHARIE	83640	littoral calcaire	420	faible	2740	moyen -	60	moyen +
12	Commune Le Luc	83340	littoral siliceux	290	faible	4430	moyen -	49	moyen -
13	Commune des Arcs	83460	littoral siliceux	1480	important	5440	moyen +	58	moyen +
14	Commune de GONFARON	83590	littoral siliceux	1070	moyen+	4170	moyen -	61	moyen +
15	Commune de la Garde Freinet	83680	littoral siliceux	1240	moyen+	7650	important	87	moyen +
16	Commune d Auzet	4140	montagne	1130	moyen+	3490	moyen -	63	moyen +
17	Commune de Selonnet	4140	montagne	990	moyen+	2360	moyen -	60	moyen +
18	Commune de Thorame Basse	4140	montagne	1190	moyen+	8620	important	55	moyen -
19	Commune de Thorame Haute	4140	montagne	1080	moyen+	2370	faible	78	moyen +
20	Commune de Méolans Revel	4170	montagne	380	faible	2190	faible	67	moyen +
21	Commune de Méolans	4170	montagne	350	faible	4910	moyen -	80	moyen +
22	Commune de Thorame Basse	4170	montagne	1490	important	9840	important	55	moyen -
23	Commune de Thorame Haute	4170	montagne	2200	important	10910	important	64	moyen +
24	Commune d Allos	4260	montagne	940	moyen+	11690	important	40	moyen -
25	Commune de Méolans Revel	4340	montagne	2850	important	1260	important	48	moyen -
26	Commune des Thuiles	4400	montagne	170	faible	3260	moyen -	63	moyen +
27	Commune de La Condamine Chatela	4530	montagne	810	moyen -	5630	moyen +	31	moyen -
28	Commune de Montgenèvre	5100	montagne	890	moyen -	3960	moyen -	35	moyen -
29	Commune de l Argentière la Bessée	5120	montagne	1400	important	6510	moyen +	35	moyen -
30	Commune de Baratier	5200	montagne	230	faible	1560	faible	56	moyen -
31	Commune de Chorges	5230	montagne	1010	moyen+	5700	moyen +	36	moyen -
32	Commune dAgnières-en-Dévoluy	5250	montagne	180	faible	3210	moyen -	16	faible
33	Commune de Saint Etienne en Dévol	5250	montagne	340	faible	6770	moyen +	18	faible
34	Commune de La Motte en Champsa	5500	montagne	220	faible	5540	moyen +	31	moyen -
35	Commune de Guillestre	5600	montagne	2330	important	5110	moyen +	73	moyen +
36	total commune								

Légende : Une partie des individus sélectionnés sont en surbrillance jaune

Figure 7 : sélection de l'échantillon

Une fois l'échantillon représentatif construit, nous l'avons suggéré aux professionnels de la filière forêt-bois (techniciens de la Coopérative Provence Forêt, Association des Communes Forestières) afin qu'ils nous fassent part de leurs conseils. Après avoir pris en considération leurs commentaires et effectué les dernières modifications qui en découlaient, nous obtenons

un échantillon final de 15 propriétaires forestiers privés certifiés, 15 communes certifiées et 4 exploitants forestiers certifiés dont 1 retiré du système.

Avec le principal échantillon regroupant les 30 propriétaires forestiers adhérents (communes et privés confondus), il y a 95 % de probabilité de ne pas se tromper (taux de confiance) de plus de 8 % autour des estimations faites dans le diagnostic³⁰ dont nous rendons compte ci-après.

Remarque :

En ce qui concerne les professionnels sélectionnés et compte tenu du nombre restreint d'individus à interroger, la méthodologie adoptée a été beaucoup plus souple. La sélection s'est faite selon les critères suivants : situation géographique du professionnel et état de l'adhésion du professionnel (adhésion en cours ou non. L'échantillon final qui en découle est le suivant :

- un exploitant forestier retiré du système PEFC
- un exploitant forestier adhérent à PEFC et situé dans les départements des Bouches du Rhône et du Var
- deux exploitants forestiers adhérents à PEFC situés dans le département des Hautes Alpes

2. Conception des questionnaires

Trois questionnaires³¹ ont été élaborés en fonction des cibles suivantes : les communes certifiées, les propriétaires privés et les exploitants forestiers. Afin de recueillir un maximum de données, ils se composent essentiellement de questions ouvertes et prennent la forme de discussions entre l'auditeur et l'individu interrogé. La construction des questionnaires se base notamment sur la réflexion personnelle de l'auditeur externe, étoffée par les remarques des différents partenaires du projet : Coopérative Provence Forêt, CRPF, Associations Départementales des Communes Forestières. Ces questionnaires ont à peu près la même structure et se divisent en trois phases :

- identification de l'adhérent
- évaluation de la communication préexistante
- Constat, attentes, propositions de l'adhérent vis-à-vis de PEFC

Les deux premières phases et la partie constat constituent l'approche technique du questionnaire. Les parties propositions et attentes de l'adhérent forment quant à elles l'approche patrimoniale.

a) Approche patrimoniale

La méthodologie utilisée pour identifier les attentes des adhérents PEFC s'inspire de l'approche développée par M. Henry OLLAGNON (Professeur Institut National d'Agronomie Paris Grignon) qui est le diagnostic Patrimonial³².

Le but de cette approche est de recueillir directement les attentes affirmées, les représentations et les propositions des adhérents à propos de leur certification en leur posant tout simplement la question. Il s'agit ensuite de proposer à l'ensemble des acteurs des

³⁰ Annexe II.A.1. Source : http://www.profecogest.com/article.php?id_article=96

³¹ Les trois questionnaires sont consultables en annexe VI.A.

³² Diagnostic patrimonial : méthodologie précisée dans l'annexe II.A.2.

possibilités d'évolutions positives correspondant à leurs attentes. Cette technique permet également de mettre en évidence certains résultats que l'on n'aurait pas décelés dans le cadre d'un diagnostic « objectif » sur l'état des lieux de la certification en PACA.

b) Approche technique

L'approche technique de l'enquête correspond à un diagnostic de l'existant sur la certification PEFC en PACA. Dans un premier temps, le questionnaire visera à identifier le profil type d'un adhérent à PEFC, s'il en existe un. Puis il abordera les motivations qui ont poussé les adhérents à rejoindre PEFC afin de les transformer ensuite en argument pour séduire de nouveaux propriétaires. Enfin, il recueillera les expériences des adhérents concernant les actions de promotion qui ont pu être organisées mais également leur satisfaction vis-à-vis du système PEFC en général.

3. Discussion

Notre étude se base sur le retour d'expérience de 30 propriétaires forestiers adhérents à PEFC. Ce choix méthodologique peut paraître peu pertinent pour certains. En effet, si un propriétaire est adhérent à PEFC, c'est qu'a priori il a été conquis par ce que lui proposait la certification. Alors, pourquoi le solliciter sur les dysfonctionnements de PEFC et sa communication si à ses yeux il n'y a aucun problème ? A première vue, il aurait donc été préférable de cibler notre questionnaire vers les propriétaires ayant refusés d'adhérer à PEFC, plus à même de « critiquer » la certification. Or notre choix a été tout autre car :

- il n'y a aucune traçabilité des propriétaires ayant refusé l'adhésion à PEFC donc il est difficile de les interroger.
- Les propriétaires forestiers certifiés devraient être logiquement conscient de leur adhésion à PEFC, ce qui n'est pas le cas. Il y a donc très peu de chance pour que les propriétaires forestiers extérieurs à la certification connaissent PEFC.

B. Détermination des enjeux : Méthode SWOT

La deuxième étape du diagnostic dont nous rendons compte ci-après concerne la détermination des enjeux. Cette phase se base sur une méthode formalisée que l'on nomme la méthode SWOT. Nous présenterons ici l'essentiel de cette méthode. Pour tout complément d'information veuillez vous reporter à l'annexe II.A.3.

1. Définition de la méthode SWOT

Cette méthode permet d'évaluer de manière organisée et structurée une situation donnée afin de prendre les bonnes décisions pour l'améliorer, c'est-à-dire adopter les bonnes stratégies. Cette évaluation se base sur une analyse interne et externe de la situation de l'entreprise qui se présente sous la forme d'une matrice à 4 fenêtres (figure 7): Forces, Faiblesses de l'entreprise et Opportunité, Menaces de l'environnement.

Analyse Interne	Forces/ Strengths (+)	Faiblesses/ Weaknesses (-)
	S1. S2. S3. ...	W1. W2. W3. ...
Analyse Externe	Occasions/ Opportunities (+)	Menaces/ Threats (-)
	O1. O2. O3. ...	T1. T2. T3. ...

Source : GCP 2003 2006, COTA SA / HHC

Figure 8 : Matrice SWOT

Une fois les forces/faiblesses et les opportunités/menaces identifiées et hiérarchisées en fonction de leur impact sur le projet fixé, la méthode SWOT vise à identifier les stratégies qui maximisent le potentiel de ces forces et occasions et minimisent l'impact de ces faiblesses et menaces. On appelle cette étape la planification stratégique (figure 8).

F. externe	F. interne	<u>FORCES</u>	<u>FAIBLESSES</u>
<u>OPPORT.</u>		Stratégie Forces-Opportunités (Stratégie offensive d'expansion)	Stratégie Faiblesses-Opportunités
<u>MENACES</u>		Stratégie Forces-Menaces (Stratégie défensive)	Stratégie Faiblesses-Menaces (Stratégie de repositionnement / diversification)

Source : <http://www.glsreseaux.com/energiesolaire/archives/swot.ppt>

Figure 9 : Planification stratégique

2. Discussion

Il est vrai que la méthode SWOT et la planification stratégique peuvent parfois s'avérer être des outils méthodologiques rigides et contraignants. En effet, il faut être conscient que l'environnement extérieur d'une entreprise peut changer à tout moment. Parfois il est tellement instable que s'investir dans la définition claire d'une stratégie devient inutile et empêche même le changement de cap d'un organisme quand il devient nécessaire. Dans ce cas, la planification de scénarii est souvent plus appropriée. Cependant, en l'espèce, l'environnement de PEFC ne semble pas être sujet à terme à de grands bouleversements. La certification n'est confrontée à aucune concurrence en France métropolitaine³³ et ne se trouve pas sur un marché agressif. De plus, la sensibilité des consommateurs aux produits respectueux de l'environnement semble être un phénomène durable et en légère croissance³⁴. Le seul risque pourrait provenir d'une catastrophe naturelle à l'image de la tempête de 1999. La méthode SWOT et la planification stratégique semblent donc être des outils adaptés à notre étude.

³³ La certification FSC à destination des forêts tropicales est implantée en France d'Outre-Mer

³⁴ Evolution des achats présentés comme meilleurs pour l'environnement entre 2000 – 2001 est de 3,7 % ; source « conditions de vie et aspirations des français, vague de début 2001 » étude du CREDOC pour l'ADEME.

C. Programme d'actions

La méthode utilisée pour déterminer notre programme d'actions est relativement simple. Par conséquent, nous l'intégrerons directement dans le préambule *chapitre 3.III. Stratégie et Programme d'actions*.

II. Diagnostic

Nous opérerons ici à une revue très synthétique des conclusions de nos enquêtes. Ces constats représentent a priori les principales préoccupations des adhérents à PEFC et l'état des lieux de la certification dans la région PACA. Comme nous l'avons évoqué précédemment, le diagnostic se compose d'un diagnostic patrimonial et de l'existant. L'état des lieux complet est disponible en annexe, accompagné de schémas explicatifs.

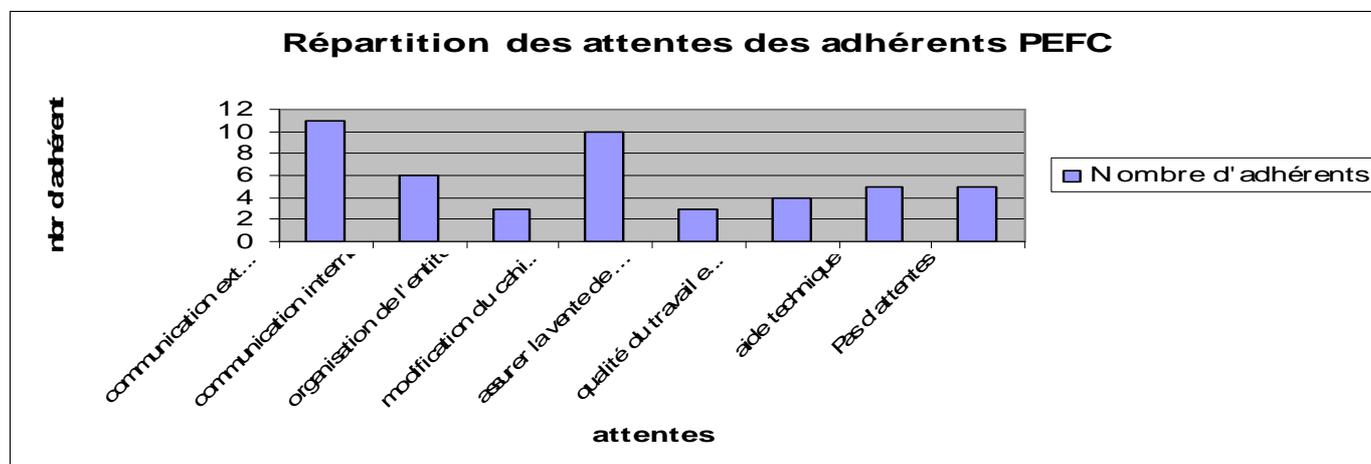
Diagnostic patrimonial

Cf. Annexe II.B. et Annexe II.C.

A. Identification des attentes des adhérents

- Propriétaires forestiers

Suite à la formalisation des résultats, nous pouvons identifier les principales améliorations attendues par les propriétaires certifiés concernant la certification PEFC :



Légende :

- communication externe : les adhérents attendent une communication vers le grand public y compris le monde forestier
- communication interne : les adhérents attendent une communication entre les adhérents PEFC
- organisation de l'entité : les adhérents attendent la prise en charge de la certification PEFC par les organismes gestionnaires forestiers (l'ONF, CRPF)
- modification de la politique de qualité PEFC : les adhérents attendent la modification de la politique de qualité PEFC
- assurer la vente des bois : les adhérents attendent que la certification leur assure la vente de leur bois
- assurer la qualité du travail en exploitation : les adhérents attendent que la certification assure une exploitation forestière de qualité
- Aide technique : les adhérents attendent que la certification les conseille sur la conduite technique de leur forêt

Figure 10 : Répartition des attentes des adhérents

- ❖ Les propriétaires forestiers attendent une amélioration de la communication externe
- ❖ Les propriétaires forestiers attendent une amélioration de la communication interne
- ❖ Les propriétaires forestiers attendent une amélioration du système PEFC : amélioration de la politique de qualité, amélioration de la qualité de l'exploitation forestière, appui technique dans la gestion forestière
 - Exploitants forestiers
- ❖ Les 4 exploitants forestiers souhaitent que la certification PEFC améliore sa communication externe.

1. Communication vers le grand public et les professionnels non certifiés

Le développement d'une communication vers le grand public et vers la filière forêt-bois que l'on qualifie dans cette étude de « communication externe » est souhaité par 11 propriétaires forestiers interrogés. Parmi ces 11 adhérents :

- 2 propriétaires souhaitent que PEFC engage une campagne de communication vers le monde forestier pour valoriser leur adhésion au système de certification, ainsi que 2 exploitants forestiers interrogés.
- 9 propriétaires sont favorables au développement d'une communication vers le grand public plus 2 professionnels.

a) Communication vers le grand public

Les adhérents attendent principalement du système PEFC qu'il engage une communication vers le grand public. Cette communication doit selon eux être pédagogique afin de familiariser et éduquer le grand public aux problématiques forestières. Cette demande d'action pédagogique provient entre autres de l'amalgame trop souvent fait par la population entre les conditions d'exploitations abusives (déforestation) de certaines forêts tropicales et l'exploitation raisonnée des forêts européennes, souvent loin d'être préoccupantes. Enfin la sensibilisation de la population ou autrement dit des consommateurs finaux à la certification PEFC est, selon les professionnels certifiés, le meilleur moyen pour dynamiser la demande en bois PEFC. Il faut selon eux que PEFC bénéficie de la sensibilité actuelle des consommateurs sur les conditions de production de leurs achats. Concrètement et dans le cadre de cette sensibilisation, les adhérents souhaitent donc se doter d'outils de communication comme :

- ❖ « des outils de communication globale » ayant un impact national voire international qui regroupe : les grands médias (télévision, presse nationale, radio), interview, ouvrage de vulgarisation sur la forêt, support matériel (affiches, plaquettes) à portée nationale.
- ❖ « des outils de communication locale » ayant un impact principalement départemental voire régional qui regroupent : les interventions pédagogiques dans les écoles de la région, mise en place d'expositions au sein des écomusées (ex: celui de Gardanne), présentation de PEFC et de la gestion durable lors des randonnées thématiques, support matériel à portée régionale (articles dans presse régionale, plaquettes).

b) Communication vers les professionnels

Les individus restants, 2 propriétaires privés et 2 exploitants forestiers, ont une autre vision de ce que nous appelons ici la communication externe. Ils souhaitent que l'association informe la profession de l'existence de PEFC, du gage de qualité qu'elle représente mais aussi qu'elle soit reconnue et qu'elle s'impose comme la certification de référence dans le milieu forestier. Pour ce faire, ils proposent par exemple l'élaboration de panneaux affichant leur certification. Cela leur permettra ainsi de se démarquer de la concurrence. L'attente finale qui se cache derrière cette volonté de valorisation est bien évidemment de vendre plus facilement son bois.

Extrait de l'entretien avec le propriétaire Mr Aubert:

"...j'attends de PEFC qu'il nous différencie et nous apporte un plus par rapport aux forestiers non certifiés..."

- ❖ Concrètement, ils attendent donc le développement de panneaux affichant et valorisant leur adhésion à PEFC (ce qui est en cours d'élaboration au sein de l'entité PEFC PACA).

Remarque : même s'il n'y a que 4 individus qui souhaitent spontanément développer ce type d'actions, nous verrons par la suite qu'elles sont beaucoup plus pertinentes qu'on ne peut le penser.

c) Identification des individus

Nous nous intéressons maintenant à identifier quel type d'individu souhaite que l'entité régionale développe des actions de communication externe soit vers le grand public soit vers le monde forestier dans un but de valorisation. Sous réserve qu'une relation existe bien. Afin d'obtenir ce résultat, une analyse statistique nommée Analyse à Composante Principale³⁵ (ACP) a été utilisée ; les résultats sont les suivants :

- ❖ les communes adhérentes à PEFC ont plutôt tendance à désirer des outils de communication dont le but est de sensibiliser le public de manière globale ou ciblée à l'inverse des propriétaires privés qui n'ont pas d'attentes spécifiques.

2. Communication vers les adhérents PEFC

La communication vers les adhérents PEFC que l'on nommera ici communication interne est voulue par un certain nombre de propriétaires forestiers certifiés (6). En effet, ils estiment ne pas recevoir assez d'information sur l'organisation ainsi que sur l'évolution de la certification que ce soit au niveau mondial, national ou régional. Selon eux, les moyens à mettre en place sont les suivants :

- la remise en place du bulletin d'information PEFC au sens du chapitre 1, paragraphe II.B.2.d. mais au niveau régional et non plus national (5 adhérents)
- la mise en place d'une assemblée PEFC avec l'ensemble des adhérents et pas seulement qu'avec les membres de l'association PEFC - PACA (5 adhérents)
- un rapport d'activité présentant l'état des adhésions PEFC en PACA (2)
- la mise en place d'un site Internet présentant les actualités au niveau national et régional (6)

³⁵ Méthodologie de l'Analyse à Composante principale détaillée en Annexe II-C-1

En ce qui concerne les exploitants forestiers, aucune attente à ce sujet n'a été manifestée lors de l'enquête.

- ❖ Les propriétaires forestiers certifiés souhaitent que PEFC développe la communication en interne (intra adhérents).

Remarque : il est intéressant de signaler l'existence du site Internet PEFC France (www.pefc-france.org) mais apparemment inconnu des adhérents PEFC. Cette anomalie souligne la faible fréquence de diffusion des informations PEFC à ses adhérents et renforce l'idée de développer une communication interne.

3. Modification de la politique de qualité PEFC

Un nombre significatif d'adhérents (10 propriétaires et 1 exploitant certifié) souhaite modifier la politique de gestion durable de PEFC, il serait d'ailleurs préférable de dire élargir les champs de la politique de qualité PEFC puisque aucun adhérent n'est favorable à la suppression d'un domaine encadré par PEFC. Bien au contraire, ils en demandent davantage. Les propriétaires certifiés (5 adhérents) ainsi qu'un professionnel sont notamment intéressés par le développement du Bois énergie et souhaitent que leur adhésion à PEFC soit un atout pour leur intégration dans la filière Bois énergie qui se construit petit à petit. Les autres attentes concernent l'ouverture de la forêt au public et la réglementation de la fréquentation des Quads. Cependant, ces propositions émanent de quelques propriétaires et ne traduisent pas des attentes significatives.

- ❖ Les adhérents souhaitent le rapprochement entre le bois énergie et la certification PEFC

4. Aide technique

- ❖ 5 adhérents sur les 30 propriétaires interrogés sont demandeurs de conseils techniques concernant la conduite de leur gestion forestière. Les exploitants n'attendent rien à ce niveau.

5. Qualité des pratiques d'exploitation

Il y a quelques propriétaires (4) qui évoquent le sujet de la qualité de l'exploitation forestière. Lors de leurs coupes antérieures à leur adhésion, ils ont été insatisfaits de l'état de la parcelle après les travaux forestiers. Ils dénoncent notamment la dégradation des pistes (ornières) à cause de la « non prise en compte » des conditions météorologiques par les professionnels et l'abandon de déchets d'exploitation (huile) sur la propriété. A titre d'illustration, voici un extrait de l'entretien avec la commune de La Brigue : «...*Par contre je sais qu'il existe un cahier des charges de l'exploitant et j'attends que PEFC encadre davantage le travail en exploitation. Certains exploitants passent après des fortes pluies alors que les parcelles ne devraient pas être accessibles, PEFC pourrait donc encadrer les périodes d'exploitation (pas après pluie, neige)...* »

- ❖ les propriétaires forestiers certifiés souhaitent donc que PEFC renforce davantage le cahier des charges de l'exploitant qu'il soit adhérent ou non à la certification.

B. Synthèse et discussion du diagnostic patrimonial

1. Synthèse

On le voit, la majorité des adhérents interviewés souhaitent que l'entité régionale PEFC PACA développe des actions de communication :

- une communication vers l'extérieur que ce soit pour familiariser le grand public aux problématiques forestières et secondairement à PEFC ou que ce soit pour valoriser leurs adhésions à la certification PEFC vers le monde forestier.
- une communication en interne avec l'ensemble des propriétaires certifiés PEFC qui se traduit par une volonté de mise en place d'assemblées d'adhérents, de bulletin d'information...

Ces premiers résultats semblent justifier la pertinence de la problématique posée par l'association PEFC PACA. Cependant, on distingue également, au travers du diagnostic, une autre attente prépondérante de la part des adhérents. En effet, ils sont demandeurs d'une évolution du système PEFC au niveau:

- de la politique de qualité PEFC
- de la mission d'assistance technique de PEFC
- de la garantie de qualité des travaux forestiers.

Dans le tableau (Figure 11), nous rappelons de manière synthétique les attentes des individus interrogés. Il est également important de préciser que ce tableau se base sur une analyse statistique (ACP) et qu'elle traduit des tendances. Par conséquent, un individu correspondant à une commune ne souhaitera pas obligatoirement des actions de communication globale.

2. Discussion

Le diagnostic n'a permis d'identifier que partiellement les attentes en terme de communication par type d'individu lors de l'ACP. Cela est notamment dû à la construction de la question qui est à la base de ce résultat : « *Quels outils de communication voudriez-vous posséder pour mettre en avant votre adhésion à PEFC ?* »

En effet, la question est dirigée sur les outils de communication vers l'extérieur et non ceux qui permettraient de "resserrer les liens" entre les adhérents et de les impliquer, c'est-à-dire la communication en interne. Il aurait été préférable de construire la question de cette manière: « *Quels outils de communication voudriez-vous posséder?* » ainsi nous aurions pu analyser le lien entre la typologie des individus avec la communication en interne et avec la communication vers l'extérieur.

Enfin, ce diagnostic qui s'appuie sur les attentes des individus interviewés dépend également de leur implication, de leurs compétences et de leur connaissance du monde forestier.

Par conséquent, certaines attentes de leur part pourraient être très éloignées de la réalité et de la dynamique forestière actuelle. D'où la nécessité de mener une autre étude s'appuyant sur la situation actuelle de la communication PEFC qui est un diagnostic de l'existant.

Individus /attentes	Communication externe			Communication interne	Système PEFC
	Actions de communication globale	Actions de communication locale	Actions de valorisation		
Tendances Communes	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des grands Médias (TV, radio, presse, publicité) - affiches / plaquettes (fait) - ouvrage de vulgarisation (Gestion durable des forêts et PEFC) 	<ul style="list-style-type: none"> - exposition dans les écomusées - action pédagogique dans les écoles - randonnées en forêt - article dans presse régionale / plaquette (fait) 	<ul style="list-style-type: none"> - panneau d'affichage PEFC (fait) 	<ul style="list-style-type: none"> - création d'une AG - création d'un journal "PEFC-info" - bulletin annuel sur l'état des lieux de PEFC en PACA - communiquer sur le site internet PEFC France et développer un site régional 	<ul style="list-style-type: none"> - évolution de la politique de qualité : bois énergie - assistance technique - assurance de la qualité des travaux forestiers
Tendances propriétaires privés					

Figure 11: synthèse du diagnostic patrimonial de la certification PEFC en PACA

Diagnostic de l'existant

Cf. Annexe III

A. Focus sur l'intégration de la certification PEFC dans la filière forêt - bois

1. Débouché

La part d'exploitants forestiers et de scieurs certifiés PEFC dans la région PACA est relativement faible 12.8 %³⁶. Ce taux s'explique par la faible demande pour le bois certifié dans la région PACA. En effet, la seule entreprise de grande envergure qui exige du bois PEFC est l'unique papeterie de la région TEMBEC - Tarascon. L'existence de la certification PEFC dans la filière bois de Provence Alpes Côte d'Azur se résume donc au secteur de la papeterie et dépend fortement de la situation de monopole dont bénéficie TEMBEC. Si la santé économique de l'entreprise se détériore, l'avenir de la certification PEFC en PACA se verrait alors compromis.

- ❖ La certification PEFC s'implante majoritairement dans le secteur de la papeterie en PACA et depuis peu auprès des scieurs des Alpes Maritimes.

2. Approvisionnement

En ce qui concerne l'approvisionnement en bois PEFC, la situation dépend essentiellement de la provenance du bois. Les exploitants forestiers se fournissant principalement (60% à 90% de leur approvisionnement) dans les forêts communales et domaniales n'ont apparemment pas de mal à se procurer du bois PEFC. Pour ce qui est des autres exploitants certifiés, la situation est moins réjouissante, puisqu'ils ont de manière générale des difficultés à s'approvisionner en bois PEFC. Une des raisons évoquées lors des entretiens est la forte concurrence, représentée essentiellement par la SEBSO³⁷. La SEBSO achèterait le bois certifié plus cher, ce qui pénaliserait l'approvisionnement des exploitants PEFC plus modeste ne pouvant pas s'aligner sur les prix d'achat qu'impose TEMBEC. Les raisons de cette démarche de la part de la SEBSO n'étant pas clairement identifiées, nous ne pouvons que suggérer à l'avenir d'approfondir cette question.

- ❖ Les exploitants forestiers certifiés sont fortement concurrencés par TEMBEC pour l'approvisionnement en bois PEFC.

B. La certification PEFC vécue par ses adhérents

Cette partie du diagnostic permet d'avoir une vision générale sur l'intégration de la certification PEFC auprès des adhérents en PACA. Pour l'évaluer, nous avons choisi comme indicateur :

- la connaissance de PEFC par ses adhérents

³⁶ Source PEFC PACA et étude Agreste PACA n°20

³⁷ SEBSO : Société d'Exploitation du Bois du Sud Ouest et filiale de la papeterie TEMBEC -Tarascon

- la perception de PEFC par ses adhérents

1. Connaissance de PEFC par ses adhérents

a) Représentation de PEFC par ses adhérents³⁸

La moitié des personnes interviewées (14) ont une représentation correcte et objective de ce que représente PEFC, c'est-à-dire une certification de gestion durable des forêts. Même si une part importante des propriétaires a cette représentation de PEFC, il faut souligner que cela ne correspond qu'à la moitié, à peine, des personnes interrogées, ce qui est peu. En effet, 5 adhérents sur 30 rapprochent vaguement PEFC avec la forêt sans plus de précision et 3 adhérents sur les 30 rencontrés ne savent pas du tout ce que signifie et en quoi consiste PEFC. Un autre groupe significatif d'adhérents (11) perçoit PEFC comme un moyen d'assurer la vente de leur bois. A l'inverse, peu d'adhérents (4) retiennent le caractère écologique et environnemental de PEFC. Pour ce qui est des exploitants forestiers, ils connaissent tous la définition générale de la certification PEFC (une certification de gestion durable des forêts).

- ❖ Les propriétaires forestiers certifiés ont une représentation vague de ce que représente la certification PEFC.
- ❖ Une part significative des propriétaires certifiés assimile PEFC comme un moyen d'assurer la vente de ses bois.
- ❖ Les exploitants certifiés connaissent la définition générale de PEFC.

b) Intérêt porté à la certification de la part des adhérents

Afin d'évaluer l'intérêt des propriétaires certifiés pour la certification PEFC, nous sommes basés sur les 3 indicateurs suivants:

- Connaissance de PEFC avant l'adhésion
- Suivi des actualités concernant la certification PEFC
- Connaissance de FSC

Voici la répartition des réponses :

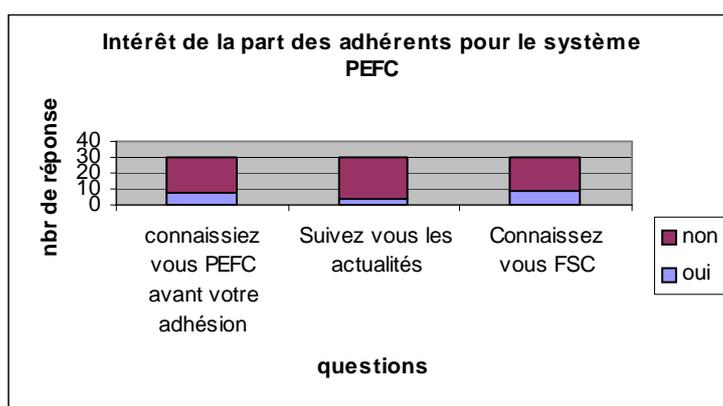


Figure 12 : Intérêt de la part des adhérents pour le système PEFC

³⁸ Informations supplémentaires disponibles concernant les relations entre la typologie des individus et leur représentation de PEFC en annexe III-B-1-a

Les quelques adhérents ayant de l'intérêt pour PEFC sont le plus souvent des personnes travaillant en contact avec la forêt (adjoint délégué à l'environnement, agent ONF, responsable d'association...). A titre d'illustration, extrait d'un entretien avec la commune de Tende: " ...Je suis les actualités concernant PEFC et j'ai d'ailleurs connaissance du site Internet PEFC France de par ma fonction d'agent ONF... "

- ❖ Les propriétaires forestiers certifiés s'intéressent peu à la certification PEFC et son actualité.

2. Perception de PEFC par ses adhérents

L'un des buts de ce diagnostic est de savoir si les avantages de la certification PEFC avancés par les organismes se confirment sur le terrain. L'autre but est de déceler des avantages non envisagés jusqu'alors en questionnant les adhérents sur des domaines qui paraissent perfectibles.

- Les propriétaires forestiers :

Au stade actuel, la totalité des adhérents estime que la certification PEFC n'améliore pas la gestion et l'entretien de leur forêt. De même, l'ensemble des adhérents ne ressent pas encore les bénéfices de l'image de marque ou de qualité dus à PEFC. De plus, il est assez rare lors des entretiens de rencontrer des adhérents ayant perçu d'autres avantages que ceux mentionnés lors des actions de communication (2). Lorsque c'est le cas, ils pensent que les qualités intrinsèques de PEFC et le fait que la certification est une occasion de parler de la forêt en Conseil municipal, sont des éléments pouvant sensibiliser certains propriétaires forestiers.

Cependant, les adhérents perçoivent de plus en plus l'intérêt accordé par le « milieu forestier » pour la certification PEFC. Ils caractérisent cet intérêt de naissant (23).

De plus, il est à noter que les adhérents sont sensibles à la question de la qualité du travail en forêt. En effet, même si aujourd'hui, aucun propriétaire forestier ne constate d'amélioration depuis leur adhésion à PEFC en terme de qualité d'exploitation, ils attendent que cela change comme on a pu le constater dans le diagnostic patrimonial (20). Enfin, l'ensemble de l'échantillon est d'accord pour affirmer que la certification PEFC est adaptée à leur forêt (30). En plus d'être adaptée, certains adhérents précisent qu'elle n'est pas contraignante et que c'est un grand soulagement de ne pas devoir faire de grands travaux forestiers pour rentrer dans le cahier des charges PEFC (12).

- Les exploitants certifiés :

Pour l'ensemble des exploitants certifiés, la certification PEFC ne semble pas leur avoir apporté une image de qualité qui les démarque de la concurrence. Ils ne constatent aucun changement par rapport à leur situation actuelle. La certification a même plutôt tendance à être considérée comme une contrainte administrative supplémentaire qui ne permet pas d'alléger ou de faciliter l'exercice de leur fonction. L'une des autres failles du système révélée par les personnes interrogées, c'est le manque de contrôle auprès des exploitants certifiés. Ils ont connaissance d'un certain nombre d'entreprises certifiées qui ne respectent pas le cahier des charges PEFC selon eux et qui ne sont pas sanctionnées. Cette situation a deux conséquences: elle nourrit un sentiment d'injustice des exploitants certifiés respectant leurs engagements et elle décrédibilise la certification PEFC auprès de la filière.

Malgré ces défaillances de la certification PEFC soulignées par les professionnels, ils avouent cependant ressentir les prémisses voire même la confirmation d'un intérêt pour PEFC de la part de la filière forêt-bois notamment la papeterie TEMBEC et la coopérative (3).

Conclusion :

- ❖ Les avantages de PEFC avancés lors des actions de communication ne semblent pas se confirmer sur le terrain que ce soit pour les exploitants comme pour les propriétaires.
- ❖ Il y a un intérêt naissant de la part de la filière forêt-bois pour la certification PEFC.
- ❖ Les contrôles PEFC auprès des exploitants forestiers sont peu efficaces.
- ❖ La certification PEFC est considérée comme une contrainte supplémentaire.
- ❖ Depuis leur adhésion, les propriétaires ne constatent pas une amélioration de la qualité des travaux forestiers mais ils souhaitent vivement une évolution dans ce domaine.
- ❖ Les propriétaires sont sensibles au fait que la certification PEFC n'implique pas d'importants investissements.

Remarque : il est important de rappeler que la certification PEFC n'existe que depuis 2003 en PACA, par conséquent cela peut expliquer que les avantages d'adhérer à PEFC ne se ressentent pas encore totalement sur le terrain.

3. Adhésion des adhérents

On peut constater que la majorité de l'échantillon interviewé (18) n'a pas hésité à adhérer à PEFC sans y donner des explications. A côté de cela, un certain nombre d'adhérents interrogés (11) a fait confiance au discours tenu par les organismes gestionnaires, l'ONF (5/15) et Communes Forestières (2/15) pour les communes, la coopérative (4) pour les propriétaires privés.

A l'inverse, les exploitants ont hésité davantage notamment à cause du coût de l'adhésion (4). Pour plus de détail, se reporter au paragraphe consacré à ce thème : « cotisation PEFC ».

- ❖ Les propriétaires n'ont pas hésité à adhérer à PEFC notamment grâce à la confiance qu'ils accordent aux organismes forestiers les sensibilisant à PEFC.

Remarque : Ce résultat nous éclaire sur la place prépondérante des organismes gestionnaires forestiers dans la communication et la diffusion du message PEFC.

C. Argumentaire

1. Adaptation de l'argumentaire

a) Méthodologie

La méthode³⁹ pour définir l'argumentaire de PEFC adapté aux besoins des propriétaires forestiers de la région se base sur les raisons d'adhésions de ces derniers. Cependant cette méthode comporte un risque puisqu'elle ne traduit pas forcément la sensibilité réelle du propriétaire forestier face aux arguments. En effet, la diversité des discours des organismes communicants sur la certification (ONF, CRPF, Coopérative, Syndicat, communes forestières, PEFC PACA) pourrait influencer les raisons d'adhésion initiales des adhérents et donc

³⁹ Méthodologie et démarche détaillée en Annexe III.C.1.

parasiter l'analyse des résultats. Pour vérifier l'adéquation de l'argumentaire actuel avec les sensibilités et les besoins des adhérents, il a donc été choisi de confronter l'argumentaire bâti à partir des raisons d'adhésions à celui bâti à partir de la sensibilité des adhérents PEFC.

b) Résultats

▪ Propriétaires forestiers

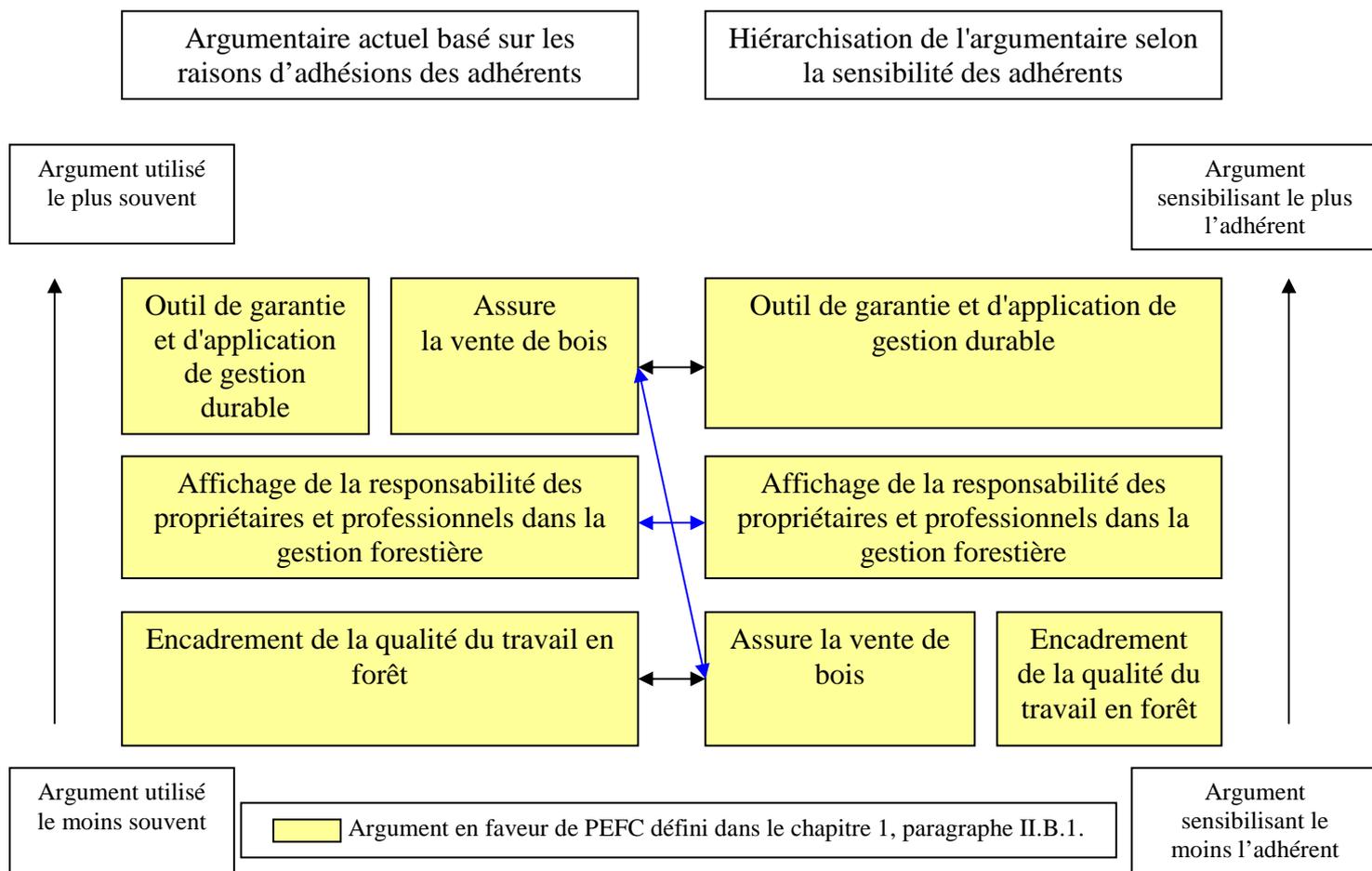


Figure 13 : Adaptation de l'argumentaire

L'argumentaire actuel insiste beaucoup et à tort sur l'avantage supposé de PEFC d'assurer la vente des bois. Cela s'explique en grande partie par la présence de l'unique papeterie TEMBEC, principal débouché de la région, qui souhaite ne s'approvisionner qu'en bois certifié. Néanmoins, les propriétaires forestiers, en général, ne sont pas sensibles à cet argument car leurs revenus ne dépendent pas de l'exploitation de leur bois souvent peu valorisé.

- ❖ L'argumentaire diffusé actuellement n'est pas adapté à la sensibilité / aux attentes des propriétaires forestiers.
- ❖ L'argument prônant l'assurance de la vente de bois correspond peu à la sensibilité des propriétaires forestiers de PACA.
- ❖ L'argument de « l'affichage de la responsabilité des propriétaires et professionnels dans la gestion forestière » est adapté aux attentes / besoins spécifiques des propriétaires de la région PACA.

A la vue de ces résultats, on peut maintenant s'interroger sur les raisons de ce déphasage, en mettant en relation la typologie des individus et les raisons de leur adhésion qui nous apporteront sûrement d'autres informations capitales.

- Exploitants forestiers

A l'inverse des propriétaires forestiers certifiés PEFC, il n'y a pas de distinction entre les raisons d'adhésions et les sensibilités des professionnels de la filière bois certifié vis à vis de PEFC.

- ❖ L'argumentaire actuel est adapté à la sensibilité des exploitants forestiers, son contenu est le suivant :
 1. PEFC est un outil qui facilite la vente des bois
 2. PEFC est un moyen de se différencier de la concurrence par l'image de qualité que la certification PEFC dégage
 3. Être adhérent PEFC c'est être en phase avec la dynamique et l'évolution actuelle de la filière bois.

c) Raisons d'adhésion en fonction de la typologie des adhérents

Les résultats présentés ci-dessous ne concernent que les propriétaires forestiers certifiés. En effet, l'échantillonnage des exploitants forestiers est trop restreint pour pouvoir réaliser ce type de diagnostic. Cela étant dit, afin de tirer des informations significatives sur les liens potentiels entre la typologie des propriétaires et l'argumentaire, une ACP⁴⁰ a été réalisée et les résultats sont les suivants :

- ❖ Les communes ont tendance à adhérer car PEFC est une initiative participant à la gestion durable des ressources naturelles à l'inverse des privés.
- ❖ les adhérents PEFC se situant en montagne ont tendance à posséder une forêt à vocation productive. Ce constat peut être un indice sur le type d'argument à utiliser en zone de montagne.
- ❖ Les privés ont tendance à adhérer à PEFC car le CRPF et la coopérative leur ont simplement recommandé. Ce constat souligne une fois de plus la confiance qu'accorde le propriétaire privé aux organismes gestionnaires.
- ❖ les anciens adhérents à PEFC ont eu tendance à adhérer car cela était recommandé par l'ONF à l'inverse des derniers certifiés. Ce constat est-il un indicateur sur le manque d'implication actuel de l'ONF dans la promotion de PEFC ?

2. Influence des options d'inscription

a) Cotisation à PEFC

- Les propriétaires forestiers

La plupart des propriétaires (26 adhérents) ne perçoivent pas la cotisation de PEFC comme une contrainte ou un frein. Cependant, 2 propriétaires émettent quelques réserves en précisant que l'inscription PEFC illustre une fois de plus l'accumulation de cotisations. Lors des

⁴⁰ Méthodologie et résultats de l'ACP détaillés dans l'Annexe III – C- 1 - d

entretiens, il est également ressorti que le faible coût d'une adhésion à PEFC pouvait contribuer au désintérêt des propriétaires forestiers à propos de cette certification.

- ❖ La cotisation à PEFC n'est pas un frein à l'adhésion
- ❖ Le coût actuel de l'adhésion à PEFC ne suscite pas la prise de conscience de l'adhérent pour la certification
 - Les exploitants forestiers

Il faut savoir avant toutes choses que la cotisation à PEFC pour un exploitant forestier est beaucoup plus conséquente que celle d'un propriétaire forestier. La cotisation non négligeable ajoutée aux quelques défaillances du système peut être un frein à l'adhésion d'exploitants forestiers comme le prouve le témoignage de l'exploitant retiré du système PEFC et d'un adhérent hésitant à quitter PEFC.

- ❖ La cotisation pour les exploitants forestiers est un frein à leur adhésion.

b) Intégration de services supplémentaires dans la cotisation

- Les propriétaires forestiers

On entend par services, ceux déjà existants : les panneaux PEFC à disposer en forêt et en entrée de commune, les affiches PEFC disponibles pour les communes, le CD-rom contenant le logo PEFC⁴¹, ainsi que ceux qui se révéleront comme pertinents par cette étude.

On constate que la plupart des personnes interrogées (13) trouvent l'idée d'intégrer des services dans la cotisation PEFC intéressante. Ils pensent que cette méthode permet de simplifier la procédure d'adhésion et de justifier le coût d'adhésion à PEFC. De plus, 7 individus pensent que cette combinaison, même si elle n'est pas un élément déterminant dans la décision d'adhésion à PEFC, elle peut y concourir. Enfin, hormis les adhérents n'ayant pas d'avis sur la question, peu de propriétaires sont opposés à cette proposition (2). Ils estiment que PEFC ne propose pas assez de services pour les inclure dans un lot commun.

- ❖ Les propriétaires sont favorables à l'idée d'intégrer les services proposés par PEFC dans une seule et même cotisation.
 - Les exploitants forestiers

Les services existants pour les professionnels se résumaient à une assistance à la mise en place de la chaîne de contrôle PEFC pour l'entreprise de l'exploitant.

Les exploitants interrogés en étaient d'ailleurs tous satisfaits et souhaitent que cette initiative perdure, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'association régionale PEFC ne peut plus assumer cette charge qui implique un investissement conséquent de la part de l'entité sans retour financier.

- ❖ Les exploitants forestiers souhaitent une assistance pour la mise en place de la chaîne de contrôle PEFC.

⁴¹ CD - Rom PEFC : Lors de son adhésion, le propriétaire ou l'exploitant peut se procurer un CD- Rom contenant le logo PEFC pour son usage personnel. Ce CD - Rom coûte 3 €.

D. Support / Outils de communication

Le questionnaire a été composé de telle manière à évaluer dans un premier temps la communication préexistante et dans un second temps la pertinence des propositions d'outils de communication à développer. Le but ici n'est plus d'étudier l'argumentaire mais les canaux de communication à utiliser et les supports matériels à développer (panneaux, réunions...) afin que le message soit transmis de manière optimale.

La réflexion menée comprend deux étapes :

- l'évaluation de la communication préexistante
- l'évaluation des propositions d'outils de communication à développer

Il est à noter que l'évaluation de la communication préexistante a été délicate. En effet, les souvenirs éloignés des propriétaires forestiers certifiés restent assez vagues concernant les conditions de leur adhésion à PEFC. C'est pourquoi les résultats ci-dessous seront à considérer avec prudence.

1. Communication préexistante

a) Identification des canaux de communication

- Propriétaires forestiers

On définit par canaux de communication : l'ensemble des organismes forestiers qui communique et qui sensibilise le monde forestier à la certification PEFC.

Dans ce diagnostic, on a pu constater à maintes reprises le rôle prépondérant des organismes forestiers dans la communication PEFC. Cependant, nous n'avons pas encore identifié avec précision quels sont ces organismes et quelle est leur contribution dans la démarche de promotion de la certification PEFC.

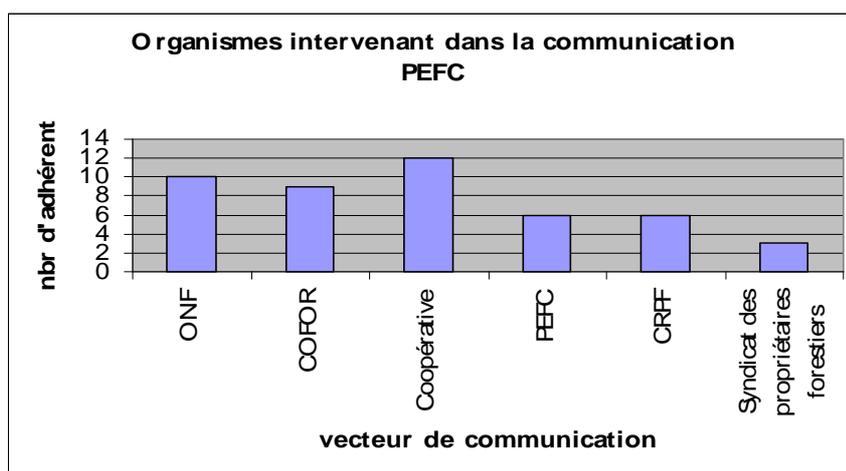


Figure 14 : Organismes intervenant dans la communication PEFC

Remarque graphique : On constate que les organismes forestiers cités par les interviewés excepté l'entité PEFC PACA, mènent des actions de promotion soit uniquement auprès des communes (ONF / Communes Forestières) soit uniquement auprès des propriétaires privés (Coopérative / CRPF / Syndicats). Par conséquent, l'échantillon de base pour ces résultats n'est plus de 30 individus (15 communes + 15 privés) mais de 15. Aussi, dans l'interprétation

du graphique, il faut tenir compte de ce changement de référentiel entre les réponses "PEFC-PACA" (échantillon de 30) et les autres réponses (échantillon de 15 individus).

D'après les adhérents questionnés, leurs modes de communication sont essentiellement des interventions lors de réunions de type assemblée générale, conseil d'administration ou des discussions professionnelles entre personnes intéressées.

- ❖ Dans l'ordre décroissant, les canaux de communication privilégiés pour promouvoir PEFC auprès des communes sont :
 - 1 ONF / communes Forestières
 - 2 PEFC PACA
- ❖ Les canaux de communication privilégiés pour promouvoir PEFC auprès des propriétaires privés sont :
 - 1 Coopérative Provence Forêt
 - 2 CRPF
 - 3 Syndicat des propriétaires privés
 - 4 PEFC PACA

- Les exploitants forestiers

Tous les exploitants interrogés ont été au moins sensibilisé par le syndicat des exploitants forestiers. Mais ils ont également reçu une communication par d'autres organismes comme l'interprofession (Fibois), le CTBA⁴², les entreprises de 1^{ère} transformation (TEMBEC).

Par ailleurs, les exploitants interrogés avouent ne pas sensibiliser significativement les propriétaires forestiers. Cependant, l'un d'eux prévoit d'embaucher un technicien dont l'une de ses missions sera d'informer les propriétaires forestiers sur la certification PEFC.

- ❖ Les exploitants forestiers sont sensibilisés par une multitude d'organismes dont le syndicat des exploitants forestiers principalement.
- ❖ Les exploitants certifiés ne sensibilisent pas les propriétaires forestiers.

Pour l'ensemble des adhérents questionnés, les modes de communication des organismes forestiers sont essentiellement des interventions lors de réunions de type assemblée générale, conseil d'administration ou des discussions professionnelles entre personnes intéressées. De plus, le discours utilisé par ces organismes est parfois réducteur et la formulation inappropriée. En effet, à travers différents témoignages de propriétaires et d'exploitants, on constate qu'ils n'hésitent pas à présenter uniquement la certification comme une contrainte supplémentaire imposée par l'aval de la filière et inéluctable pour vendre son bois. Ce ton employé dessert totalement la communication et la promotion de PEFC. A titre d'illustration, voici un extrait de l'entretien avec Mr Magnan : «... *Le technicien de la coopérative passe le message à propos de PEFC, d'une contrainte inéluctable pour vendre son bois sans de vraies réponses aux attentes...* »

- ❖ Le mode de communication privilégié des organismes communicants est la voie orale.
- ❖ Le discours des organismes communicants sur PEFC consiste parfois à évoquer uniquement PEFC comme une fatalité pour vendre son bois

⁴² CTBA : Centre Technique du Bois et de l'Ameublement

b) Identification des supports matériels

- Les propriétaires forestiers

Voici les outils de communication développés par l'association PEFC PACA auxquelles ont été confrontés les propriétaires forestiers ainsi que leur impact :

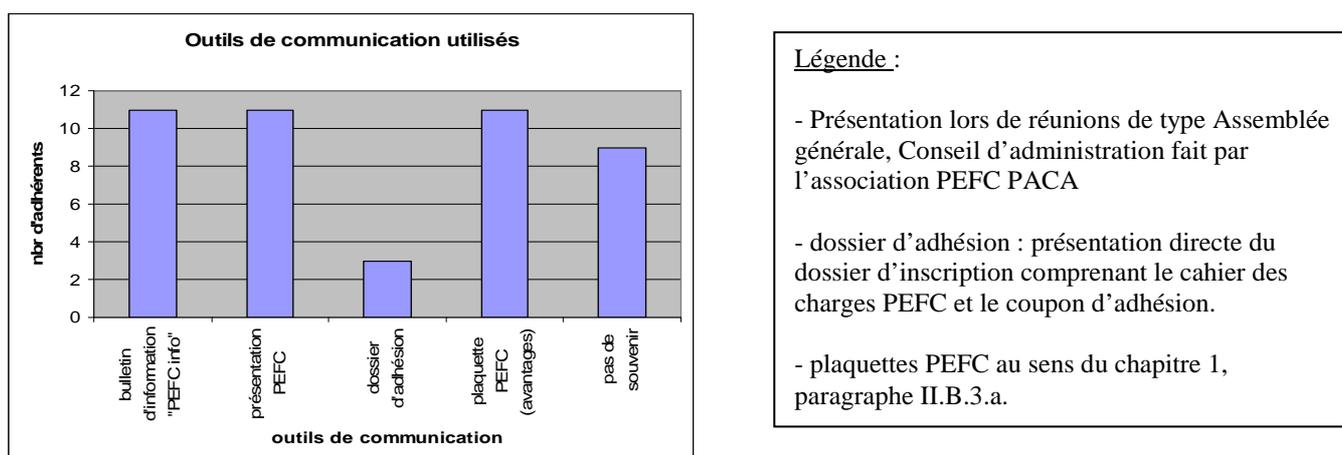


Figure 15 : Outils de communication utilisés

On le voit, les actions de communication ont été assurées de manière respectable par PEFC – PACA puisque chaque outil de communication a touché 11 adhérents / 30 (sauf le dossier d'adhésion). Cependant, ce constat est en relative opposition avec le paragraphe précédent. En effet, il en avait découlé que l'entité PEFC PACA n'était pas un canal de communication privilégié. Sachant que la question abordant le thème des canaux de communication a été posée dans le cadre du questionnaire avant celle que nous étudions actuellement, nous pouvons en conclure que :

- ❖ Malgré une utilisation respectable des outils de communication développée par PEFC PACA, ceux-ci n'ont pas suffisamment marqué l'esprit des propriétaires forestiers par rapport aux interventions orales des autres organismes communicants.

Ce constat est d'autant plus crédible que 9 propriétaires forestiers sur 30 n'ont plus de souvenir concernant les outils de communication développés par PEFC.

De plus, nous avons interrogé les propriétaires forestiers sur les informations qui selon eux manquaient lors des présentations PEFC. Le seul résultat essentiel et significatif qui en ressort est le suivant : 10 personnes souhaitent des informations supplémentaires sur les produits PEFC mis sur le marché.

- ❖ Il manque des informations sur les produits PEFC mis sur le marché dans les outils de communication existants.

En conclusion et afin d'avoir une idée générale sur la communication de PEFC et sur l'efficacité des outils de communication mis en place, nous avons demandé aux propriétaires interrogés d'évaluer la communication reçue sur PEFC sur une échelle de 0 à 5, 0 étant une communication nulle. La moyenne des résultats donne sur l'échelle de 0 à 5, **0.67**.

- ❖ La communication de PEFC est actuellement inefficace

- Les exploitants forestiers

En ce qui concerne les professionnels forestiers, ce thème est également délicat à analyser compte tenu de leurs souvenirs flous et du faible nombre d'exploitants ayant bénéficié de ces supports matériels. La seule forme de communication reçue et significative consiste en la transmission d'informations dans le cadre de discussions professionnelles non officielles. Cette façon de procéder semble à première vue satisfaire les professionnels, mais on le répète, il est délicat d'en déduire que cette méthode est la plus efficace puisque aucun autre type de communication a été développé.

- ❖ la fréquence des actions de sensibilisation se basant sur des supports matériels est trop ponctuelle.
- ❖ La communication par voie orale semble être la plus adaptée

2. Proposition d'outils de communication à développer

- Les propriétaires forestiers

Voici les propositions d'outils de communication faites après réflexion et en concertation avec certains partenaires (Communes Forestières, CRPF, Coopérative, DRAF) qui ont été sondées auprès des adhérents PEFC :

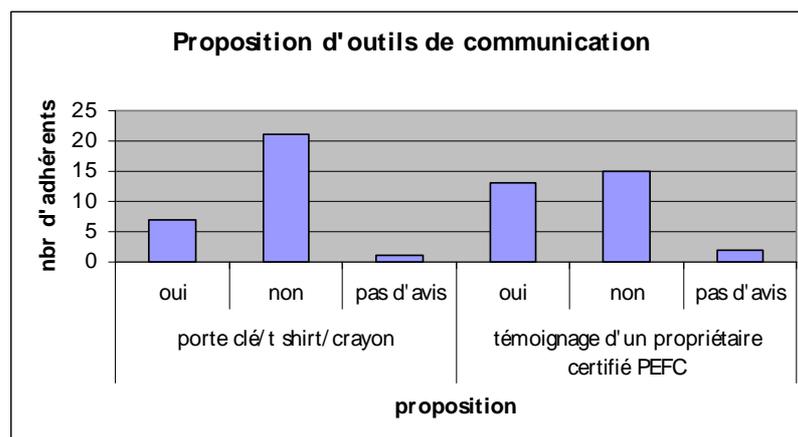


Figure 16 : Proposition d'outils de communication

- ❖ Le développement d'outils de communication comme les portes clés/t shirt/crayon n'est pas pertinent
- ❖ Le témoignage d'un propriétaire certifié PEFC lors d'une présentation PEFC peut être un outil de communication efficace

Une autre proposition de la part de l'entité PEFC – PACA concerne la mise à disposition aux adhérents PEFC de panneaux en entrée de commune, de panneaux en forêt et d'affiches en mairie au sens du chapitre 1, paragraphe II.B.3. D'ailleurs ce projet n'est plus une proposition puisque l'association a lancé en décembre 2006 la fabrication de ces moyens d'affichage. Voici l'avis des propriétaires à ce sujet :

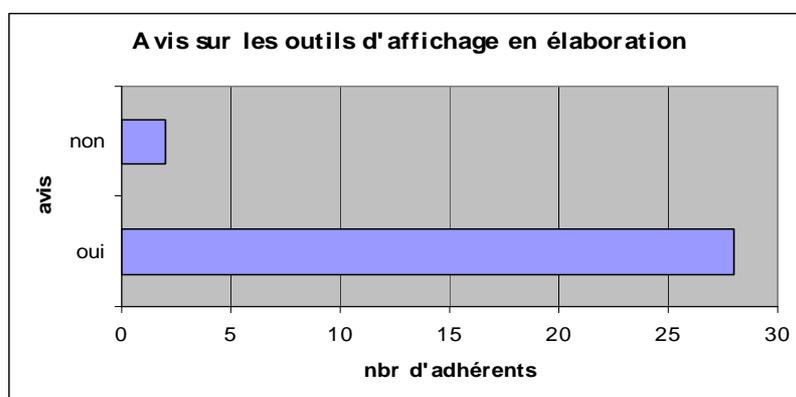


Figure 17 : Avis sur les outils d'affichage en élaboration

- ❖ Le développement de panneaux d'affichage est une action de communication adaptée aux besoins des propriétaires forestiers.
 - Les exploitants forestiers

L'ensemble des professionnels questionnés souhaite vivement des outils de valorisation comme des panneaux d'affichage PEFC à positionner à proximité des zones d'exploitation et même sur la façade de leur entreprise. Certains (2 adhérents) proposent même de compléter les panneaux chantiers par un commentaire synthétique sur PEFC. Selon eux, cette initiative pourrait être un moyen supplémentaire de sensibilisation efficace mais également de pédagogie auprès du public mal informé sur les problématiques forestières.

En ce qui concerne les propositions d'outils de communication tels que les projets de portes clés/ T-shirt/crayons et de témoignage d'un exploitant forestier certifié, les conclusions sont identiques à celles tirées pour les propriétaires forestiers.

- ❖ Le développement de panneaux d'affichage à destination des exploitants forestiers serait un projet adapté à leurs besoins.

E. Synthèse

Afin de clarifier l'ensemble des résultats, nous avons identifié les principales spécificités de la situation actuelle de la certification PEFC en PACA. Ces faits sont justifiés par les conclusions intermédiaires réalisées lors du diagnostic de l'existant (cf. infra figure 17).

Figure 18 : Synthèse du diagnostic de l'existant

Les propriétaires forestiers certifiés ne sont pas concernés pas leur adhésion à PEFC

- ❖ Les propriétaires forestiers certifiés ont une représentation vague de ce que représente la certification PEFC
- ❖ Les propriétaires forestiers certifiés ne s'intéressent pas et ne se sentent pas concernés par la certification PEFC et son actualité.

Le retour sur investissement d'une adhésion à PEFC n'est pas significatif

- ❖ Les avantages de PEFC avancés lors des actions de communication ne semblent pas se confirmer sur le terrain
- ❖ Les contrôles PEFC auprès des exploitants forestiers sont peu efficaces.
- ❖ La certification PEFC est considérée comme une contrainte supplémentaire
- ❖ La certification n'a pas amélioré la qualité des travaux forestiers.

Cependant

- ❖ Les propriétaires sont sensibles au fait que la certification PEFC n'implique pas d'importants investissements.
- ❖ Il y a un intérêt naissant de la part de la filière forêt-bois pour la certification PEFC.

L'argumentaire actuel est inadapté aux besoins des propriétaires forestiers

- ❖ L'argumentaire actuel insiste trop sur le fait que PEFC assure la vente des bois
- ❖ L'argument de « l'affichage de la responsabilité des propriétaires et professionnels dans la gestion forestière » est adapté aux besoins spécifiques des propriétaires de la région PACA.

Les organismes forestiers jouent un rôle majeur dans la communication de PEFC

- ❖ Ils sont les interlocuteurs privilégiés des propriétaires forestiers
- ❖ Leur discours prédominant consiste à évoquer uniquement PEFC comme une nécessité pour écouler le bois sans difficulté.
- ❖ Leur discours déteint sur les raisons d'adhésions / représentation des propriétaires car ces derniers ont confiance dans ces organismes :
 - Les privés ont tendance à adhérer à PEFC car le CPF et la Coopérative leur ont simplement recommandé.
 - Les propriétaires n'ont pas hésité à adhérer à PEFC notamment grâce à la confiance qu'ils accordent aux organismes forestiers les sensibilisant à PEFC.
 - Une part significative des propriétaires certifiés assimile PEFC comme un moyen d'assurer la vente de leurs bois

La certification dépend fortement du secteur de la papeterie en PACA monopolisé par TEMBEC

- ❖ La certification PEFC ne s'implante que dans le secteur de la papeterie en PACA
- ❖ Les exploitants forestiers certifiés sont fortement concurrencés par TEMBEC pour l'approvisionnement en bois PEFC

La sensibilité des individus varie en fonction de leur typologie

- ❖ les adhérents PEFC se situant en montagne ont tendance à posséder une forêt à vocation productive. Ce constat peut être un indice sur le type d'argument à utiliser en zone de montagne.
- ❖ Les communes ont tendance à adhérer car PEFC est une initiative participant à la gestion durable des ressources naturelles à l'inverse des privés.

La cotisation à PEFC n'est pas un frein à l'adhésion des propriétaires mais à sa prise de conscience

- ❖ La cotisation à PEFC n'est pas un frein à l'adhésion
- ❖ Le coût actuel de l'adhésion à PEFC ne suscite pas la prise de conscience de l'adhérent pour la certification

La cotisation à PEFC est un frein à l'adhésion des exploitants certifiés

- ❖ Le coût actuel de l'adhésion à PEFC ne suscite pas la prise de conscience de l'adhérent pour la certification

L'intégration de services supplémentaires dans l'inscription à PEFC est envisageable

- ❖ Les propriétaires sont favorables à l'idée d'intégrer les services proposés par PEFC dans une seule et même cotisation.
- ❖ Les exploitants forestiers souhaitent une assistance pour la mise en place de la chaîne de contrôle PEFC.

Les supports de communication PEFC développés jusqu'ici sont inefficaces

- ❖ Malgré une utilisation respectable des outils de communication développés par PEFC PACA, ceux-ci n'ont pas suffisamment marqué l'esprit des propriétaires forestiers par rapport aux interventions orales des autres organismes communicants.
- ❖ La communication de PEFC est actuellement inefficace

De nouveaux supports de communication sont envisageables

- ❖ Il manque des informations sur les produits PEFC mis sur le marché dans les outils de communication existants.
- ❖ Le témoignage d'un propriétaire certifié PEFC lors d'une présentation PEFC peut être un outil de communication efficace
- ❖ Le développement de panneaux d'affichage est une action de communication adaptée aux besoins des adhérents

III. Détermination des enjeux

La méthode SWOT est un support efficace pour une démarche de projet. Elle peut intervenir à toutes les phases du cycle de projet. Dans le cas présent, nous l'utiliserons pour finaliser le diagnostic sur la certification PEFC en PACA et pour en faire ressortir les enjeux majeurs.

A. La méthode SWOT : application au cas du diagnostic

Il est avant tout nécessaire de rappeler précisément et simplement le type de projet / organisation qui est analysé ainsi que les objectifs recherchés dans notre cas :

On analyse par la méthode SWOT l'état des lieux de PEFC en PACA et notamment sa communication. Les objectifs attendus sont une amélioration de la communication PEFC et indirectement du nombre d'adhérents PEFC.

Dans le cadre de la méthode SWOT, nous parcourons l'état des lieux réalisé dans le diagnostic patrimonial et de l'existant afin de lister l'ensemble des éléments qui caractérisent le contexte étudié. Nous nous baserons de manière générale sur les conclusions principales tirées dans le paragraphe Synthèse des parties diagnostic patrimonial et existant. Certains résultats intermédiaires des diagnostics apportant des informations importantes pourront être également intégrés à cette liste. A l'inverse, on ne retiendra pas le résultat « des nouveaux supports de communication sont envisageables » car cela correspond à des potentiels outils d'action et non à des enjeux majeurs pour PEFC. Une fois la liste établie, on procède à la classification de chaque élément / facteur définissant le contexte de la certification en PACA. Pour ce faire :

- On distinguera préalablement les facteurs internes et externes en se posant les questions suivantes :

- Est-ce que le facteur est sous le contrôle de l'entreprise / organisation ?
- Le facteur existerait-il si l'entreprise / organisation n'existait pas ?

Une réponse négative à la première interrogation et positive à la deuxième signifie que le facteur en question est un facteur externe.

A l'inverse si la réponse à la première question est positive et la deuxième négative, dans ce cas le facteur sera considéré comme interne. Pour certains facteurs, les réponses ne seront pas aussi évidentes, par conséquent une décision justifiée sera prise en fonction de la vision de l'auditeur, en d'autre terme du stagiaire, sur le contexte actuel de la certification en PACA.

- Une fois les facteurs internes et externes identifiés, on expliquera en quoi ce facteur contribue / facilite à l'atteinte de l'objectif recherché ou en quoi ce facteur fait obstacle / empêche à l'atteinte de l'objectif recherché. Dans le premier cas, on parlera de facteur positif +, dans l'autre de facteur négatif -. La détermination des facteurs positif et négatif est plus subjective, il faut alors essayer de tenir compte de faits réels et de se positionner suivant une perspective client (savoir ce qu'il pense).
- Quand l'ensemble des éléments seront identifiés comme des facteurs internes/externes et positifs / négatifs, un regroupement sera envisageable entre les facteurs semblables. Puis nous les répartirons dans les cases adéquates de la matrice SWOT : Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces. On se fixera un nombre maximum d'éléments par case de 5.

- Ensuite, nous trierons les éléments par ordre d'importance relative, c'est-à-dire les classer les uns par rapport aux autres. Ainsi, les enjeux apparaîtront clairement pour chaque case SWOT (Menaces, Opportunité, Forces, Faiblesses).
- Un deuxième niveau de hiérarchisation s'avérera nécessaire pour comparer l'importance des enjeux de chaque case SWOT entre eux. Cette hiérarchisation se basera principalement sur la connaissance et la vision de l'auditeur de l'état des lieux de PEFC en PACA.
- Enfin, à partir des enjeux finaux définis, nous déterminerons la stratégie à adopter selon la méthode SWOT

B. Les résultats

1. Résultats intermédiaires

a) Facteur externe

Pour rappel, les facteurs externes répondent négativement à la question « *Est-ce que le facteur est sous le contrôle de l'entreprise / organisation ?* » et positivement à la question « *Le facteur existerait-il si l'entreprise / organisation n'existait pas ?* ». Dans le cas où le facteur analysé est accompagné d'un astérisque dans le tableau, cela signifie qu'il fait l'objet d'une discussion. Les résultats sont présentés dans la figure 18 ci-après.

Cas particulier :

Les facteurs accompagnés d'un astérisque dans la figure 18 sont des cas particuliers. En effet, ces facteurs répondent négativement à la première question « *Est-ce que le facteur est sous le contrôle de l'entreprise / organisation ?* » mais également à la deuxième question « *Le facteur existerait-il si l'entreprise / organisation n'existait pas ?* ». Comme nous avons pu l'évoquer dans le paragraphe « application au cas du diagnostic », dans ce cas, la décision motivée de l'auditeur permettra de classer les facteurs dans l'une ou l'autre des catégories (F. interne ou F. externe).

Le premier facteur étudié est « les adhérents souhaitent que PEFC intègre plus de services dans l'inscription PEFC ». A première vue, c'est une volonté des adhérents, donc un facteur interne. Cependant et pour rappel, les adhérents PEFC sont assimilés à des propriétaires forestiers standards de PACA dans cette étude (cf. chapitre 3.I.A.3). Si on tient compte de cet élément, ce sont alors les propriétaires forestiers de PACA, en général, qui apprécieraient une inscription à un organisme proposant de nombreux services et qui seraient prêts à mettre le prix. C'est une conjoncture favorable à PEFC, autrement dit une opportunité.

Prenons maintenant le cas du facteur « intérêt naissant de la filière forêt - bois pour la certification PEFC ». L'auditeur s'appuie principalement sur le fait que cet intérêt provient de la prise de conscience environnementale des consommateurs finaux entraînant une hausse de la demande en produits respectueux de l'environnement. La certification ne pouvant pas influencer sur les exigences des clients, c'est donc un facteur externe favorable au développement de PEFC (opportunité). Ce rapprochement entre ces deux éléments fait d'ailleurs l'objet d'un regroupement dans la méthodologie.

Facteur	En quoi ce facteur contribue ou fait obstacle à l'atteinte de l'objectif	F. positif /F. négatif	Type de facteur
Bonne relation entre les organismes forestiers et les propriétaires forestiers	Les propriétaires forestiers font confiance dans les dires des organismes forestiers	+	Opportunité
Les propriétaires forestiers de PACA sont déçus de la qualité des travaux forestiers	Les propriétaires veulent un encadrement des pratiques d'exploitation forestières	+	Opportunité
Méconnaissance de la population des problématiques forestières : entraîne des protestations lors de coupe d'exploitation	Les communes et professionnels souhaitent que l'on informe le grand public sur la gestion durable des forêts	+	Opportunité
Prise de conscience environnementale de la part des consommateurs finaux	Hausse de la demande en bois certifié	+	Opportunité
Il y a un intérêt naissant de la filière forêt - bois pour la certification PEFC*	Il existe une demande pour le bois certifié	+	Opportunité
Les adhérents seraient favorables à l'idée que PEFC intègre plus de services dans l'inscription à PEFC*	Les individus sont prêts à payer plus cher pour plus de service	+	Opportunité
La sensibilité des individus varie en fonction de leur typologie	Il faut donc un investissement plus important pour obtenir une communication efficace adaptée à tous les besoins	-	Menace
Le secteur de la papeterie est l'unique demande en bois certifié*	la certification dépend fortement du secteur de la papeterie en PACA représenté par 1 entreprise	-	Menace

 Regroupement de facteurs liés à la sensibilité des consommateurs pour les produits respectueux de l'environnement

Figure 19 : Détermination des facteurs externes à PEFC PACA

Terminons par le facteur suivant : « Le secteur de la papeterie est l'unique demande en bois certifié ». Ce facteur est considéré comme une menace, car l'auditeur tient compte de la mauvaise santé économique de la seule papeterie de la région PACA. En effet, si l'entreprise, unique demandeur significatif de bois certifié, venait à fermer, l'existence même de PEFC en PACA serait alors menacée.

b) Facteur interne

Pour rappel les facteurs internes répondent positivement à la question « *Est-ce que le facteur est sous le contrôle de l'entreprise / organisation ?* » et négativement à la question « *Le facteur existerait-il si l'entreprise / organisation n'existait pas ?* ». Les résultats sont présentés dans la figure 19, ci-après.

Facteur	En quoi ce facteur contribue ou fait obstacle à l'atteinte de l'objectif	F. positif /F. négatif	Type de facteur
Les propriétaires forestiers ne sont pas concernés par leur adhésion à PEFC	Les adhérents sont démotivés et peu impliqués et ne sensibilisent donc pas leur entourage sur PEFC	-	faiblesse
La certification n'implique pas d'investissements importants pour le propriétaire forestier	Le faible investissement entraîne un désintérêt des propriétaires adhérents pour leur certification	-	faiblesse
Les adhérents apprécieraient une communication vers eux-mêmes	La certification PEFC ne propose pas ce service et donc les adhérents restent indifférents à leur certification	-	faiblesse
Le retour sur investissement d'une adhésion à PEFC n'est pas significatif	PEFC perd de sa crédibilité	-	faiblesse
Les adhérents souhaitent que PEFC assure une certaine qualité des travaux forestiers sur leur propriété	Malgré la mission d'encadrement des conditions d'exploitation de PEFC, la certification n'améliore pas la qualité des travaux en forêt.	-	faiblesse
Les adhérents souhaitent que PEFC soit un avantage pour bénéficier du nouveau marché du bois énergie	Aucun partenariat n'existe entre PEFC et le bois énergie PEFC ne répond pas aux besoins clients	-	faiblesse
Les adhérents souhaitent que PEFC leur apporte une aide technique	PEFC ne répond pas aux besoins	-	faiblesse
L'argumentaire actuel est inadapté aux besoins des propriétaires forestiers de PACA en général (insiste trop sur la vente des bois)	L'argumentaire ne sensibilise pas le maximum de personnes (il ne touche que les propriétaires souhaitant vendre leur bois)	-	faiblesse
Les organismes forestiers évoquent PEFC comme une fatalité pour vendre son bois	Image contraignante développée et préjudiciable pour PEFC	-	faiblesse
Les supports de communication développés jusqu'ici sont inefficaces	Les supports ne marquent pas l'esprit des individus sensibilisés qui oublient les informations concernant PEFC	-	faiblesse
Les adhérents souhaitent une communication de valorisation vers les professionnels	Malgré les actions de communication lancées vers les professionnels, les adhérents n'en ressentent pas les effets	-	faiblesse
La cotisation à PEFC est un frein à l'adhésion des exploitants forestiers	La certification PEFC n'est pas accessible aux exploitants forestiers les plus modestes	-	faiblesse
La certification n'implique pas d'investissements importants pour le propriétaire forestier	La certification PEFC est accessible à tous les propriétaires forestiers	+	force

Figure 20 : Détermination des facteurs internes à PEFC PACA

-  Regroupement de facteurs liés au désintérêt des adhérents PEFC pour leur certification
-  Regroupement de facteurs liés à un faible retour sur investissement d'une adhésion à PEFC

-  Regroupement de facteurs liés aux attentes des adhérents non satisfaits par PEFC
-  Regroupement de facteurs liés à l'inefficacité de la communication externe PEFC

2. Matrice SWOT

La hiérarchisation des différents facteurs se fait d'après la vision de l'auditeur et ce qu'il a pu ressentir lors de son enquête auprès des adhérents PEFC de la région PACA. Cette étape comporte donc une part de subjectivité que l'on a essayé de compenser par un état des lieux solide.

Forces	Faiblesses
<ol style="list-style-type: none">1. PEFC n'implique pas d'investissements importants pour le propriétaire forestier	<ol style="list-style-type: none">1. Faible retour sur investissement d'une adhésion à PEFC2. Les attentes des adhérents ne sont pas satisfaites par PEFC3. Les adhérents sont désintéressés de leur certification4. La communication externe de PEFC est inadaptée et inefficace
Opportunités	Menaces
<ol style="list-style-type: none">1. Les propriétaires forestiers veulent un encadrement des pratiques d'exploitation forestières2. Les individus sont prêts à payer plus cher pour plus de services3. Un climat de confiance existe entre les propriétaires forestiers et les organismes forestiers4. Hausse de la demande en produits respectueux de l'environnement5. Les propriétaires forestiers souhaitent sensibiliser et informer le grand public sur les problématiques forestières	<ol style="list-style-type: none">1. PEFC dépend fortement de l'unique papeterie de la région PACA2. La sensibilité des propriétaires forestiers varie selon leur typologie (commune /privés et localisation)

Figure 21 : Matrice SWOT appliquée au diagnostic de PACA

3. Détermination des enjeux et de la stratégie

Si on s'attarde sur la matrice SWOT, on constate que la certification a un travail important à fournir au niveau de son organisation même. En effet, les services qu'elle propose à l'heure actuelle, ne semblent pas faire évoluer la situation de l'adhérent avant sa certification. Ce faible retour sur investissement pourrait être amélioré, si seulement l'organisation PEFC répondait davantage aux besoins des propriétaires forestiers de PACA. Dans un premier temps, l'association pourrait fournir un effort pour développer ses missions prédéfinies comme le contrôle des chantiers d'exploitations soumis aux cahiers des charges PEFC. Dans un second temps, elle pourrait envisager une évolution de ses missions qui correspondraient bien sûr aux attentes des adhérents PEFC et donc des propriétaires forestiers de PACA en général. On peut penser ici au développement d'un projet rapprochant PEFC et le Bois énergie qui permettrait ainsi à la certification de diversifier ses débouchés et d'atténuer sa dépendance vis à vis de la papeterie. Ce travail de réflexion et de redéfinition des missions de l'association sera l'occasion de satisfaire les adhérents mais aussi de profiter de l'état d'esprit des propriétaires forestiers de PACA prêts à payer plus cher pour plus de services.

La satisfaction de l'adhérent aura un double effet. D'une part, il souhaitera spontanément sensibiliser son entourage à sa certification et d'autre part, sa satisfaction le conduira à s'intéresser à PEFC et il deviendra donc un adhérent motivé et impliqué comme tout membre d'une association. Pour entretenir cette ferveur potentielle, l'association PEFC pourrait mettre en place une communication vers ses adhérents et par la même occasion répondre à l'une des attentes avouées de ces derniers. Une fois l'organisation de PEFC renforcée et en tenant compte du faible coût d'inscription de PEFC, la communication vers l'extérieur devrait logiquement être facilitée. A ce sujet, l'association pourrait s'appuyer sur le climat de confiance existant entre les propriétaires et les organismes forestiers pour transmettre le plus efficacement possible le message PEFC. Ce partenariat entre PEFC PACA et les organismes forestiers sera alors le fruit d'une réflexion collective et stratégique pour éviter tout parasitage et inadaptation du discours de PEFC. Enfin, l'enthousiasme actuel des consommateurs pour les produits respectueux de l'environnement ne pourra que concourir au succès de la communication de PEFC et donc à l'augmentation du nombre de ses adhérents.

Le cheminement de cette réflexion nous amène naturellement à identifier mais aussi à hiérarchiser les enjeux majeurs pour le développement de la certification PEFC en PACA :

1. Consolidation du système PEFC

(Renforcement de l'organisation actuelle + évolution des missions / services PEFC)

2. Développement de la communication vers les adhérents

3. Réorganisation de la communication vers l'extérieur

En conclusion, on constate que la certification PEFC possède beaucoup de faiblesses mais elle a l'avantage de se trouver dans un environnement favorable pour son développement. Il s'agit maintenant pour PEFC de consolider et de transformer les points faibles de son organisation et de sa communication en points forts afin d'exploiter les opportunités de l'environnement dans lequel elle se trouve. D'après la méthode SWOT, cette stratégie se nomme la stratégie « faiblesse – opportunité » (cf.figure 9) et c'est d'ailleurs celle que nous adopterons pour

relever les enjeux identifiés ci dessous. Nous parlerons dans la suite de l'étude de stratégie de renforcement.

IV. Stratégie et programme d'actions

Préambule : Suite à l'analyse du contexte interne et environnant de PEFC, nous avons identifié la stratégie de renforcement comme étant la plus efficace pour le développement de PEFC en PACA. Même si quelques pistes de réflexion ont été avancées lors de la détermination des enjeux, la question essentielle reste à savoir maintenant comment mettre en place cette stratégie ?

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les enjeux majeurs mis en évidence ainsi que sur les attentes des adhérents pour traduire la stratégie en un ensemble d'actions cohérentes. Une fois ces actions définies, nous les avons déclinées en plan d'action. Cette ultime étape correspondant à la phase opérationnelle d'un projet est la concrétisation d'une stratégie et traite essentiellement des aspects techniques : Quelle est l'action? Comment se met-elle en place ?...

Enfin, nous nous sommes penchés sur les questions budgétaires et notamment sur la faisabilité financière des propositions d'action quand cela était possible.

Il est à noter que les résultats présentés par la suite sont organisés selon une logique séquentielle mais ils peuvent également être considérés individuellement.

A. Renforcement du système PEFC actuel

Les premières orientations ou propositions que nous suggérerons concernent l'amélioration du système actuel de PEFC. En effet, on s'est aperçu lors du diagnostic que la totalité des adhérents ne constatait aucune amélioration par rapport à la situation précédent leur adhésion. Cette absence d'évolution entraîne un scepticisme certain et une insatisfaction générale de la part des adhérents pour leur certification. Afin d'atténuer voire même annihiler cette atmosphère préjudiciable à PEFC, l'association doit être extrêmement réactive.

Deux choix se présentent à elle. Soit elle clarifie le rôle actuel de PEFC auprès de ses adhérents pour éviter toutes représentations faussées de la certification et que ces derniers soient déçus. Soit elle propose davantage de services adaptés aux attentes des adhérents et dont les effets soient perceptibles à court terme. Dans cette étude, nous avons plutôt opté pour la deuxième solution.

Une intervention au niveau de l'encadrement de l'exploitation forestière semble être le meilleur moyen pour répondre à une partie des requêtes des adhérents. En effet, la connaissance des attentes des adhérents dans ce domaine et le travail de réflexion déjà entamé à ce sujet par l'association⁴³ sont des éléments qui concourent à l'élaboration rapide d'une action adaptée à un réel besoin.

Cette adaptation et cette réactivité entraîneront un sentiment de satisfaction des adhérents, favorable à la promotion de PEFC vers l'extérieur.

⁴³ Voir le chapitre 1, paragraphe II.A.2.

1. Proposition : amélioration de l'encadrement PEFC des travaux forestiers

L'encadrement des travaux forestiers par la certification PEFC semble être une problématique ayant déjà donné lieu à un travail de réflexion conséquent.

Cependant le témoignage d'adhérents attestant de l'existence de non-conformité par rapport aux engagements PEFC, illustre son inefficacité. Pour améliorer cette situation, nous proposons un plan d'actions intervenant à trois niveaux:

a) Informer les propriétaires forestiers sur leur devoir d'adhérent et sur les pratiques sylvicoles

Contexte :

- Les propriétaires ignorent qu'ils sont censés présenter le cahier des charges PEFC d'exploitation forestière aux exploitants non certifiés intervenant sur leurs parcelles et veiller à ce que ces derniers le respectent (cf. chapitre 1, paragraphe II.A.1.d.)
- Les propriétaires sont déçus des travaux forestiers effectués dans leur forêt car les rémanents⁴⁴ sont laissés sur place et quelques arbres sont endommagés.
- Laisser des rémanents de coupe n'est pas forcément lié à une mauvaise exploitation. Au contraire, c'est une source d'éléments minéraux pour le sol⁴⁵. De plus, la dégradation d'arbres ne dépend pas uniquement des capacités de l'exploitant forestier mais sont parfois inévitables lors de débardage⁴⁶.

On le constate, les propriétaires ne connaissent pas leurs droits et devoirs en tant qu'adhérents et ils ont une représentation faussée des pratiques sylvicoles. Il est donc nécessaire de remédier à ce manque d'information.

Proposition :

Nous proposons que l'association PEFC - PACA rédige un courrier à destination de l'ensemble de ces adhérents. Ce courrier précisera les devoirs des propriétaires certifiés lors des interventions sylvicoles ainsi que les pratiques usuelles et légitimes des exploitants forestiers. Par ce biais, l'association confirmera le professionnalisme de ses entreprises certifiées et assurera correctement sa mission d'encadrement des pratiques sylvicoles.

b) Renforcement du cahier des charges d'exploitation forestière

Contexte :

- Le cahier des charges PEFC du travail forestier faisant foi à titre provisoire depuis 2003 (Article 4) et celui récemment validé en mars 2007⁴⁷ (Article 1.4 a) prend en compte les conditions météorologiques dans la planification des chantiers forestiers.

⁴⁴ Rémanents : résidus de coupe d'exploitation (branches, petit bois)

⁴⁵ Pour toutes informations complémentaires sur la récolte des rémanents, veuillez vous reporter à l'annexe IV.A.1

⁴⁶ Débardage : opération consistant à transporter des billes de bois du lieu d'abattage au premier dépôt transitoire

⁴⁷ L'étude sur la communication de PEFC ayant eu lieu entre décembre et mai 2007, nos propositions se baseront sur le contenu des deux cahiers des charges. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à l'annexe I.E.

- Les propriétaires se plaignent des interventions sylvicoles lors ou suite à des intempéries (averses) qui fragilisent la structure et le compactage du sol (formation d'ornièrre).

Ce déphasage entre la réglementation et les faits peut s'expliquer de trois façons :

- Soit les exploitants font délibérément n'importe quoi. Dans ce cas, nous nous reportons aux propositions avancées au chapitre 3, paragraphe IV-A-1-c.
- Soit le propriétaire certifié n'est pas conscient de son devoir de faire appliquer au professionnel le cahier des charges qui encadre l'exploitation de ses parcelles. Dans ce cas, nous nous reportons à la proposition avancée dans le chapitre 3, paragraphe IV-A-1-a.
- Soit les articles ne sont pas suffisamment clairs pour éviter les abus de certains exploitants et les irrégularités par rapport au cahier des charges PEFC.

Proposition :

Dans ce dernier cas, nous proposons donc de préciser l'article concernant la prise en compte des conditions météorologiques dans l'organisation du chantier de la manière suivante :

Article « x » : *« l'exploitant s'engage à ne pas intervenir sur les parcelles limoneuses les jours de pluie ainsi que les jours suivants jusqu'à ce que le sol redevienne sec et compact. Sur les autres sols, il s'engage à une remise en état de la parcelle après travaux »*

Remarque : le cahier des charges d'exploitation forestière PEFC récemment validé en mars 2007 est beaucoup plus précis que le document provisoire précédent. Nous proposons donc de le communiquer à tous les adhérents afin que l'encadrement des pratiques sylvicoles soit enfin assuré de manière soutenue et satisfaisante de la part de la certification PEFC. Ce nouveau référentiel pourrait être diffusé aux adhérents en l'intégrant au courrier d'information que nous avons suggéré précédemment.

c) Intensification des contrôles

Contexte :

- Les propriétaires ne connaissent pas leur droit de réclamation au sens du chapitre 1, paragraphe II.A.2.b.
- la réglementation PEFC au niveau national impose aux entités régionales de contrôler par an un minimum de 10% des entreprises signataires du cahier des charges depuis plus d'un an (cf. Chapitre 1, paragraphe II.A.2.a.)
- Les propriétaires estiment que les contrôles sont trop ponctuels pour garantir le respect du cahier des charges par tous les exploitants certifiés.

Proposition 1 :

Nous proposons une fois de plus d'informer les propriétaires de leur droit de réclamation au travers du courrier évoqué précédemment. Cela serait une occasion supplémentaire, d'une part de prévenir des risques de non conformités et d'autre part de crédibiliser le système de certification PEFC en garantissant une exploitation forestière de qualité.

Proposition 2 :

La deuxième manœuvre consiste à augmenter le nombre de contrôles minimums à effectuer auprès des exploitants adhérents à PEFC. La situation est telle que l'association PEFC PACA peine à couvrir à elle seule les frais qu'engendrés par l'exécution de ces audits⁴⁸ et devra donc recourir à des subventions pour développer le nombre de contrôles.

Dans l'absolu, nous proposons donc de réévaluer à la hausse le taux de contrôle afin que sur les 5 ans, chaque exploitant de PACA signataire du cahier des charges PEFC de plus d'un an soit contrôlé. En d'autre terme nous proposons un taux de contrôle obligatoire de 100% sur 5 ans pour la région PACA.

2. Analyse financière

Le détail de l'analyse financière est disponible en annexe IV.A.2.

Après vous avoir présenté le plan d'action et les raisons de sa pertinence, nous allons maintenant évaluer les coûts des propositions :

- Le coût du courrier d'information vers les adhérents comprend : l'élaboration du courrier par le chargé de mission, l'impression des feuilles, les enveloppes, les timbres et la mise sous plis.
- Le coût de la réflexion sur l'article relatif aux conditions météorologiques du cahier des charges d'exploitation forestière est considéré comme négligeable.
- Le coût du renforcement des contrôles des exploitants comprend : le temps nécessaire pour exécuter cette mission plus les frais de déplacement.

Proposition de plan d'action	Coût à l'unité	nombre	Total
1 courrier d'information à destination des adhérents	3,02 € / courrier	240⁴⁹	724,8 €⁵⁰
Précision de l'article concernant la prise en compte des conditions météorologiques dans l'organisation des chantiers forestiers	-	-	-
Augmentation du nombre minimum de contrôle des exploitants signataires du cahier des charges PEFC de plus d'un an en "PACA"⁵¹ à 100%	300 € / jour⁵²	26⁵³	7800 €⁵⁴
TOTAL			8524,8 €

Le coût du plan d'action proposé visant à renforcer le système actuel de la certification PEFC en PACA est estimé au minimum à 8524,8 € sur 5 ans.

⁴⁸ Source : demande de financement 2007 de l'association PEFC PACA « il est apparu nécessaire à PEFC PACA de solliciter directement une aide financière pour mener à bien et de front ses missions, comme ses obligations ».

⁴⁹ Correspond au nombre d'adhérents PEFC à qui le courrier sera envoyé, propriétaires et exploitants confondus.

⁵⁰ Coût ponctuel et valable uniquement pour 1 année.

⁵¹ Pour l'analyse financière, nous figeons l'évolution du nombre d'exploitants susceptibles d'être contrôlé dans les années à venir à la situation actuelle, c'est-à-dire 26 entreprises.

⁵² Estimation du coût journalier d'un chargé de mission 250 € (estimation minimum) plus les frais de transport pour réaliser les audits des entreprises 50 € / jour (basé sur le taux de remboursement kilométrique du trésor public pour un déplacement de 100 km).

⁵³ On estime qu'une journée permet de réaliser un contrôle donc, la campagne d'audit nécessite 26 jours sur 5 ans

⁵⁴ Ce coût couvre les frais d'audit sur une période de 5 ans

3. Synthèse et Discussion

Le renforcement du système PEFC que nous proposons passe par deux phases.

La première est une phase d'information. Elle consiste au travers d'un courrier à destination des adhérents à rappeler les procédures de fonctionnement PEFC et à les interpeller sur les conditions d'exploitation forestières. L'une des limites de cette action ponctuelle est son impact. En effet, elle ne touchera que les individus actuellement certifiés laissant de côté les futurs adhérents. Pour contourner cet obstacle, nous préconisons d'aborder régulièrement ces thèmes lors du forum des adhérents, du bulletin « PEFC INFO » et au travers du site Internet que nous proposons dans la suite de l'étude. A l'évocation de ces actions visant à informer les adhérents sur leur certification, on pourrait remettre en cause l'utilité du projet de courrier. Or, ignorant si l'association donnera suite à l'ensemble de nos propositions, nous avons préféré étudier distinctement chaque éventualité.

La deuxième phase est une phase opérationnelle. Elle se traduit par un travail de réflexion sur le cahier des charges d'exploitation forestière mais surtout par une intensification des contrôles auprès des exploitants certifiés. D'ailleurs, ce projet peut à première vue, être jugé comme un objectif exigeant en temps et en argent. Pour ce qui est du facteur temps et compte tenu des moyens limités de l'association⁵⁵, nous suggérons de pérenniser le poste à plein temps que projette d'ouvrir PEFC PACA pour l'année 2007 - 2008. En ce qui concerne la contrainte financière, il est tout à fait envisageable que l'augmentation du nombre de contrôle des exploitants s'assimile à un service supplémentaire proposé aux adhérents PEFC. Dans ce cas, ce service parmi d'autres pourrait justifier une hausse de la cotisation à PEFC. Les revenus additionnels qui en découleraient seraient un moyen d'alléger le poids financier du projet.

B. Evolution des missions de PEFC

La deuxième série de propositions qui consiste à attribuer de nouvelles missions à la certification PEFC a sensiblement le même objectif que les actions proposées précédemment. En effet, elle vise à renforcer le système PEFC, non plus en comblant les défaillances existantes mais en élargissant les compétences de la certification. Ces nouvelles missions s'inspirent principalement des attentes affirmées des propriétaires et exploitants certifiés rentrant dans le champ d'action de l'entité régionale. Ainsi nous envisagerons les différentes alternatives possibles afin que la certification PEFC soit, pour l'adhérent, un moyen de bénéficier prioritairement du marché Bois - Energie. Puis, à partir de projet restauré et novateur, nous répondrons aux besoins des adhérents en quête de conseil et d'appui technique.

1. Proposition 1 : développer les démarches partenariales entre la certification PEFC et le bois énergie

Notre projet exposé ci-dessous s'appuie essentiellement sur la seule relation actuelle entre PEFC et le bois énergie. C'est le chèque « énergie renouvelable » que propose la région. Ce chèque de 100 € est distribué aux détenteurs de chaudière « flamme verte⁵⁶ » qui souhaitent

⁵⁵ Les moyens humains de l'association PEFC PACA se limitent à un chargé de mission à mi-temps qui est débordé. Cet état de fait constitue une contrainte pour atteindre le taux de contrôle « objectif » de 100% que nous proposons.

⁵⁶ Chaudière dont le rendement est supérieur à 60% et rejet inférieur de 1% de CO₂ dans l'atmosphère

s'approvisionner en bois bûche PEFC pour une quantité minimum de 2 stères. Le chèque est ensuite remis au fournisseur de bois certifié qui le déduira de la facture du client et qui sera remboursé par la Région plus tard. Malheureusement, cette aide financière n'a pas fait l'unanimité auprès des exploitants de la région⁵⁷. Par conséquent, elle n'a pas dynamisé la demande en bois de chauffage certifié et risque même de disparaître incessamment sous peu. Afin de donner un second souffle à ce dispositif, nous proposons un plan d'action intervenant à 4 niveaux :

*a) Modification du chèque « énergie renouvelable » en facture
« énergie renouvelable »*

Contexte :

- Le temps nécessaire pour le remboursement du « chèque énergie renouvelable », entraîne une rémunération différée pour le fournisseur.

Proposition :

On peut envisager que le chèque « énergie renouvelable » se transforme en facture « énergie renouvelable ». Le marchand fournirait au client une facture attestant son achat de bois PEFC puis celui-ci se ferait rembourser par la région après présentation de la facture. L'organisation du dispositif est donc inversée par rapport à la situation actuelle (schéma explicatif en annexe IV.B.1):

- Le fournisseur est directement payé et donc ne souffre plus du retard de paiement.
- Le client bénéficie d'une aide financière avec un léger délai, ce qui reste avantageux pour lui.

De plus, la mise en place d'une chaîne de contrôle PEFC qu'implique la vente de bois certifié permet une certaine transparence de l'activité du professionnel. Ainsi, il ne sera pas tenté d'attribuer des factures « énergie renouvelable » à du bois de chauffage non certifié. Enfin, pour toucher l'aide, on peut envisager que le client justifie également la qualité « flamme verte » de sa chaudière en présentant un certificat probatoire à la région. Cette disposition qui impliquera certainement une convention avec la région, est nécessaire pour éviter toute imposture sur la détention d'une chaudière « flamme verte ».

b) Mise en place d'une aide financière pour le fournisseur de bois

Contexte :

- Le système du chèque « énergie renouvelable » oblige le fournisseur à mettre en place une chaîne de contrôle PEFC et donc à déclarer les flux de bois au sein de l'entreprise. Ce dispositif est vécu comme une contrainte par les professionnels.
- Il existe un marché noir du bois de chauffage⁵⁸. Ce marché parallèle de part ses avantages litigieux⁵⁹ est nuisible au développement du projet de chèque.

Proposition :

⁵⁷ Seulement deux exploitants de la région PACA ont accepté de participer à ce programme

⁵⁸ « Le marché de la bûche est mal connu des statisticiens car la grande majorité du volume consommé échappe à tout acte marchand déclaré : autoconsommation, vente de gré à gré, travail au noir ». Source : Isabelle Barranger et Jean Marc Demene, 2006, CRPF Poitou Charente

⁵⁹ Les avantages du marché noir pour un fournisseur, c'est l'augmentation de ses revenus car ils ne sont pas déclarés. Cela implique indirectement l'absence de facture et donc un minimum de papiers à remplir

Nous avons étudié la possibilité d'attribuer une aide financière à destination des fournisseurs de bois de chauffage certifié. Le but de cette subvention est double : elle vise à compenser la mise en place d'une chaîne de contrôle PEFC pour les professionnels et à dissuader ces derniers d'user de pratiques illégales. Cependant, ce projet s'avère très coûteux et sa réalisation hypothétique. Nous avons donc fait le choix de ne pas en détailler le contenu dans cette partie, aux bénéfices d'autres propositions beaucoup plus réalistes et pertinentes. Des éléments de réflexion sont toutefois mis à disposition du lecteur en annexe IV.B.2.

c) Transfert du chèque « énergie renouvelable » vers des produits tels que le bois déchiqueté et sciures de bois compactées

Contexte :

- le chèque « énergie renouvelable » ne concerne que le bois bûche.
- Le bois énergie comprend également : Le bois déchiqueté et les sciures de bois compactées. Ces débouchés ne sont pas confrontés au développement de marchés parallèles et ils sont généralement plus onéreux que le bois bûche⁶⁰.

L'aide à l'approvisionnement des fournisseurs et propriétaires de chaudières en bois déchiqueté certifié et en sciure de bois compactée certifiée pourrait s'avérer plus efficace.

Proposition :

Nous proposons de transférer la subvention actuelle du bois bûche PEFC vers le bois déchiqueté (plaquette forestière) et les sciures de bois compactées (granulés). Ainsi le détenteur d'une chaudière « flamme verte » à plaquette ou granulé verra son achat en bois déchiqueté et en sciure de bois compactée certifié PEFC, subventionné à hauteur de 100 €⁶¹

d) Campagne de communication commune PEFC et Bois Energie

Contexte :

- Absence de campagne de communication commune PEFC et Bois Energie.

Proposition :

On peut envisager le lancement d'une campagne de communication commune Bois énergie – PEFC de grande envergure en conseillant aux détenteurs de chaudières de s'approvisionner en bois PEFC. Les arguments porteurs de ce projet pourraient être les suivants :

- *Le bois est une ressource et une énergie renouvelable (peu coûteuse face à la montée des prix du pétrole) seulement si la forêt est gérée durablement, pour s'en assurer il faut donc du combustible PEFC.*
- *L'approvisionnement en bois de chauffage PEFC pour une chaudière flamme verte est subventionné.*

Ce type d'action peut se concrétiser seulement si les membres du conseil d'administration de PEFC s'engagent à promouvoir et à favoriser l'utilisation du bois PEFC dans les projets expérimentaux « bois énergie ». A titre d'exemple, on peut imaginer que l'URACOFOR, dans

⁶⁰cf. tableau sur prix et indices nationaux du bois énergie publié par le Centre d'études et d'économie du bois, avril 2007 et disponible en annexe IV.B.3.

⁶¹ Pour une quantité minimum de bois à fixer.

le cadre de la politique de qualité de gestion durable PEFC s'engage à informer les potentiels propriétaires de chaudière de l'existence de bois certifié et des possibilités de subvention. Cette promotion pourra être faite lors de l'élaboration de note d'opportunité pour l'installation de chaudière, que propose cette association. Il est important de profiter de la situation actuelle où le bois énergie n'est encore qu'à l'état de construction pour lui apporter une envergure environnementale grâce à PEFC.

2. Proposition 2 : des nouveaux services d'aide PEFC

a) Fiche diagnostic

Contexte :

- L'association est composée d'adhérents peu impliqués malgré le caractère associatif de la certification.
- Les propriétaires réclament une aide technique de la part de la certification PEFC

A travers la certification PEFC, certains espéraient enfin une occasion d'aviver l'intérêt des propriétaires forestiers pour leur forêt et leur faire prendre conscience de leur patrimoine naturel. Partageant ce point de vue, il nous semble intéressant d'exploiter la demande des adhérents en terme de soutien technique, afin de renouer avec cette ambition malheureusement refoulée.

Proposition :

Détail du projet en annexe IV.B.4

Nous proposons la création d'une fiche diagnostic dont le but est d'initier l'adhérent à la découverte de sa forêt et qu'il devienne un amateur responsable de son bien. Le principe de la fiche diagnostic tel que nous le voyons prend la forme d'un entretien individualisé plus un document écrit. L'entretien d'une demi-journée se déroule de la manière suivante :

- Le chargé de mission se déplace sur la parcelle du propriétaire récemment certifié.
- Le chargé de mission définit le patrimoine naturel de l'adhérent et avec lui : la station, le peuplement, la faune...
- Le chargé de mission éclaire le propriétaire sur les opportunités, les menaces et sur le devenir du peuplement.
- Le chargé de mission présentera à l'adhérent les différents organismes forestiers et l'orientera vers ceux qui pourront l'épauler dans ses futures démarches.

Le document écrit résume les différents thèmes abordés et sera remis à la fin de l'entretien. Le contenu de la fiche diagnostic pourrait s'inspirer de l'exemple disponible en annexe IV.B.4.

b) Assistance à la mise en place de chaîne de contrôle PEFC

Contexte :

- les exploitants certifiés doivent instaurer une chaîne de contrôle qui trace les flux de bois PEFC dans l'entreprise. Ce dispositif est vécu comme une contrainte.
- un service d'assistance pour les exploitants au sens du chapitre 1, paragraphe II.B.2.c. a déjà vu le jour

Proposition :

Nous proposons de restaurer le service d'aide afin d'accompagner les exploitants dans les démarches administratives qu'implique l'instauration d'une chaîne de contrôle. Pour éviter un nouvel échec, nous suggérons le recrutement d'une personne à temps plein pour assurer cette mission supplémentaire ainsi que les autres évoquées dans ce rapport.

Remarque : Ce projet d'assistance se base sur les attentes des exploitants forestiers exprimées lors du diagnostic. Compte tenu du faible nombre de professionnels interviewés (4), cette proposition ne peut pas être extrapolée à l'ensemble des exploitants de PACA. Pour cette raison, nous avons choisi de ne pas approfondir ce projet et de concentrer nos efforts sur des propositions plus évidentes.

3. Analyse Financière

Notre proposition de développer des démarches partenariales entre la certification PEFC et le Bois énergie n'engage que des frais pour le Conseil Régional. Les seules dépenses que l'on pourrait imaginer pour l'entité PEFC PACA serait le temps passé à négocier avec la Région pour qu'il valide le projet puis à l'élaborer. Cependant, personne ne pourra prédire le temps qu'il faudra pour réussir à faire accepter un tel programme (peut être jamais) ainsi qu'à le bâtir et donc une estimation de cet investissement même approximative est impossible. Concernant le projet de campagne de communication, l'appréciation financière est quant à elle inutile. En effet, les propositions ont été réfléchies de façon à éviter des dépenses pour l'association. La seule évaluation économique qui apporterait des informations significatives est celle de la fiche diagnostic PEFC:

Proposition	Coût à l'unité	Nombre de nouveaux adhérents par an	Total par an
Fiche diagnostic PEFC	175 € ⁶² / fiche	43 ⁶³	7525 €

Notre proposition de développer une fiche diagnostic est estimée au minimum à 7525 € par an.

4. Synthèse et discussion

En accord avec les attentes avouées des adhérents PEFC, l'évolution des missions que nous suggérons, est de deux ordres :

- Le développement de démarches partenariales entre la certification PEFC et le bois énergie
- L'offre d'un service d'aide technique au travers de la fiche diagnostic.

Chacun de ces projets est une occasion pour l'association PEFC PACA de prendre de l'envergure et de s'affirmer comme un organisme légitime et incontournable aux yeux de la filière forêt bois de la région PACA. Cependant, leur réalisation se heurte à certains obstacles que ce soit au niveau financier mais aussi au niveau du positionnement de l'association dans la filière. Afin d'éclairer le lecteur sur les opportunités et les limites qui planent au dessus de ces projets, ils nous a semblé intéressant de discuter certains résultats.

⁶² Correspond à l'estimation d'une demi-journée de travail du chargé de mission PEFC PACA (125 €) plus les frais de déplacement 50 € / jour (basés sur le taux de remboursement kilométrique du Trésor public pour un déplacement de 100 km).

⁶³ On se base sur l'accroissement annuel des propriétaires adhérents depuis l'existence de la certification en PACA

Concernant le lancement de partenariats PEFC – Bois Energie, le concept semble prometteur. Ce projet permettrait d'une part de diversifier l'offre en bois certifié et d'autre part d'atténuer la dépendance de la certification vis-à-vis du secteur papier. Compte tenu des difficultés financières de la papeterie TEMBEC, la diversification garantirait également la survie de la certification en PACA. De plus, l'intégration de PEFC sur le marché montant du bois énergie, sera à terme un argument supplémentaire pour promouvoir le système PEFC et séduire de nouveaux propriétaires et professionnels. Ce projet pourrait donc se révéler être un puissant atout pour la communication PEFC, raison de plus pour lui accorder toute l'attention qu'il mérite. Néanmoins, il nécessite une évolution de la politique de qualité de gestion durable PEFC et une redéfinition des engagements des membres de l'association. Ces nouvelles orientations devront également s'accompagner d'une participation de la Région voire même de l'Etat, afin de s'assurer une demande et un approvisionnement en bois certifié suffisant. Sur ce point, le projet de partenariat suggéré entre PEFC et le Bois Energie affiche clairement ses limites. En effet, il signifie un investissement financier conséquent de la part de la région PACA et qu'elle est loin d'accepter. De plus, son application dépend essentiellement des décisions politiques des institutions publiques qui malheureusement n'accordent pas une place prioritaire aux problématiques forestières.

Quant à la seconde proposition qui consiste à ajouter une compétence d'aide technique aux missions de PEFC, celle-ci ouvre également de grandes perspectives pour l'avenir mais risque de faire polémique au sein de la filière. Commençons par les perspectives.

La fiche diagnostic pourrait être un des moyens de faire adhérer la catégorie de propriétaires forestiers la plus représentative de PACA : les propriétaires de petites parcelles forestières peu valorisables dont ils s'occupent peu. En effet, ces derniers sont rarement démarchés par les organismes forestiers car leur forêt présente peu d'intérêt économique. La fiche diagnostic serait par conséquent l'occasion de leur transmettre les premières notions de gestion durable et de les intégrer enfin à la filière forêt bois régionale. A première vue, le développement de notre proposition serait donc bénéfique pour l'entité régionale mais pourrait également devenir un sujet polémique.

En effet, certains accuseront ce projet d'empiéter sur le terrain des organismes gestionnaires forestiers car il consiste à proposer une aide technique, ce que font déjà ces structures. Nous ne partageons pas cette vision et nous pensons même que la fiche diagnostic est une aubaine pour ces derniers. Le fait est qu'il dispose de peu de temps pour démarcher les propriétaires comme il l'entendait. Aussi, notre projet permettrait de le faire à leur place en allant rencontrer les propriétaires forestiers et en les orientant vers ces organismes. Sous cet angle, notre proposition ressemble davantage à une démarche partenariale comme le veut la certification PEFC, plutôt que concurrentielle. D'autres éléments de réflexion sur ce sujet sont disponibles en annexe IV.B.4.b.

C. Développement de la communication interne

L'un des faits marquants du diagnostic réalisé est le manque flagrant de motivation et de connaissance de la part des propriétaires PEFC pour leur certification. Ce contexte concourt à l'anonymat de la certification car elle la prive d'un outil de communication vers l'extérieur essentiel. En effet, quel moyen de sensibilisation plus efficace qu'un propriétaire certifié vantant les mérites de PEFC à son acolyte, qui se trouve être lui-même un propriétaire forestier ? Cependant, pour que ce phénomène de bouche à oreille s'amorce, encore faut-il que les adhérents à PEFC soient certes satisfaits (cf. l'ensemble de nos propositions) mais aussi armés d'informations à propager. C'est pourquoi nous suggérons la mise en place d'une

communication interne régulière. Ce projet devrait être accueilli les bras ouverts par ces derniers car il correspond à l'une de leurs attentes avouées lors de l'enquête. En l'espèce la proposition s'assimile au plan d'actions.

1. Proposition

a) Renaissance du Bulletin « PEFC INFO » à l'échelle régionale

Contexte :

- Un bulletin d'information national « PEFC INFO » à destination des adhérents a vu le jour (cf. chapitre 1, paragraphe II.B.2.d). Sa publication s'est rapidement stoppée.
- Les adhérents ne connaissent pas leur certification : son organisation, son actualité...
- Les adhérents apprécieraient des informations sur PEFC et ciblées sur la région.

Cette exigence de leur part et le constat alarmant de leur indifférence pour la certification incitent à réagir.

Proposition :

Nous proposons donc de lancer un journal d'information régional PEFC. Compte tenu des moyens humains et financiers limités de l'association ainsi que du climat relativement calme qui règne autour de PEFC, sa diffusion serait annuelle. Son format pourrait s'apparenter à son grand frère le « PEFC INFO » et contiendrait :

- 1 page sur les actualités PEFC en France et dans le monde plus une présentation des produits certifiés PEFC mis sur le marché⁶⁴.
- 1 page réservée à un zoom sur une spécificité ou une procédure de fonctionnement de l'entité PEFC PACA. Cette partie pourrait s'accompagner de questions-réponses.
- 1 page sur le Bilan semestriel des adhésions PEFC⁶⁵ et sur les actualités régionales.
- 1 page prévue pour une interview d'un partenaire à la démarche PEFC dans la région détaillant sa vision de la certification.

La rédaction du journal serait alors prise en charge par le chargé de mission PEFC PACA.

b) Instauration d'un forum des adhérents PEFC

Contexte :

- Aucune assemblée ne rassemble tous les adhérents à PEFC
- Les exploitants certifiés s'approvisionnant chez les propriétaires privés rencontrent des difficultés à se fournir en bois PEFC.

⁶⁴ La présentation de produits PEFC correspond à une attente de la part des adhérents interrogés lors de l'enquête

⁶⁵ Le bilan semestriel pourrait servir de substitut à la diffusion d'un rapport d'activité complet attendu par les adhérents. Cette option s'avérerait beaucoup moins coûteuse que la transmission d'un document complet sur l'état de la certification PEFC en PACA.

Proposition :

Nous proposons donc l'instauration d'un forum des adhérents qui convierait l'ensemble des propriétaires certifiés PEFC mais également les membres de l'association. Les objectifs de cette initiative et les moyens envisagés pour y parvenir sont résumés dans le tableau suivant :

Objectif du Forum	Moyen envisagé
Informer les adhérents vis-à-vis de leur certification	Nous suggérons une présentation du bilan annuel de la certification, de ses évolutions et des actualités aux adhérents PEFC.
Responsabiliser les adhérents PEFC et les positionner comme des acteurs actifs participant à l'avenir de leur certification	Nous proposons un temps de concertation et de discussion avec les adhérents sur les projets d'évolution prévus par les membres de PEFC. Ces derniers devront considérer les avis exprimés des adhérents dans l'élaboration de leur projet ⁶⁶ .
Créer un réseau solide entre producteurs et professionnels certifiés	Nous proposons une table ronde où propriétaires et professionnels pourront prendre contact. C'est l'occasion d'une part pour les exploitants de s'approvisionner en bois certifié ⁶⁷ et d'autre part de renforcer l'esprit de filière prôné par le système PEFC.

Le forum pourrait être tenu à raison d'une demi-journée par an. La salle de réunion de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne qui est mise gratuitement à disposition de l'entité PEFC PACA, pourrait accueillir la manifestation.

c) Réalisation d'un site Internet

Contexte :

- Les propriétaires certifiés souhaitent un site Internet d'envergure régionale s'adressant prioritairement aux certifiés PEFC et aux acteurs de la filière.
- Ce projet est prévu par l'entité régionale. Une subvention de 6000 € est d'ailleurs allouée à cet outil.

Ces constats ne font que confirmer la pertinence de ce projet. Nous encourageons donc son élaboration. Les travaux antérieurs réalisés à ce sujet sont présentés dans le chapitre 1, paragraphe II.B.3.b.

2. Analyse financière

Le développement de la communication interne que nous proposons, repose sur les 3 piliers suivants :

- un journal régional annuel PEFC
- un forum des adhérents PEFC
- un site Internet

Nous évaluons leur coût de la manière suivante (le détail est présenté en annexe IV.C.) :

⁶⁶ A l'instar des commissions mandatées par un Conseil d'administration pour une mission précise (réflexion)

⁶⁷ Le diagnostic révélait que les exploitants certifiés, se fournissant chez les propriétaires privés, rencontraient des difficultés à s'approvisionner en bois certifié.

Proposition de plan d'action	Coût à l'unité	nombre	Total
Journal régional annuel PEFC	5,94 € / journal	254 ⁶⁸	1509 €
forum des adhérents PEFC	6,08 € / adhérent	254	1545€
Site Internet régional PEFC PACA	6000 € ⁶⁹	1	6000 €
Total			9054 €

A première vue, le résultat peut surprendre. Cependant il ne faut pas oublier qu'une subvention de 6000 € a été accordée pour financer le projet du site Internet PEFC PACA. Les coûts qu'il reste donc à amortir pour l'entité régionale sont au minimum de 3054 €.

3. Discussion

Le développement de la communication interne peut être un moyen de propagande vers l'extérieur extrêmement efficace mais il représente avant tout un changement de cap majeur pour l'association PEFC.

A l'heure actuelle, l'entité régionale est vécue par ses adhérents comme un simple bureau d'enregistrement de certification certes utile mais contraignant. L'adoption de ce projet signifierait alors une mutation vers une réelle association dynamique intégrant les notions de cohésion, d'aide individualisée, de pédagogie, de co-responsabilités et d'interactivité. Les membres fondateurs sont-ils prêts à accepter cette réorientation, ou préfèrent-ils conserver une organisation distante vis-à-vis de ses adhérents et donc peu coûteuse ? C'est un choix stratégique qui ne dépend que de leur volonté.

Le second paramètre qu'il faut prendre en compte est la précarité de l'association. En effet, le projet de communication interne suppose un investissement temps et financier que l'entité régionale ne peut offrir pour l'instant. La solution pourrait être l'emploi d'un chargé de mission non plus à mi-temps mais à temps plein et l'augmentation des cotisations justifiée par l'apparition de nouveaux services (journal, forum, site Internet).

D. Réorganisation de la communication vers l'extérieur

La dernière série de propositions concerne l'amélioration de la communication vers l'extérieur. Nous traiterons exclusivement de la communication vers la population et la filière forêt - bois régionale, malgré les projets ambitieux dont les adhérents ont pu nous faire part à propos de la promotion de PEFC au niveau national voire international. Ces derniers ne sont pas du ressort de l'association PEFC PACA qui a des missions régionales, mais plutôt de l'entité nationale « PEFC – France » ou internationale « PEFC Europe ». Nous laisserons donc le soin à ces deux organismes de satisfaire ces attentes.

Ceci étant dit, nous proposons pour l'association régionale une action en deux temps. Tout d'abord, nous concentrerons nos efforts sur les acquis et l'existant de la communication faite en PACA. A partir de cette base, nous remanierons les outils de sensibilisation de façon à les rendre plus efficaces et en phase avec les spécificités de la filière forêt bois. Ensuite, nous aborderons quelques pistes plus originales afin d'interpeller la population locale sur la certification PEFC et son intérêt.

⁶⁸ Nombre d'adhérents actuels : 214 propriétaires, 26 exploitants et 14 membres

⁶⁹ Nous basons le coût du site Internet sur la subvention allouée à cet effet par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt en 2006

1. Proposition 1 : remodeler la communication préexistante vers la filière forêt – bois de PACA

a) Adaptation de l'argumentaire

Contexte :

- Il existe un décalage entre l'argumentaire utilisé par PEFC et la sensibilité des propriétaires. L'avantage précisant que PEFC est une certification garantissant la vente des bois est vraisemblablement sur employé face à des propriétaires, pour la plupart loin d'être dépendants des revenus forestiers.

Proposition :

Nous proposons de maintenir l'argumentation générale⁷⁰ actuelle en affinant simplement sa hiérarchisation en fonction de la sensibilité des propriétaires forestiers de PACA en général (cf. figure 21).

A cet argumentaire, nous suggérons de préciser que la certification n'est pas synonyme de lourd investissement financier et de travaux forestiers de grande ampleur. Cette information rassurera certainement les propriétaires sceptiques à ce sujet.

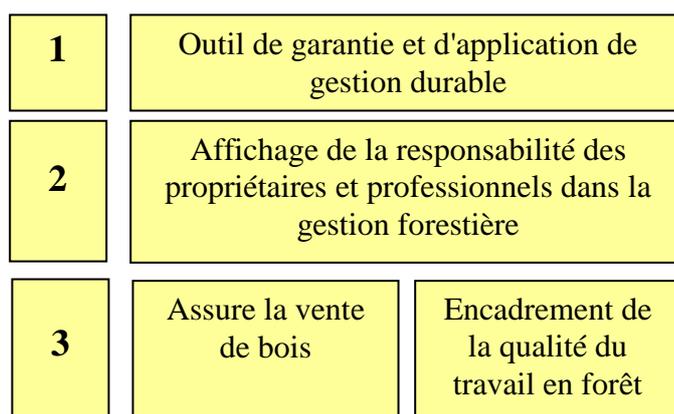


Figure 22 : Hiérarchisation du nouvel argumentaire à développer

b) Développer un réseau de « canaux de communication⁷¹ »

Contexte :

- La communication de PEFC vers les propriétaires forestiers de PACA passe principalement voire exclusivement par les organismes forestiers.
- Les propriétaires ont confiance dans les organismes forestiers.

Il faut que l'association « PEFC PACA » exploite davantage les opportunités du contexte pour diffuser le message PEFC auprès d'un maximum de propriétaires.

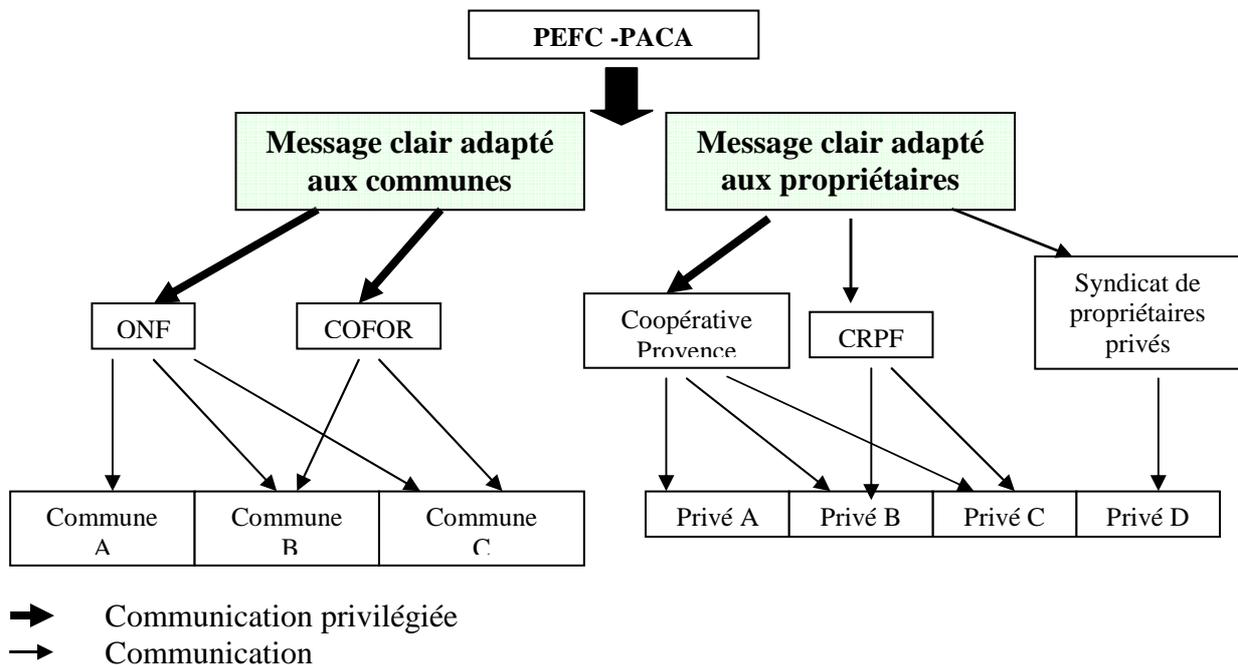
⁷⁰ L'argumentaire est susceptible d'être légèrement modifié en fonction de la cible. Pour prendre connaissance de ces particularités, veuillez vous reporter à l'annexe IV.D.1.

⁷¹ Rappel ; on définit par canaux de communication : l'ensemble des organismes forestiers qui communique et qui sensibilise le monde forestier à la certification PEFC.

Proposition :

Nous proposons le développement d'un véritable réseau de « canaux de communication » qui s'articule de la manière indiquée dans la figure 22.

Ce réseau de communication constituera l'une des pièces maîtresses de notre projet de rénovation de la communication PEFC. L'association devra concentrer ses efforts non plus vers les propriétaires mais vers les organismes forestiers (canaux de communication). Elle transmettra clairement le message PEFC aux partenaires, s'assurera que leur discours coïncide avec celui-ci et qu'il soit relayé à un maximum de propriétaires et d'exploitants forestiers. L'entité régionale endossera alors le rôle de coordinateur et de superviseur de la communication PEFC et non plus celui d'opérateur. L'avantage de cette organisation est de sensibiliser beaucoup plus de propriétaires forestiers qu'à l'heure actuelle.



Rq : le nombre de flèches varie en fonction de l'importance du communicant dans la communication PEFC.

Figure 23 : Réseau de canaux de communication

c) Privilégier la communication orale

Contexte :

- les supports écrits développés par PEFC PACA ne marquent pas autant l'esprit des adhérents que la communication orale⁷² faite à leur encontre.

⁷² Communication orale : intervention PEFC lors de réunion de propriétaires, discussion formelle entre propriétaires et forestiers à propos de PEFC

Proposition :

Nous proposons que l'entité PEFC PACA renforce ses interventions orales lors des réunions regroupant des adhérents potentiels (Syndicats, Coopérative Provence Forêt, CRPF...). Elles pourront se construire autour de trois axes :

- Un document Power Point – type actualisé en fonction des conclusions de cette étude⁷³.
- Un témoignage d'un adhérent pour partager son expérience, nouer le dialogue et encourager les questions de l'assemblée (visée interactive).
- La distribution de pochette d'information⁷⁴ contenant un bulletin d'adhésion PEFC. Sauf demande, les dossiers d'information ne seront remis que dans le cadre de réunions, afin de limiter la diffusion de documents écrits, isolées de toute action de communication et qui s'avère être inefficace.

Cette proposition n'est qu'un soutien au principal projet qui est de développer la communication PEFC par l'intermédiaire des incontournables institutions forestières.

d) Développer des panneaux PEFC pour les exploitants certifiés

Contexte :

- Les exploitants apprécieraient disposer de panneaux affichant leur certification.
- Un projet de panneaux d'affichage à destination des exploitants certifiés est prévu par l'entité régionale (cf. chapitre 1, paragraphe II.B.3.b.)

Proposition :

Malgré le faible échantillon d'exploitants interrogés, nous encourageons le développement d'un tel projet car il correspond à une attente vive et spontanée de la part de ces derniers. Deux types de panneaux sont envisageables : un à apposer au niveau de l'entreprise et un à apposer au niveau du chantier d'exploitation.

2. Proposition 2 : développer la communication vers la population locale et régionale

a) Article dans le cahier des charges PEFC sollicitant les adhérents

Contexte :

- Les adhérents souhaitent que PEFC développe la communication vers le grand public.

Au lieu d'envisager quelques projets que ce soit, engageant des sommes considérables, nous suggérons une solution beaucoup plus modeste pour répondre à cette attente.

⁷³ Un modèle élaboré à l'occasion d'une présentation auprès du Syndicat des Propriétaires Forestiers des Alpes Maritimes, vous est d'ailleurs proposé en annexe IV.D.2.

⁷⁴ Un modèle réalisé cette fois ci pour le Syndicat des Propriétaires Forestiers des Bouches du Rhône vous est également suggéré en Annexe IV.D.3.

Proposition :

Notre intention est d'ajouter simplement un article dans le cahier des charges PEFC du propriétaire et de l'exploitant. Il inciterait les adhérents à sensibiliser la population locale et par la même occasion les adhérents potentiels à PEFC. Voici des exemples d'articles:

« *Les exploitants s'engagent à promouvoir la certification PEFC auprès de leur clientèle* »
« *Les communes s'engagent à informer ses citoyens de leur démarche d'adhésion au travers d'une brève dans le bulletin municipal s'il existe* ».

b) Exposition sur PEFC dans les écomusées de la région PACA

Contexte :

- Les adhérents souhaitent que PEFC développe des outils pédagogiques familiarisant le grand public à la forêt et à la certification PEFC

Proposition :

Nous proposons la mise en place d'une exposition temporaire et itinérante sur PEFC dans les différents écomusées⁷⁵ de la Région PACA et autres lieux comme les Maisons des Parcs Naturels. Compte tenu du potentiel d'accueil de l'exposition PEFC en PACA, on peut fixer un rythme de 3 expositions de 4 mois par an. L'association n'aura qu'à gérer les transferts de matériel entre les différents musées de la région. En effet, les panneaux explicatifs nécessaires à l'exposition sont déjà réalisés (première exposition à l'écomusée de la Forêt Méditerranéenne, cf. chapitre 1, paragraphe II.B.2.b) et la location des salles des écomusées est en générale gratuite⁷⁶. Un document dressant la liste et les coordonnées de ces centres culturels est consultable en Annexe IV.D.4.

c) Multiplication des articles de presse sur la certification PEFC

Contexte :

- PEFC est une inconnue aux yeux du grand public.
- Les adhérents soumettent l'idée d'utiliser les médias pour la communication PEFC.

Proposition :

Nous proposons d'utiliser la presse régionale pour sensibiliser la population sur PEFC. Ce média est l'occasion pour PEFC de toucher un maximum de personnes tout en minimisant les investissements financiers et logistiques. Les seules prérogatives pour prétendre à la diffusion d'un article dans la presse sont tout d'abord un événement à annoncer (par communiqué de presse) et ensuite la préparation d'un dossier de presse qui selon le bon vouloir du journaliste donnera suite ou non. Il convient maintenant pour l'association PEFC PACA d'accompagner chaque événement de taille qu'il organise d'un dossier de presse comme cela a été fait pour l'adhésion du Conseil Général des Bouches du Rhône à la certification PEFC (cf. Annexe IV.D.5).

⁷⁵ Etablissement spécialisé dans l'étude et la conservation du patrimoine naturel

⁷⁶ Information fournie par les écomusées et musées de la région PACA

3. Analyse Financière

Excepté les panneaux d'affichage pour les exploitants et les dossiers d'information PEFC, les autres propositions sont difficilement quantifiables. Leur coût sera donc déterminé en fonction du nombre de jour que l'on décidera de consacrer à la communication vers l'extérieur de manière générale (détail de l'analyse financière consultable en annexe IV.D.6).

Proposition de plan d'action	Coût à l'unité	nombre	Total
Dossier d'information PEFC sur 1 an	0,18 € / journal	300	54 €
Panneau d'affichage PEFC (400* 300*9mm) ⁷⁷	43,475 HT / panneau ⁷⁸	52 ⁷⁹	2703,8 €TTC ⁸⁰
Article sollicitant les adhérents PEFC pour la communication de la certification	-	-	-
exposition temporaire PEFC (location salle)	-	-	-
Communication vers l'extérieur sur 1 an	300 €/ jour ⁸¹	10 ⁸²	3000 €
Total			3207,4 €

Le coût de la réorganisation de la communication externe est au minimum de 3207,4 €.

4. Synthèse et Discussion

L'ensemble des projets abordés dans cette partie a pour but de dynamiser la communication externe actuelle ressentie comme inexistante par les adhérents. Une partie des propositions sont d'ordre organisationnel : adaptation de l'argumentaire, développement d'un réseau de « canaux de communication » et renforcement de la communication orale. L'autre traite de moyens beaucoup plus concrets et opérationnels : panneaux d'affichage PEFC, article supplémentaire dans le cahier des charges, exposition temporaire et utilisation de la presse régionale. Cependant, notre volonté de coupler une réflexion sur les acquis à des actions innovantes et atypiques n'a pas suffi à l'obtention d'un programme de propositions immunisé de certains risques.

L'une des premières limites réside dans le projet de réseau de «canaux de communication» et plus particulièrement dans la transmission du message PEFC. Dans la configuration que nous proposons, le personnel des organismes forestiers devient le vecteur de communication privilégié vers les propriétaires. Bien que l'association interviendra auprès d'eux pour les informer du discours à tenir à propos de PEFC, il y a un risque pour que ces derniers s'approprient l'argumentaire PEFC et déforment le message initial. La présentation de la certification, par certains partenaires, comme une fatalité et une contrainte supplémentaire pour vendre actuellement son bois en est une illustration parfaite. Afin de limiter ces dérapages préjudiciables à la communication de PEFC, nous conseillons de « crever l'abcès »

⁷⁷ Le prix des panneaux se base sur un devis de l'entreprise « SIGNE Marque et Façonne ».

⁷⁸ Cela correspond à la moyenne des prix HT des 2 panneaux

⁷⁹ On se base sur 2 panneaux distribués aux 26 entreprises certifiées de PACA en mai 2007 soit 52. Il y a un panneau pour l'entreprise, l'autre pour les chantiers.

⁸⁰ TVA à 19,6 %

⁸¹ Coût journalier d'un chargé de mission PEFC PACA comprenant les frais kilométriques (250 € + 50 €)

⁸² La répartition des 10 jours sur l'année est prévue de la manière suivante : 5 jours pour les interventions auprès d'adhérents potentiels, 2 jours pour les interventions auprès des organismes forestiers, 3 jours pour la rédaction des dossiers de presse.

avec les personnes concernées et diffuser un message clair et simple. Nous sommes conscients de la difficulté de la tâche...

Une des autres faiblesses du paquet de propositions concerne les interventions de l'association PEFC auprès des assemblées de propriétaires (syndicat par exemple) et exploitants si possible. Logiquement, dans ces regroupements, on croise essentiellement des individus intéressés par la forêt et son actualité. Rien que leur présence à ces réunions témoigne de leur motivation. Malheureusement, ce type de propriétaires est une espèce rare et il ne représente pas la majorité des propriétaires forestiers de PACA. Par conséquent, les présentations « Power Point » que nous envisageons n'auront qu'un impact limité et ne permettra pas de démarcher un maximum d'individus. C'est un outil relativement sélectif.

Enfin, nous sommes également conscients des limites de notre proposition qui consiste à solliciter les adhérents et notamment les communes pour vendre PEFC. En effet, la rédaction d'une brève sur la certification dans le bulletin municipal implique pour la commune fraîchement certifiée une bonne connaissance du sujet. D'après l'enquête, cela n'est malheureusement pas le cas. Cependant, cet obstacle semble surmontable. On peut imaginer que l'entité régionale propose une brève modèle à toutes communes certifiées souhaitant annoncer son adhésion à la population.

E. Faisabilité Financière

1. Synthèse des propositions

Avant d'étudier la faisabilité financière du programme de propositions, nous rappelons dans le tableau : figure 23, l'ensemble des enjeux, des propositions et des plans d'actions. La fréquence de ces actions et leurs particularités sont précisées car elles constituent des informations précieuses pour la suite de l'étude. Enfin, nous présentons le coût annuel de chaque solution quand cela est faisable ainsi que son évolution possible dans le temps. L'homogénéisation des sommes sur un an facilitera le raisonnement sur la faisabilité financière des propositions.

Excepté pour le projet de fiche diagnostic, les coûts totaux inscrits dans le « tableau : figure 23 » représentent les coûts des propositions à l'heure actuelle⁸³. Cette somme augmentera au fil du temps en fonction des adhésions

2. Faisabilité financière

Dans cette partie, nous nous attacherons à ce que notre programme de propositions puisse être entièrement assuré financièrement par l'entité régionale. Dans un premier temps, nous étudierons la possibilité d'intégrer une partie des coûts de nos propositions au budget prévu par l'association pour la communication de PEFC 2005 - 2006. Ensuite, nous vérifierons la viabilité de l'association sur une période de 5 ans, dans le cas où celle-ci met en œuvre les différentes actions préconisées. Enfin, si la réalisation de nos projets risque à terme de mettre en péril l'existence de PEFC - PACA, nous envisagerons différents scénarii possibles pour sortir de cette impasse.

Figure 24 : Synthèse des propositions d'actions

⁸³ Le contexte actuel correspond à 254 adhérents, 214 propriétaires forestiers, 26 exploitants signataires du cahier des charges PEFC de plus d'un an, 14 membres PEFC et plus de 228 500 Ha certifiés.

Enjeux	Proposition	Plan d'actions	Fréquence	Particularité	Coût (annuel)	Evolution du coût ⁸⁴	Coût total
Renforcement du système PEFC actuel	Encadrement PEFC des travaux forestiers	Information sur les devoirs des adhérents et les pratiques sylvicoles	Ponctuelle (1fois)	Surestimation du coût	724,8 €	Fixe	1560 € / an plus 725 €
		Renforcement du CDG de l'exploitant	Ponctuelle (1 fois)	Demande peu d'investissement	-	Fixe	
		Intensification des contrôles	Sur 5 ans	Objectif ambitieux	7800 € / 5 ans Soit 1560 € / an ⁸⁵	Variable	
Evolution des missions PEFC	Démarches partenariales PEFC – Bois Energie	Facture « énergie renouvelable »	Long terme	Concerne la Région	indéterminable	indéterminable	7525 € / an
		Aide financière pour le fournisseur de bois	Long terme	Proposition peu pertinente	indéterminable	indéterminable	
		Transfert du chèque vers d'autres types de bois	Long terme	Concerne la Région	indéterminable	indéterminable	
		Campagne de communication	Long terme	Peu coûteuse	-	-	
	Nouveaux services PEFC	Fiche diagnostic	A chaque adhésion	Sujet polémique	7525 € / an	Variable	
		Assistance à l'installation de chaîne de contrôle	A chaque adhésion	Non extrapolable			
La communication interne	Développement de la communication interne	Bulletin « PEFC-INFO » régional	annuelle	Signe la réorientation de l'association	1509 € / an	Variable	3054 € / an plus 6000 € absorbé par la subvention
		Forum des adhérents	Annuelle	Signe la réorientation de l'association	1545 € / an	Variable	
		Site Internet	Long terme	Subvention accordée	6000 €	Fixe	
Réorganisation de la communication externe	Remodeler la communication préexistante	Adaptation de l'argumentaire	Long terme	Non quantifiable	-	-	3054 € / an plus 2703,8 €
		Panneaux PEFC pour les exploitants	A chaque adhésion	Vive attente des professionnels	2703,8 €	Fixe ⁸⁶	
		Réseau de « canaux de communication »	Long terme	Risque de déformation du message PEFC	3000 € / an (plus 54 € pour les dossiers PEFC)	Fixe	
		Privilégier la Communication orale (+ dossier d'information PEFC)	Long terme	Sélectif		Fixe	
	Communication vers la population locale	Article sur PEFC dans la presse régionale	A chaque événement	Peu coûteux	Fixe		
		Article dans le CDG	Ponctuelle	modèle de brève à fournir aux communes	-	Fixe	
		Exposition PEFC itinérante	3 expositions / an	Peu d'investissement	-	Fixe	

⁸⁴ Lorsque les coûts sont variables, ils sont variables en fonction du nombre d'adhérents.

⁸⁵ Afin d'homogénéiser les coûts annuellement, on part du principe que PEFC PACA contrôlera 20% des entreprises certifiées par an pour arriver à 100% de contrôle sur 5 ans.

⁸⁶ Le coût est considéré comme fixe car l'association a pratiquement atteint le nombre maximum d'entreprises potentiellement « certifiables ».

a) *Financement partiel du programme par le budget de communication PEFC – PACA de 2005 - 2006*

Contexte :

- Il reste 20321 € de la subvention attribuée à l'association PEFC PACA pour mettre en place des outils de communication pendant les années 2005-2006⁸⁷. Cette réserve existe car la réalisation de certaines actions ont pris du retard et d'autres ont coûté moins chères que prévu. L'association prévoit d'utiliser cette somme en 2007 pour finaliser le projet qu'elle avait initié en 2005.

Nous avons pris l'initiative d'étudier la similitude de nos propositions aux actions restant à réaliser par PEFC en 2007 et le financement partiel de notre programme par l'argent économisé suite à différentes actions de l'entité. Ainsi, une partie des coûts de notre projet sera absorbée par la réserve de subventions que prévoit de dépenser PEFC PACA en 2007.

Proposition 1 : Projet de site Internet

Ce projet correspond à l'une des actions de notre programme de propositions mais également à celles prévues par PEFC dans le cadre de la subvention 2005-2006. D'ailleurs, l'association n'a pas encore débloqué les fonds pour la création de ce site Internet (6000 €). Nous transférons par conséquent le coût de notre proposition (6000 €) à la part de subvention accordée à PEFC et non encore utilisée pour l'élaboration du site internet.

Proposition 2 : Projet de panneaux d'affichage PEFC

Dans le cadre de la subvention 2005-2006, l'association prévoyait de développer les actions suivantes :

Actions entrant dans le cadre de la subvention 2005 -2006	Coût prévu	Coût réel 2005-2006	Solde restant 2007
Développement de panneaux d'affichage PEFC en bordure d'exploitation (projet expérimental)	1500 €	Projet non réalisé	1500 €
Développement de panneaux d'affichage PEFC à afficher en forêt	3200 €	1764,10 €	1435,9 €
Total	4700 €	1764,10 €	2935,9 €

Nous proposons d'utiliser le solde restant de ces actions (2935,9 €) pour financer notre projet de panneaux d'affichage à destination des exploitants forestiers (2703,8 €). Cette solution signifie la mutation de l'action expérimentale (panneaux en bordure d'exploitation prévus par PEFC PACA) en une action plus aboutie. Cette redéfinition de l'objectif du projet se justifie par le vif enthousiasme des exploitants interrogés à propos de ces outils de communication. Suite à cette opération, l'association PEFC PACA pourra encore bénéficier de 232 € environ pour financer d'autres actions (2935,9 € - 2703,8 €).

En conclusion, sur 9428,8 € de coûts fixes qu'engendre notre programme de propositions, 8703,8 € (6000 € + 2703,8 €) seront pris en charge par le reste de la subvention de 2005-2006.

⁸⁷ La subvention était au départ de 27 300 €. Les trois financeurs sont dans l'ordre la DRAF, PEFC France et l'association PEFC PACA avec son autofinancement.

b) Viabilité de l'association PEFC PACA

Le détail du raisonnement est consultable en annexe IV.E.1

Recette de l'association :

Les recettes proviennent principalement des contributions financières des propriétaires forestiers à PEFC. Celles-ci sont proportionnelles à la surface que le propriétaire souhaite certifier :

- 0,1 € / Ha / an pour les forêts privés
- 0,1 € / Ha de surface productive / an et 0,05 € / Ha de surface non productive / an pour les forêts communales

En PACA, la surface totale des forêts privées est de 842 000 Ha et la surface totale des forêts communales est de 215 000 Ha (source IFN⁸⁸). Dans l'idéal, on peut espérer à l'avenir que 90 % des forêts communales et 25 % des forêts privés soient certifiées (plus les 100 % de forêt domaniale actuellement certifiée).

Compte tenu des coûts actuels à l'hectare de certification et en supposant une part égale de forêt productive et non productive dans les forêts des collectivités, l'association pourra percevoir 44562,5 €/an des adhésions des propriétaires forestiers. La question reste à savoir dans combien de temps.

Pour le déterminer, on se base sur l'accroissement moyen annuel des surfaces certifiées sur les 5 années d'existence de PEFC⁸⁹ ainsi que sur la surface de forêt restant à certifier pour atteindre les 90 % de forêt communale et les 25 % de forêt privé.

D'après les calculs, il faudrait alors 50 ans pour que l'entité puisse optimiser ses recettes provenant de l'adhésion des propriétaires. Ce résultat illustre la difficulté avec laquelle la certification s'implante auprès des propriétaires forestiers privés de PACA.

Sachant que le devenir de l'association dans 50 ans est incertain et que les projections financières à si long terme seraient trop hypothétiques, nous tableons notre étude sur une période de 5 ans. Dans 5 ans, les revenus provenant des cotisations des adhérents seront donc de :

- 9090 €/an provenant des forêts domaniales
- 14512,5 €/an provenant des forêts communales
- 3851,4 € dans 5 ans provenant des forêts privées

Il faut ajouter à cela :

- 2000 €/an pour la cotisation des membres permanents de PEFC
- 4000 €/an pour les cotisations des exploitants certifiés⁹⁰

En conclusion, la recette que peut espérer toucher l'association dans 5 ans est de 33453,9 €.

Dépenses de l'association :

On distingue deux types de coûts dans notre programme de propositions : les coûts ponctuels comme la lettre d'information sur les devoirs de adhérents et les pratiques sylvicoles et les coûts annuels comme le bulletin « PEFC INFO » régional. Nous afficherons donc distinctement ces deux types de dépenses.

Les coûts ponctuels ont été en partie intégrés à la réserve de subventions 2006-2007 (site Internet et panneaux d'affichage pour les exploitants). Il reste à prendre en charge les frais

⁸⁸ IFN : Inventaire Forestier National

⁸⁹ Correspond environ à l'accroissement annuel actuel.

⁹⁰ Nous figeons l'évolution des exploitants certifiés à la situation actuelle car l'association a pratiquement atteint le nombre maximum d'entreprises potentiellement « certifiables ».

qu'engendrent l'élaboration de la lettre d'information sur les devoirs des adhérents et les pratiques sylvicoles soit 725 €. Nous envisageons de mener cette action l'année prochaine.

Les coûts annuels sont soit fixes soit variables. Les premiers seront constants chaque année tandis que les seconds varieront en fonction du nombre d'adhérents à PEFC. Dans 5 ans et d'après l'accroissement annuel des adhérents, il y aura d'ailleurs 230 propriétaires privés et 200 collectivités certifiés.

Action	Cible	Nombre dans 5 ans	Coût dans 5 ans ⁹¹
Intensification des contrôles	Vers les exploitants	26 exploitants	1560 €
Fiche diagnostic	Vers les nouveaux propriétaires certifiés	43 nouveaux propriétaires	7525 €
Bulletin « PEFC INFO » régional	Vers l'ensemble des adhérents	470 adhérents ⁹²	2792€
Forum des adhérents	Vers l'ensemble des adhérents	470 adhérents	2858 €
Réorganisation de la communication externe	Vers les organismes forestiers et nouveaux adhérents		3054 €
Total des coûts annuels			17 789€

Figure 25 : Synthèse des coûts variables des propositions dans 5 ans

L'ensemble de nos propositions suppose une charge de travail supplémentaire à celle préexistante pour PEFC PACA. Le recrutement d'un chargé de mission à temps plein serait alors opportun. L'embauche d'un salarié est prévue en 2007 par l'association à hauteur de 46 000 € pour 1 an, afin de répondre à la hausse d'activité de l'association dans l'année à venir. Nous nous baserons donc sur ce montant pour estimer l'augmentation des frais de fonctionnement de l'association provoquée par la mise en place de notre programme :

- 46 000 € de convention de prestation avec l'URACOFOR (chargé de mission à temps plein)
- 4798 € de droit d'utilisation de la certification PEFC
- 2000 € d'audit interne

Le montant total des frais dans 5 ans est donc de 17 789 € + 52 798 € = 70 587 € plus les 725 € de la lettre d'information (action ponctuelle prévue en 2007) soit 71 300 € environ.

On remarque que les dépenses de l'association sont beaucoup plus importantes que les recettes possibles dans 5 ans voire même dans 50 ans.

En conclusion, si l'association maintient ses coûts d'adhésion actuels, elle ne sera jamais viable sans aides financières régulières et importantes des différents partenaires.

c) Projections financières

Contexte :

- La survie de l'association dépend des subventions de PEFC France et de l'Etat.
- Cette indépendance est préjudiciable à PEFC PACA car les subventions peuvent être supprimées du jour au lendemain et empêche par conséquent toutes projections sur le long terme.

⁹¹ Arrondi à l'entier le plus proche

⁹² 470 adhérents dont environ 230 propriétaires privés, 200 collectivités, 26 exploitants et 14 membres PEFC

Proposition :

La seule échappatoire à cette situation précaire semble être l'augmentation des cotisations des propriétaires. Cette solution est d'autant plus réaliste et crédible que les propriétaires forestiers de PACA sont prêts à payer plus cher l'adhésion à PEFC si elle amène des services supplémentaires. Afin d'avoir un aperçu de l'impact de la hausse des cotisations, nous allons procéder à une projection financière sur 5 ans (2007-2012) :

- Des dépenses de PEFC intégrant nos propositions et les frais de fonctionnement de l'entité (tendanciel des dépenses)
- Des revenus dans le cas où les cotisations à PEFC ne changent pas (tendanciel des revenus)
- Des revenus dans le cas où les cotisations à PEFC sont multipliées par 2 (scénario 1)
- Des revenus dans le cas où les cotisations à PEFC sont multipliées par 2 et sans distinction entre le coût à l'hectare des surfaces productives et non productives des forêts communales (scénario 2)

Le détail de la projection financière est disponible en annexe IV.E.2

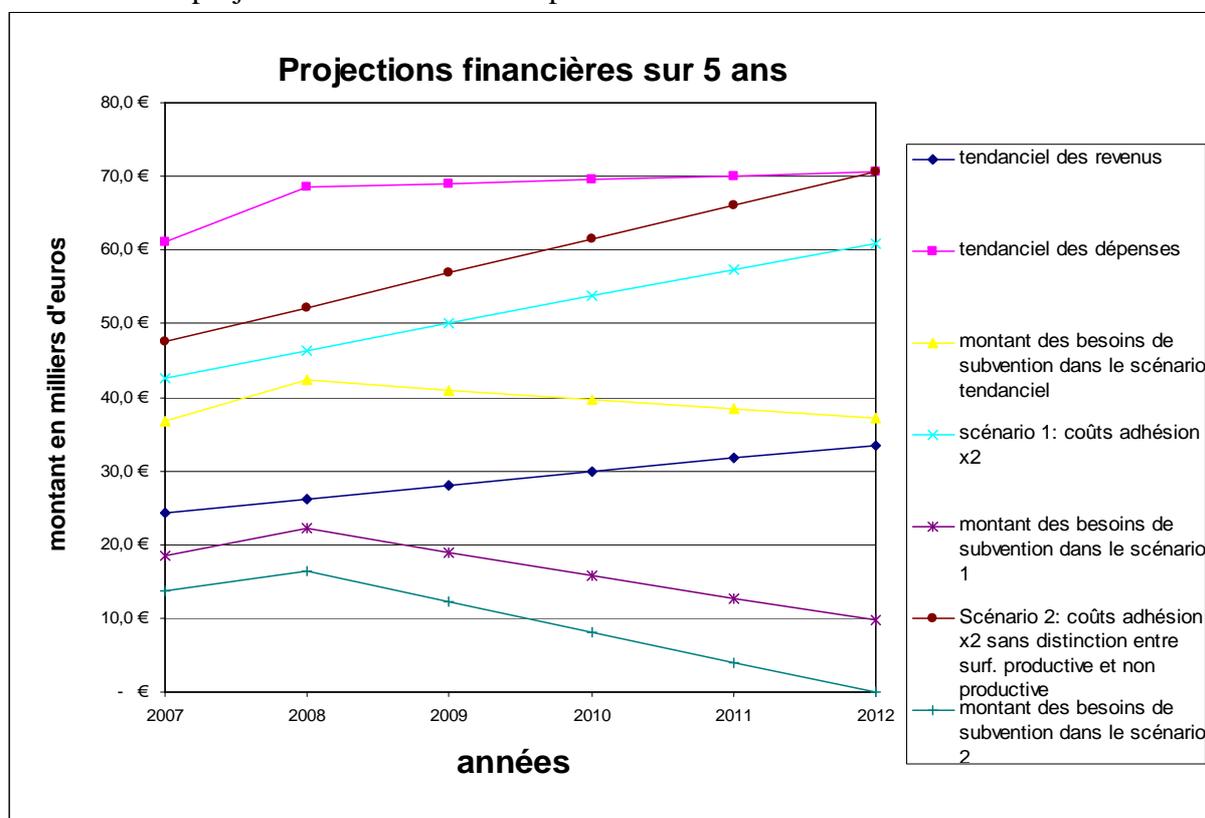


Figure 26 : Projection Financière du projet sur 5 ans

Le premier résultat qui saute aux yeux, c'est que le graphique confirme la non viabilité de l'association (si elle applique nos propositions de communication) même à très long terme. On constate ensuite que le simple doublement de la cotisation PEFC n'est pas suffisant pour couvrir en 5 ans les frais de fonctionnement de l'association plus le coût de notre programme de proposition. Cependant, l'allure des courbes « scénario 1 » et « tendanciel des dépenses » laissent à penser que l'équilibre entre revenus et dépenses se fera à moyen terme, c'est-à-dire dans une quinzaine d'années. La meilleure solution semble alors résider dans le doublement de la cotisation PEFC accompagné d'une uniformisation des coûts à l'hectare entre les parts productives et non productives des forêts communales à 0,2 € / Ha / an. Cette hypothèse permettrait à l'entité régionale d'être viable dans les 5 ans environ et de ne plus dépendre des subventions pour son fonctionnement interne et ses missions de promotion du système PEFC.

Enfin, nous attirons l'attention du lecteur sur la maximisation dans 5 ans des revenus provenant de la cotisation des communes adhérentes et qui par conséquent n'augmenteront plus les années suivantes. Elle entraînera un léger ralentissement de la croissance des revenus à partir de 2012 (pour chaque scénario). Cette baisse de régime aura peu d'incidence sur l'écart entre les recettes et dépenses, car la stagnation du nombre d'adhérents freine également la hausse des coûts variables de nos propositions. Au pire des cas, on observera un équilibre entre les ressources et les frais de l'association PEFC PACA.

En résumé, dans les conditions actuelles, l'association ne peut pas concevoir la réalisation complète de notre programme de propositions. Ce dernier implique trop de dépenses et de temps. L'utilisation des économies faites précédemment par l'entité régionale et la hausse des cotisations semblent être les pistes les plus crédibles, pour espérer voir un jour la concrétisation de nos projets. Le transfert de 8700 € au reste de la subvention 2005-2006 et la multiplication par deux des cotisations généralisées à 0,2 €/Ha/an pour tous les propriétaires, permettraient à l'association de lancer les différents projets et de s'autofinancer entièrement dans 5 ans. Le dernier obstacle qu'il reste à franchir est le temps. Pour cela, nous suggérons la pérennisation du poste de chargé de mission à temps plein qu'entend ouvrir l'association PEFC PACA pour l'année 2007-2008.

Chapitre 4 – Résultats en Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon

I. Matériels et Méthodes : enquête de terrain

Le détail de la méthodologie adoptée est disponible en annexe V.A.

La dernière étape de l'étude consiste à examiner la possible extrapolation de nos propositions aux régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon. Cela implique un diagnostic préalable du contexte d'implantation de la certification PEFC dans chacune de ces régions. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur la même démarche qu'en PACA : une enquête de terrain auprès d'un échantillon de propriétaires forestiers certifiés. Cependant la construction de cet échantillon a fait face à de nombreuses contraintes.

A. Sélection de l'échantillon

Initialement, il était prévu de ne recueillir l'expérience que de 10 propriétaires forestiers certifiés dans chaque région (5 communes et 5 privés) à cause du peu de temps imparti à cette mission (1 mois). La construction de cet échantillon se basait uniquement sur quelques critères révélés en PACA ayant une influence sur les réponses des individus interrogés. En effet, la multiplicité des critères couplée à un échantillonnage limité n'aurait fait qu'accentuer l'éparpillement des résultats. Aussi, suite aux discussions avec les chargés de mission PEFC de chaque région, les facteurs suivants ont été pris en compte :

- Commune ou privé
- Localisation de la forêt (département boisé)
- Surface de la propriété forestière

Cependant, les rares disponibilités des individus à interroger dans la période impartie à l'enquête n'ont pas permis de respecter exactement cette méthodologie prédéfinie. Par conséquent, il n'a été possible d'interroger que cinq propriétaires privés et quatre communes par région, soit un échantillon final de 18 propriétaires forestiers sur les 2 régions.

B. Conception du questionnaire

La construction du questionnaire se découpe en 6 parties distinctes⁹³ :

- Communication interne : cette partie vise à vérifier la connaissance des adhérents de Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon pour leur certification
- Communication externe : cette partie permet d'identifier l'argumentaire utilisé et la communication préexistante dans les 2 régions
- La satisfaction de l'adhésion : cette partie évalue la satisfaction de l'adhérent vis-à-vis de PEFC
- Les options d'adhésion : cette étape permet d'anticiper la réaction des adhérents dans l'éventualité où PEFC augmenterait ses cotisations pour plus de services.

On le devine aisément, le choix de ces thèmes s'inspire des enjeux révélés par le diagnostic réalisé en PACA. Ainsi, nous limiterons l'état des lieux aux domaines sur lesquelles nos propositions risquent d'avoir un impact.

⁹³ Exemple du questionnaire disponible en annexe chapitre VI.B

II. Résultats

A. Extrapolation des propositions aux régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon

Le détail des résultats est disponible en annexe V.B.

Afin d'optimiser la clarté des résultats, nous les présenterons à travers un tableau synthétique : figure 27. Nous rappellerons dans un premier temps les projets envisagés pour la région PACA et leurs principaux buts. Ensuite, nous exposerons les résultats synthétiques du diagnostic fait dans les deux régions et nous émettrons un avis sur l'élargissement de nos projets à l'ensemble de la Zone sud (région PACA, Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon).

Avant d'entrer dans le détail, nous mettons le doigt sur quatre des dix-huit témoignages : deux communes plus un propriétaire privé en Midi Pyrénées et un privé en Languedoc Roussillon. Ils ont répondu dans le cadre de l'enquête qu'ils connaissaient très mal voire pas du tout la certification PEFC et qu'ils étaient par conséquent dans l'incapacité de remplir le questionnaire. Cette réalité est un premier indice sur le manque d'implication et de motivation des adhérents pour la certification PEFC. Voyons si ce sentiment se confirme...

Les résultats présentés dans le tableau en vis-à-vis émanent donc uniquement de l'expérience de 14 individus (six témoignages en Midi Pyrénées et huit en Languedoc Roussillon).

<u>Légende du tableau au verso :</u>	
	Extrapolation (Extr.) du projet déconseillé : le projet est inadapté au contexte de la région. Il représentera un investissement inutile.
	Extrapolation du projet possible : le projet ne rencontrera pas d'obstacles majeurs mais son application n'est pas une nécessité.
	Extrapolation du projet conseillé : le projet permettra de saisir les opportunités du contexte régional et de pallier aux faiblesses internes du système PEFC

Figure 27 : extrapolation des propositions aux régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon

Certaines propositions comme le développement de démarches partenariales entre PEFC et le Bois énergie, la création de panneaux d'affichage pour les exploitants et l'assistance à l'installation de chaîne de contrôle PEFC n'apparaissent pas dans la figure 26. Leur extrapolation n'a pas été étudiée car peu d'informations sur ces sujets ont été collectées lors de l'enquête.

B. Discussion

Au premier abord, la demande de PEFC France d'uniformiser la communication à l'ensemble de la zone méditerranéenne semble pertinente du point de vu financier (mutualiser les coûts). Cependant le regroupement des compétences régionales de communication en un seul et même service risque de diminuer le peu d'emprise qu'ont les entités régionales sur les propriétaires forestiers. En effet, les actions de promotions seront moins ciblées, moins adaptées et moins fréquentes car elles s'appliqueront sur un territoire plus grand. Est-ce que la réduction des entités régionales à de simples centres administratifs est la solution quand on sait que le contexte actuel impose un redoublement d'efforts en terme de communication ?

Par contre, la concentration des compétences administratives en un seul et même service interrégional pourrait s'avérer plus intéressante...

Par ailleurs, nous souhaitons insister sur la valeur à accorder à cette étude. Elle n'émane que de l'expérience de 18 propriétaires forestiers sur les deux régions. Cet échantillonnage ne répond pas aux critères scientifiques pour être considéré comme une source de renseignement fiable et significative⁹⁴. Par conséquent, nous prions aux lecteurs d'apprécier les résultats non pas comme des conclusions vérifiées mais comme des éléments de réflexion à creuser. Afin de valider ces hypothèses, il faudrait réitérer l'étude sur un échantillon plus large. Cependant, cette décision n'appartient pas à l'entité PEFC PACA et nous ne pouvons que la suggérer à nos homologues de Midi Pyrénées et de Languedoc Roussillon.

⁹⁴ D'après les lois de la statistique, un échantillon est considéré comme statistiquement significatif, dans la mesure où il compte au moins 30 répondants.

Proposition	Plan d'actions	Buts de l'action	Contexte en Midi Pyrénées (MP)	Extr. en MP	Contexte en Languedoc Roussillon (LR)	Extr. en LR
Encadrement PEFC des travaux forestiers	Information sur les devoirs des adhérents et les pratiques sylvicoles	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité des travaux forestiers Améliorer le Retour sur investissement (ROI) de la certification Satisfaire l'adhérent 	<ul style="list-style-type: none"> Faible ROI de la certification PEFC Les adhérents sont satisfaits de leur adhésion à PEFC 		<ul style="list-style-type: none"> Faible ROI de la certification PEFC La certification est récente. Les adhérents ont peu de recul pour juger l'impact de leur adhésion 	Observer préalablement l'évolution de la situation à terme 
	Renforcement du CDG de l'exploitant					
	Intensification des contrôles					
Développement de la communication interne	Bulletin régional « PEFC-INFO »	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance des adhérents sur PEFC Tendre vers une association d'adhérents motivés 	<ul style="list-style-type: none"> La certification est méconnue de ses adhérents Les adhérents apprécieraient d'être informé sur PEFC au niveau régional 		<ul style="list-style-type: none"> La certification est méconnue de ses adhérents Les adhérents apprécieraient d'être informé sur PEFC au niveau régional 	
	Forum régional des adhérents					
	Site Internet régional					
Remodeler la communication préexistante	Adaptation de l'argumentaire	<ul style="list-style-type: none"> Recentrer le discours PEFC sur les arguments environnementaux et sur l'affichage du rôle du propriétaire dans la gestion forestière 	<ul style="list-style-type: none"> Les propriétaires sont sensibles à l'argument « vente de bois » puis « assurance de qualité des travaux sylvicoles » Discours PEFC adapté à la sensibilité des propriétaires 		<ul style="list-style-type: none"> Les propriétaires sont sensibles à l'argument « assurance de qualité des travaux sylvicoles » puis « vente de bois » Discours PEFC adapté à la sensibilité des propriétaires 	
	Réseau de « canaux de communication »	<ul style="list-style-type: none"> Toucher un maximum de propriétaires Profiter du climat de confiance régnant entre organismes forestiers et propriétaires 	<ul style="list-style-type: none"> Les propriétaires ont confiance dans les organismes forestiers 		<ul style="list-style-type: none"> Les propriétaires ont confiance dans les organismes forestiers 	
	Privilégier la communication orale	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser un mode de communication efficace auprès des propriétaires 	<ul style="list-style-type: none"> Le mode de communication le plus efficace : intervention sur PEFC lors de réunions de propriétaires 		<ul style="list-style-type: none"> Le mode de communication le plus efficace : discussions formelles entre propriétaire et forestier 	
Communication vers la population locale	Article dans la presse régionale	<ul style="list-style-type: none"> Sortir de l'anonymat la certification PEFC Familiariser le grand public aux problématiques forestières 	<ul style="list-style-type: none"> Les propriétaires souhaitent une communication qui se limite à la filière forêt-bois 		<ul style="list-style-type: none"> Les propriétaires souhaitent une communication qui se limite à la filière forêt bois. 	
	Article dans le CDG					
	Exposition PEFC itinérante					
Hausse des services et de la cotisation PEFC	Services supplémentaires dont la fiche diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le Retour sur investissement de la certification tendre vers un autofinancement complet de l'association 	<ul style="list-style-type: none"> les adhérents sont satisfaits du coût et du peu de services actuels de PEFC ils sont hostiles à une hausse de la cotisation même justifiée par une hausse des services 		<ul style="list-style-type: none"> La cotisation PEFC n'est pas un obstacle pour les propriétaires les adhérents ont un avis mitigé sur la hausse des services et de la cotisation 	
	Cotisation x 2 + homogénéisation des coûts (surface non productive et productive)					

Conclusion

Nous arrivons au terme de notre étude, après 6 mois de réflexion sur la certification et la communication PEFC en zone méditerranéenne. Pendant toute cette période, une question a habité nos esprits : Comment adapter la communication PEFC aux attentes et besoins spécifiques des propriétaires forestiers de PACA ?

Pour répondre à cette interrogation, nous nous sommes appuyés sur la méthodologie utilisée lors de l'élaboration des chartes forestières de territoire : le diagnostic territorial. Conformément à cette méthode, nous avons dans un premier temps réalisé un état des lieux sur la communication de PEFC en PACA à partir d'une enquête auprès des adhérents PEFC. Ensuite, nous en avons déterminé les enjeux grâce à une méthode formalisée : Méthode SWOT, qui s'appuie elle-même sur la réflexion personnelle de l'audit externe. Enfin, ce dernier a proposé un programme d'action visant à améliorer la communication et à moderniser le système PEFC pour qu'il soit en phase avec la demande des propriétaires forestiers de PACA.

L'ensemble de cette démarche constitue la colonne vertébrale de ce présent rapport unique en son genre. En effet, ce document dresse pour la première fois le bilan de l'intégration de la certification PEFC en PACA et envisage par la même occasion les pistes d'amélioration possibles. Nous rappelons ici les principaux résultats à retenir de cette étude.

Le premier dépasse le domaine de la communication puisqu'il concerne le système PEFC en lui-même. Il est apparu que le retour sur investissement de la certification était loin d'être évident pour les adhérents. Ces derniers estiment que les avantages garantis par une adhésion à PEFC ne se confirment pas sur le terrain notamment celui annonçant une certaine qualité des travaux forestiers sur leur parcelle. De plus, ils déplorent le déphasage des services proposés par PEFC vis-à-vis de leurs attentes en terme d'aide technique et de Bois énergie. Bref l'acceptation de la certification même dans le microcosme PEFC est laborieuse. C'est pourquoi nous proposons dans l'étude une amélioration de l'encadrement des travaux forestiers accompagnée d'une évolution des missions de PEFC. Ces nouvelles orientations ont l'objectif de favoriser l'approvisionnement des chaudières bois en bois certifiés et d'apporter un soutien technique au travers d'une fiche diagnostic. Ainsi, par ces actions nous espérons crédibiliser la certification aux yeux de ses adhérents et indirectement de la filière régionale forêt-bois.

L'un des autres résultats marquant de l'étude réalisée est le manque flagrant de motivation et de connaissance de la part des propriétaires PEFC pour leur certification. Ce contexte est préjudiciable pour le développement de PEFC car il la prive d'un outil de communication efficace : le bouche à oreille. Pour remédier à cette situation, nous proposons le développement d'une véritable communication entre les adhérents PEFC (communication interne). Elle passe par la mise en place d'un bulletin d'information interne, d'un forum des adhérents et par l'ouverture d'un site Internet d'envergure régionale. Avec ce programme d'action, nous espérons obtenir des adhérents conscients de leur adhésion et capables de la promouvoir.

Le dernier résultat capital relevé par notre diagnostic concerne enfin la communication vers l'extérieur et notamment vers les propriétaires forestiers de PACA. Concernant l'argumentaire à développer auprès de ces derniers, il apparaît clairement que l'argument assurant la vente de bois est trop souvent utilisé. Pire, il est déformé à un point où la certification est présentée comme une fatalité pour espérer vendre son bois. Aussi, nous préconisons à l'ensemble des partenaires de PEFC PACA de recentrer le discours sur les avantages tels que l'application concrète d'une gestion durable et l'affichage de la responsabilité du propriétaire dans la gestion de sa forêt. Ils correspondent davantage aux

besoins des propriétaires de la région et surtout ils ne détériorent pas l'image de la certification. Concernant la forme de la communication, il apparaît que les gestionnaires forestiers (ONF, CRPF, Association des Communes Forestières...) jouent un rôle primordial dans la transmission du message PEFC. En effet, de part la taille de leur personnel et par la confiance des propriétaires forestiers qu'ils ont su gagner, ils sont les vecteurs de communication les plus efficaces pour promouvoir la certification. Nous suggérons donc d'exploiter cette rare opportunité et de baser le dispositif de communication PEFC sur ce large réseau. Le mode de communication dominant sera alors la voie orale.

Pour terminer, il est également ressorti de l'étude que les adhérents souhaitent que la certification PEFC soit connue de la population locale. Pour cela, nous suggérons de développer des actions de communication telles que des articles de presse ou encore la mise en place d'expositions itinérantes sur PEFC et plus généralement sur la gestion durable des forêts.

Rien que le rappel des principaux résultats de l'étude montre à quel point le chemin reste long à parcourir avant de prétendre à une certification en phase avec les besoins forestiers de PACA et à une communication de qualité. Le programme d'action que nous proposons implique pour l'association une réorientation profonde de son système et l'éclaire sur les décisions qu'elle devra prendre à l'avenir.

La première concernera la redéfinition du rôle de l'association PEFC PACA. A l'heure actuelle, l'organisation est vécue par ses adhérents comme un simple bureau d'enregistrement de certification certes utile mais contraignant. La mise en place d'une communication interne et d'un service d'aide technique signifierait alors une mutation vers une réelle association dynamique intégrant les notions de cohésion, d'aide individualisée, de pédagogie, de co-responsabilités et d'interactivité. Les membres fondateurs sont ils prêts à franchir le pas ?

La deuxième décision concernera le prix de ses adhésions. En effet, si elle souhaite adopter le projet de restructuration que nous préconisons tout en restant viable, elle devra inévitablement augmenter ses cotisations. D'après nos calculs, la multiplication par deux des cotisations des propriétaires forestiers, permettrait d'amortir en 5 ans la réalisation de notre programme d'action. Qui sait ? L'augmentation des cotisations aura peut être le mérite d'éveiller l'intérêt des adhérents pour leur certification, puisque l'investissement financier deviendra plus important.

La dernière décision à prendre sera l'emploi d'un chargé de mission à temps plein. La surcharge de travail qu'implique notre programme d'actions ne peut pas être assurée actuellement par l'association, compte tenu de ses faibles moyens humains (un chargé de mission à mi-temps). Il n'appartient qu'à PEFC PACA de se donner les moyens d'arriver à ses fins... On le voit, le programme de propositions que nous préconisons implique de grands bouleversements pour l'entité régionale PEFC PACA, mais elle pourrait bien ne pas être la seule dans ce cas.

Dans le cadre de notre projet de communication, l'entité nationale PEFC France a commandé une étude sur l'extrapolation des propositions faites en PACA aux régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon. Les résultats se basent sur un faible échantillon d'adhérents interrogés et ne permet donc de tirer que des pistes de réflexion. Néanmoins, il semble que le projet d'amélioration de l'encadrement des travaux forestiers et de communication interne pourrait être applicable et bénéfique à ces deux régions. Afin d'en avoir le cœur net et d'obtenir de nouveaux résultats, nous suggérons de donner une suite à ce travail préparatoire. Comme en PACA, elle pourrait prendre la forme d'un retour d'expérience auprès d'un large échantillon d'adhérents de Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon afin d'assurer la fiabilité des conclusions. En fonction des résultats, les trois entités régionales pourraient envisager l'uniformisation de leur communication à l'ensemble de la zone méditerranéenne. Ainsi, elle permettrait la mutualisation des coûts mais risquerait également de limiter les interventions orales, mode de communication très efficace pour convaincre de nouveaux adhérents. A débattre...

Références Bibliographiques

Ouvrages

- ADAM.S, BREDIFF.H, FILALI.R : programme européen LIFE environnement « utilisation raisonnée des plaines inondables, l'expérience du val de Charente ». 1999 – 2001. 11p+annexes
- ADEME (avril 2006). La récolte raisonnée des rémanents en forêt. ADEME Editions
- Ollagnon.H, Ach.B et alii : Audit patrimonial pour la recherche des conditions et moyens d'amélioration de la gestion de la qualité des eaux du bassin de l'Orb; Conseil Général de l'Hérault 1995
- OLLAGNON.H, De MONTBEL.A, VIEL.JM. L'audit patrimonial, un outil de compréhension et de mobilisation des "complexes multi-acteurs" agissant sur un territoire - application à la mise en place d'une dynamique de développement territorial. INAPG
- Forêts de France (Juillet – Août 2007). Prix et Indices nationaux du bois énergie. *Centre d'études et d'économie du bois.p25 du magazine Forêts de France*
- PEFC France (2001). Système français de certification de la gestion forestière durable. Edition Eté. 68p+annexes

Sites Internet

- BARRANGER.I et DEMENE. JM (2006). CRPF Poitou Charente. Regain d'intérêt pour une énergie renouvelable bon marché : le Bois. CRPF Poitou Charentes. Site Internet : <http://www.crfp-poitou-charentes.fr/Regain-d-interet-pour-une-energie.html>
- COTA SA. Fiche étude Gestion de Cycle de Projet (GCP) 2003 2006 sur l'analyse SWOT. Site Internet : http://www.cota.be/SPIP/article.php3?id_article=63&artsuite=3
- Observatoire de la Forêt Méditerranéenne. <http://www.ofme.org/>
- PEFC France. www.pefc-france.org
- PEFC PACA (Juillet 2003). Référentiel Régional de l'entité PEFC PACA. Consultable sur le site : <http://www.ofme.org/textes.php3?IDRub=3&IDS=13>
- Profecogest. com. Taille de l'échantillon. adresse Internet : http://www.profecogest.com/article.php3?id_article=96
- Méthode SWOT : <http://www.glsreseaux.com/energiesolaire/archives/swot.ppt>

Entretiens

- Entretien avec Mr De Gallard, Président de PEFC Midi Pyrénées. Sujet de discussion : projet de fiche diagnostic
- Entretien téléphonique avec Sébastien Drochon, technicien forestier des Bouches du Rhône de la Coopérative Provence Forêt. Sujet de discussion : projet de fiche diagnostic

Tables des figures

Figure 1 : carte des schémas nationaux reconnus par PEFC.....	7
Figure 2 : Localisation du siège de l'association PEFC PACA	9
Figure 3 : évolution des adhésions PEFC en PACA entre 2004 et 2005	20
Figure 4 : démarche générale du diagnostic territorial.....	23
Figure 5 : démarche de diagnostic territorial adaptée au contexte de PACA et MP, LR.....	23
Figure 7 : sélection de l'échantillon	26
Figure 8 : Matrice SWOT.....	29
Figure 9 : Planification stratégique	29
Figure 10 : Répartition des attentes des adhérents	30
Figure 11: synthèse du diagnostic patrimonial de la certification PEFC en PACA.....	35
Figure 12 : Intérêt de la part des adhérents pour le système PEFC.....	37
Figure 13 : Adaptation de l'argumentaire	40
Figure 14 : Organismes intervenant dans la communication PEFC.....	43
Figure 15 : Outils de communication utilisés.....	45
Figure 16 : Proposition d'outils de communication	46
Figure 17 : Avis sur les outils d'affichage en élaboration.....	47
Figure 18 : Synthèse du diagnostic de l'existant.....	47
Figure 19 : Détermination des facteurs externes à PEFC PACA.....	52
Figure 20 : Détermination des facteurs internes à PEFC PACA.....	54
Figure 21 : Matrice SWOT appliquée au diagnostic de PACA	55
Figure 22 : Hiérarchisation du nouvel argumentaire à développer	70
Figure 23 : Réseau de canaux de communication	71
Figure 24 : Synthèse des propositions d'actions	75
Figure 25 : Synthèse des coûts variables des propositions dans 5 ans.....	79
Figure 26 : Projection Financière du projet sur 5 ans	80
Figure 27 : extrapolation des propositions aux régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon.....	83

Annexes

Table des annexes

Annexe I : Contexte de stage et de l'étude

Annexe II : Diagnostic Patrimonial en PACA

Annexe III : Diagnostic de l'existant en PACA

Annexe IV : Stratégie et Proposition d'actions

Annexe V : Résultats en Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon

Annexe VI : Questionnaires de PACA et MP et LR